

RAPPORT D'ÉTUDE

 Conservatoire
d'espaces naturels
Provence-Alpes-Côte d'Azur



Atlas de la biodiversité communale de Saint-Jeannet 2022-2024

Alpes-Maritimes
Décembre 2024

Rapport d'étude

Atlas de la biodiversité communale de Saint-Jeannet

2022-2024

Coordination de projet :

Anaïs Syx – CEN PACA, Responsable Pôle Alpes-Maritimes
Margaux Derrien – CEN PACA, Responsable Pôle Alpes-Maritimes
Laurène Chevallier – CEN PACA, Chargée de mission entomologie

Document réalisé par :

Laurène Chevallier – CEN PACA, Chargée de mission, Entomologie
Ugo Schumpp – CEN PACA, Chargé de mission, Botanique

Relecture réalisée par :

Margaux Derrien – CEN PACA, Responsable Pôle Alpes-Maritimes

Équipe de terrain :

Laurène Chevallier – CEN PACA, Chargée de mission, Entomologie
Mathis Lenne – CEN PACA, Technicien, Entomologie
Ugo Schumpp – CEN PACA, Chargé de mission, Botanique
Ambre Baxa – CEN PACA, Chargée de mission, Zones humides
Gladys Foissey – CEN PACA, Chargée de mission, Zones humides
Célia Brochard – CEN PACA, Service civique, Animations et compléments d'inventaires
Frédéric Billi – CEN PACA, Bénévole, Entomologie
Alain Bourgon – CEN PACA, Bénévole, Entomologie
René Celse – CEN PACA, Bénévole, Entomologie
Colette Delclaux – CEN PACA, Bénévole, Entomologie
Pierre Desrioux – CEN PACA, Bénévole, Entomologie
Emmanuel Tcheng – CEN PACA, Bénévole, Entomologie

Date de réalisation de l'étude : 2022-2024

Date de rédaction du rapport : Novembre 2024

Photo de couverture : Hauteurs de Saint-Jeannet © Commune

Citation recommandée :

L. Chevallier, U. Schumpp, & M. Derrien, 2024. Atlas de la biodiversité communale de Saint-Jeannet (06). Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 64 p + annexes

Table des matières

Résumé	1
Section A. Contexte du projet	2
A.1. Commune de Saint-Jeannet	3
A.2. Un engagement progressif pour la préservation de la biodiversité	5
A.3. Mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale	6
Section B. Méthodologie	7
B.1. Méthodologie globale de l'ABC	8
B.2. Synthèse des connaissances existantes	9
B.2.1. Bases de données	9
B.2.2. Sources cartographiques	10
B.2.3. Définition des taxons et zones à inventorier	10
B.3. Méthodologie des inventaires	11
B.3.1. Définition des enjeux des espèces	11
B.3.2. Habitats naturels et semi-naturels	12
B.3.3. Flore	13
B.3.1. Insectes	13
B.3.1.a. Rhopalocères	14
B.3.1.b. Hétéroceres	15
B.3.1.c. Orthoptères et hémiptères	15
Section C. Résultats des inventaires	16
C.1. Les chiffres clés	17
C.2. Habitats naturels et semi-naturels	20
C.3. Flore	23
C.3.1. Les chiffres à retenir	23
C.3.2. Avant ABC	24
C.3.3. Espèces à enjeux	24
C.3.4. Zones d'intérêt	26
C.3.5. Menaces identifiées	26
C.3.6. Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)	26
C.4. Insectes	34
C.4.1. Les chiffres à retenir	34
C.4.2. Avant ABC	35
C.4.3. Espèces à enjeux	35
C.4.4. Observations supplémentaires (coléoptères)	39
C.4.5. Zones d'intérêt	39
C.4.6. Menaces identifiées	40
C.4.7. Continuités écologiques	40
Section D. Synthèse des enjeux	48
D.1. Localisation des enjeux	49
D.1.1. Baou de Saint-Jeannet et pastoralisme	51
D.1.2. Vallons et cours d'eau	51

D.1.3.	Nature en ville et espaces verts _____	52
D.2.	Continuités écologiques _____	53
Section E.	Sciences participatives _____	57
E.1.	Les sciences participatives : qu'est-ce que c'est ? _____	58
E.2.	Outils mis en place _____	58
E.2.1.	Formation des agents techniques _____	59
E.2.2.	Appel à contribution des citoyens _____	60
Section F.	Actions post-ABC _____	61
Annexes _____		65
	Annexe A : Liste des espèces floristiques recensées sur la commune de Saint-Jeannet _____	66
	Annexe B : Liste des espèces d'insectes recensés sur la commune de Saint-Jeannet (taxons ciblés par l'étude) _____	80
	Annexe C : Fiches récapitulatives des « bonnes pratiques » à adopter en faveur de la biodiversité à l'échelle communale élaborées par le CEN PACA _____	89
	Annexe D : Rapport d'étude en cours du GEP sur les trames et continuités écologiques de Saint-Jeannet _____	106
Bibliographie _____		119

Résumé

Souhaitant protéger et valoriser son patrimoine naturel, la commune de Saint-Jeannet s'est tournée vers l'expertise du Conservatoire d'espaces naturels de Provence-Alpes-Côte d'Azur (CEN PACA) pour porter, ensemble, un projet de préservation à travers la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale (ABC) de 2022 à 2024.

Ce projet d'inventaire de la biodiversité permet notamment de répertorier et de cartographier les enjeux environnementaux du territoire afin de les intégrer dans les démarches d'aménagement et de planification d'urbanisme. Il permet d'impliquer l'ensemble des acteurs d'une commune en faveur de la préservation de son patrimoine naturel : experts naturalistes, élus, agents communaux et riverains.

Dans le cadre de cet ABC, le CEN PACA a œuvré à :

- La réalisation d'inventaires naturalistes sur plusieurs groupes taxonomiques¹
- La réalisation d'animations à destination des résidents de la commune
- La restitution des résultats d'inventaires face aux enjeux de la commune.

Les chiffres clés de l'ABC de Saint-Jeannet

La biodiversité complète de la commune

- **1 642** taxons différents référencés au total sur la commune (avant et après ABC)
- Dont **550** nouveaux taxons observés grâce à l'ABC !

Plus précisément

- **773** espèces floristiques
- **103** espèces de rhopalocères (papillons de jours)
- **323** espèces d'hétérocères (papillons de nuit) dont **298** nouvellement observées !
- **40** espèces d'orthoptères (criquets, sauterelles, grillons), mantes et phasmes
- **65** espèces d'hémiptères (punaises)

Sensibilisation du grand public

- Plus de 430 personnes sensibilisées au projet (élus, citoyens et scolaires)
- Plus d'une 20aine d'événements organisés en lien avec l'ABC (stands, animations, formations)
- Une 100aine de données naturalistes recensées par les citoyens (17 contributeurs)

¹ Hiérarchisation du monde vivant, généralement regroupé et présenté par classe. Le taxon est une unité de classement du vivant telle qu'une classe, une famille, un genre ou encore une espèce.

Section A. Contexte du projet



Botys catalan *Antigastra catalaunalis* observé au cours d'une chasse de nuit © C. Delclaux – CEN PACA

A.1. Commune de Saint-Jeannet

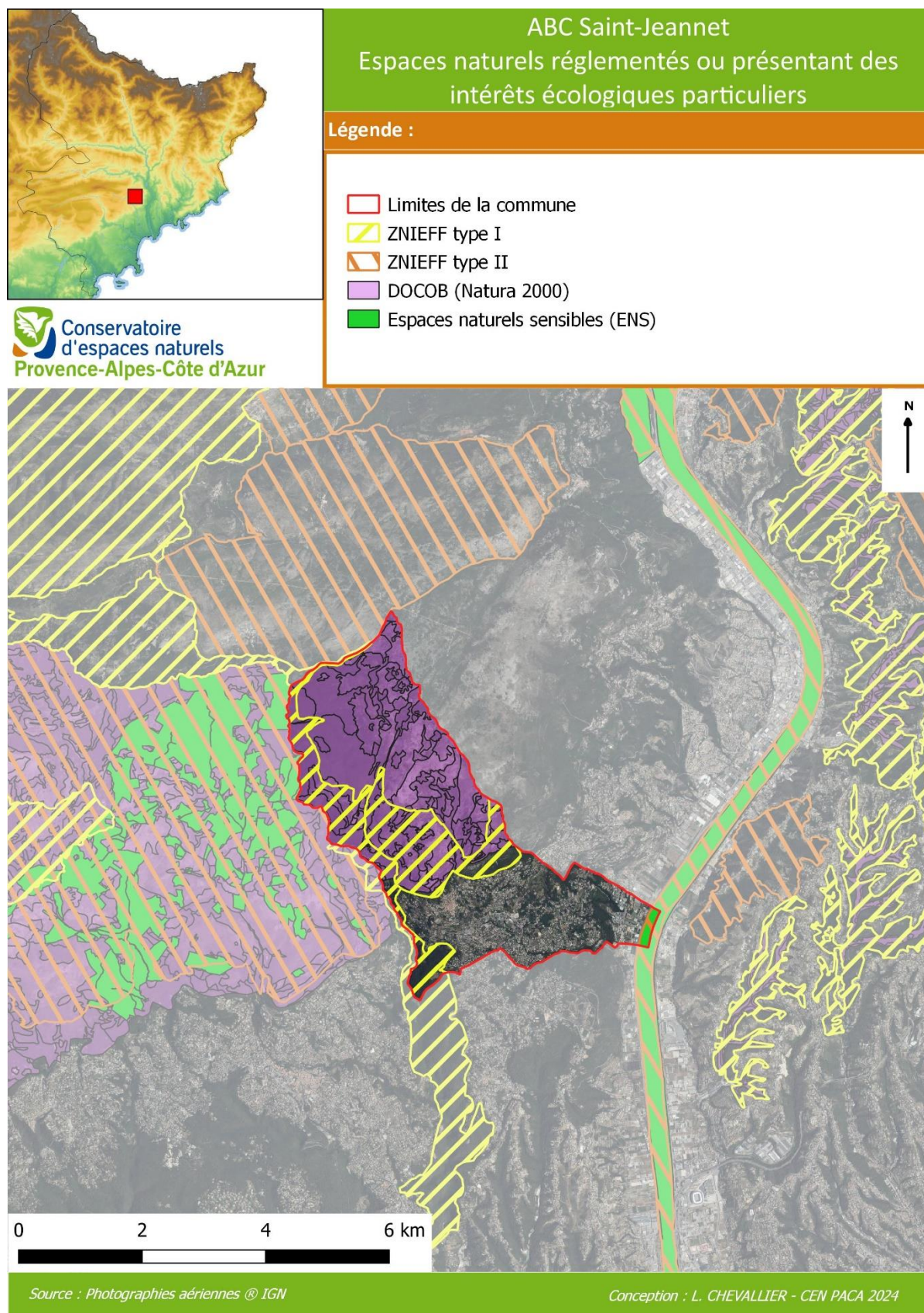
Saint-Jeannet est une commune du moyen-pays des Alpes-Maritimes, proche du littoral méditerranéen, qui s'étend sur 1492 ha pour 4023 habitants en 2018, avec une zone pastorale de 550 ha et une zone urbanisée de 299 ha. Les zones naturelles et agricoles couvrent 70% du territoire.

Saint-Jeannet est bordée par les communes de Bézaudun-les-Alpes au nord, Gattières à l'est, La Gaude au Sud et Vence à l'ouest (qui a réalisé son ABC en 2012). Membre de la Métropole Nice Côte d'Azur (MNCA), son plan local d'urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé au 25/10/2019. Il intègre la préservation des zones naturelles, des jardins et des espaces boisés, ainsi que la création d'une trame verte et bleue.

Saint-Jeannet est également concernée par différents périmètres de protection et de valorisation du territoire :

- Site Natura 2000 FR9301570 « Préalpes de Grasse »
- Site Natura 2000 FR9312025 « Basse Vallée du Var »
- Parc Naturel Régional (PNR) des Préalpes d'Azur
- ZNIEFF de type I « Baou de Saint-Jeannet »
- ZNIEFF de type I « Vallée et gorges de la Cagne »
- ZNIEFF de type II « Var »

La commune reste cependant soumise à de fortes contraintes d'aménagements avec une urbanisation croissante et le développement des réseaux de voiries, transports, équipements, logistique (aménagement de la plaine du Var).



Carte 1. Contexte environnemental réglementé de la commune de Saint-Jeannet

A.2. Un engagement progressif pour la préservation de la biodiversité

La commune de Saint-Jeannet s'est orientée vers depuis plusieurs années, vers une stratégie de préservation et mise en valeur de son patrimoine naturel avec :

- une démarche zéro plastique sur le territoire communal en coordination avec l'agence régionale de protection de l'environnement PACA
- la mise en place d'un comité consultatif de développement durable (depuis fin 2020)
- l'engagement d'un service civique pour un poste dédié à l'environnement et au développement durable (depuis fin 2020)
- la participation au programme Territoires engagés pour la nature (TEN) depuis 2019, particulièrement dirigé sur la thématique de la pollution lumineuse
- une coopération régulière avec le Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
- l'adhésion depuis 2017 à l'Association Nationale de Protection du Ciel & Environnement Nocturne (ANPCEN)
- la candidature au label Villages étoilés en 2023
- une interaction forte avec les services dédiés métropolitains
- une labélisation au Refuge LPO de deux nouvelles écoles
- une sensibilisation à la biodiversité des riverains et touristes par l'Office du tourisme
- la mise en place de l'association Le rucher des baous qui accueille un jardin potager, des ruches et sert de support à des actions de sensibilisations et d'éducation au jardinage raisonné.

La commune bénéficie du soutien précieux d'un **collectif citoyen**, le **GEP (Groupe d'Étude et de Proposition)**, basé à Saint-Jeannet. Créé en 2022, ce collectif œuvre pour la préservation et la résilience des ressources naturelles de la commune et des territoires environnants. Dans ses projets, le GEP collabore étroitement avec des associations régionales et nationales de protection de l'environnement, les services municipaux compétents, ainsi que ceux de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Bien que le GEP s'intéresse à la « santé » des zones naturelles protégées, telles que les sites Natura 2000 ou le ZNIEFF de la Cagne, il concentre principalement ses efforts sur les zones habitées. Ces espaces ont subi, depuis plusieurs décennies, une importante dégradation des habitats et des continuités écologiques, en raison du développement urbain. Face à ces pressions et aux défis majeurs posés par les changements climatiques, le GEP s'attache à approfondir sa compréhension des dynamiques naturelles locales : espaces verts, zones boisées, jardins privés, terrains agricoles et friches. Ces milieux, bien qu'urbanisés, abritent encore une biodiversité riche mais menacée.

Dans cette démarche, le GEP vise à impliquer les occupants du territoire – agriculteurs, entreprises et particuliers – en les sensibilisant et en les mobilisant pour qu'ils deviennent des acteurs de la préservation et de l'adaptation écologique. Ce travail nécessite l'accompagnement d'experts, comme le Conservatoire d'espaces naturels PACA (CEN PACA), dont les validations scientifiques sont essentielles.

Enfin, le GEP accorde une importance particulière au projet de l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), qu'il perçoit comme un outil clé pour enrichir ses connaissances et orienter ses actions en faveur de la biodiversité locale.

A.3. Mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale

Souhaitant aller plus loin dans sa connaissance et dans sa prise en compte de la biodiversité de son territoire, la commune de Saint-Jeannet, accompagnée par le Conservatoire d'espaces naturels PACA, s'engage en 2022 dans la réalisation d'un Atlas de la biodiversité communale. Les objectifs de ce partenariat sont multiples : mettre en valeur la biodiversité et les espaces remarquables du territoire, enrichir les connaissances sur de nouveaux groupes taxonomiques et sensibiliser les acteurs locaux pour la prise en compte de cette biodiversité.

De ce fait, deux grands axes d'étude ont été identifiés pour ce projet :

- **Les enjeux des vallons et cours d'eau**
en lien avec les continuités écologiques et la Trame verte et bleue
- **Les enjeux du Baou de Saint-Jeannet**
en lien avec les milieux pastoraux

Il s'agit plus précisément, pour chacun de ces axes, d'améliorer les connaissances pour les groupes taxonomiques indicateurs du bon fonctionnement de ces écosystèmes (ici, centrés sur la flore et les insectes), d'identifier les espèces remarquables associées à ces habitats et de sensibiliser les usagers, propriétaires et riverains de ces sites à la biodiversité environnante.

Cette analyse implique aussi une prise en compte du cœur urbain de la commune et de sa « **nature en ville** » associée à la **gestion de ses espaces verts**.

Section B. Méthodologie



Inventaires sur Saint-Jeannet accompagnés par les membres du GEP © C. Brochard – CEN PACA

B.1. Méthodologie globale de l'ABC

La méthodologie globale utilisée pour la mise en place et le déroulement de l'ABC s'inspire des préconisations données par le Muséum national d'Histoire naturelle dans sa publication « Atlas de la biodiversité dans les communes, guide méthodologique pour les inventaires faunistiques des espèces métropolitaines terrestres » (Tanguy & Gourdain, 2011).

L'Atlas de la biodiversité communale de Saint-Jeannet, programmé de 2022 à 2024, s'est décliné en plusieurs étapes synthétisées ci-dessous :



Figure 1. Mise en place d'un Atlas de la biodiversité communale © OFB

Cette méthodologie a été adaptée aux moyens techniques, humains et financiers de la commune, et de celles allouées au CEN PACA.

Trois comités de pilotage (COPIL) se sont tenus les 19 avril 2023, 06 décembre 2023 et 06 décembre 2024 afin de suivre les différentes étapes du projet et de partager ou préciser les objectifs, définir le calendrier de travail et la répartition des tâches des différents acteurs.

Deux réunions d'avancement de projet et discussion autour d'actions à mettre en place à la suite de l'ABC se sont également tenues les 18 juin 2024 et 19 septembre 2024 rassemblant divers acteurs du territoire et de proximité : élus de Saint-Jeannet, GEP, CEN PACA, LPO PACA, MNCA, PNR Préalpes d'Azur, DREAL PACA (N2000), communes de Vence et Saint-Paul-de-Vence.

Le CEN PACA, partenaire technique de référence du projet, a accompagné la commune de Saint-Jeannet tout au long du projet selon le schéma d'action synthétisé ci-dessous :

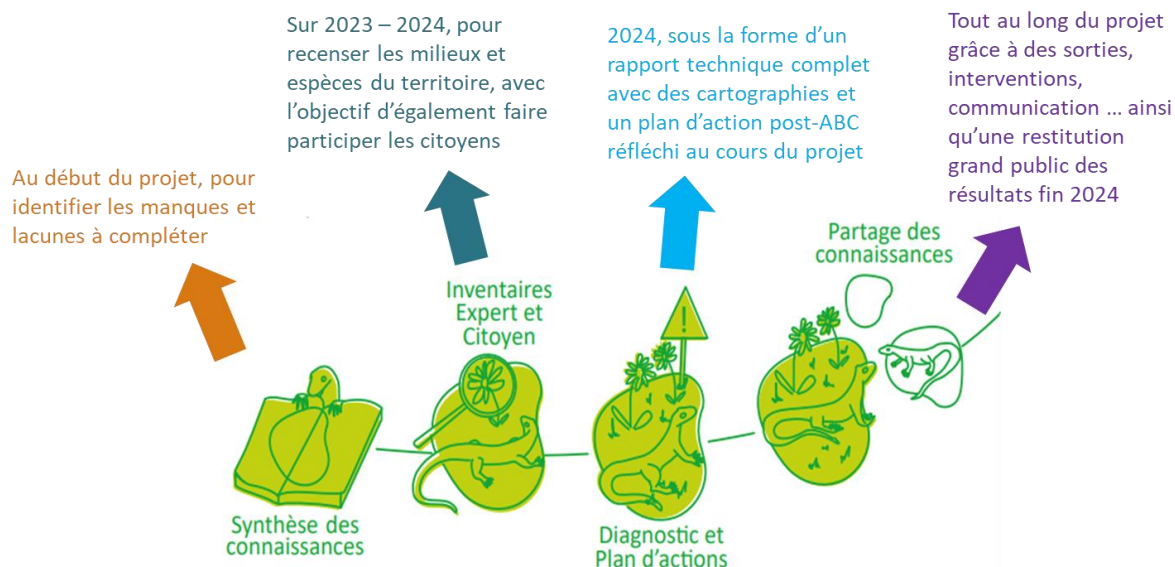


Figure 2. Déroulement technique de l'Atlas de la biodiversité communale de Saint-Jeannet © U. Schumpp – CEN PACA

B.2. Synthèse des connaissances existantes

Afin de mener à bien les inventaires complémentaires prévus dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité communale, une synthèse des connaissances existantes à l'échelle de la commune est préalablement réalisée. Cette synthèse permet de :

- évaluer la connaissance de la biodiversité sur la commune
- répertorier les espèces déjà inventoriées et identifier les groupes taxonomiques à prioriser
- identifier les zones d'études d'intérêt pour la réalisation de nouveaux inventaires sur la commune.

B.2.1. Bases de données

Les données naturalistes sont issues de la consultation de deux outils :

- la base de données HELIX, rassemblant les observations naturalistes de faune et flore collectées par le CEN PACA
- le portail SILENE, plateforme régionale du SINP.

Le SINP (Système d'information de l'inventaire du patrimoine naturel) est un programme national, porté par le Ministère en charge de l'Environnement visant à favoriser une synergie entre les acteurs pour la production, la gestion, le traitement, la valorisation et la diffusion de données sur la biodiversité. En Provence-Alpes-Côte d'Azur, SILENE est la plateforme régionale du SINP avec pour objectif l'accès à l'information naturaliste pour tous, dans un but de gestion et de protection du patrimoine naturel régional. Il s'agit d'un outil public et collectif au service d'une meilleure prise en compte de la biodiversité, administré par le CEN PACA pour la partie faune. Les espèces suivent le référentiel taxonomique TAXREF v12.



B.2.2. Sources cartographiques

Afin de compléter au mieux les connaissances disponibles dans cette base, plusieurs structures/personnes ressources ont été contactées afin de compiler les sources annexes.

Tableau 1. Liste des sources des données cartographiques par catégorie

Source	Type de données
<i>IGN Scan 25</i>	Fond de carte
<i>BD OCSOL PACA</i>	Occupation des sols
<i>BD CARTO ®</i>	Limites administratives Formations végétales Hydrographie
<i>CRIGE PACA</i>	Base foncière non anonymisée
<i>DREAL PACA</i>	Zones Natura 2000 ZNIEFF APPB

B.2.3. Définition des taxons et zones à inventorier

Les inventaires de la biodiversité de la commune se focalisent sur les enjeux terrestres :

- des cours d'eau et vallons
- du Baou de Saint-Jeannet

Les groupes taxonomiques visés dans ce cadre concernent :

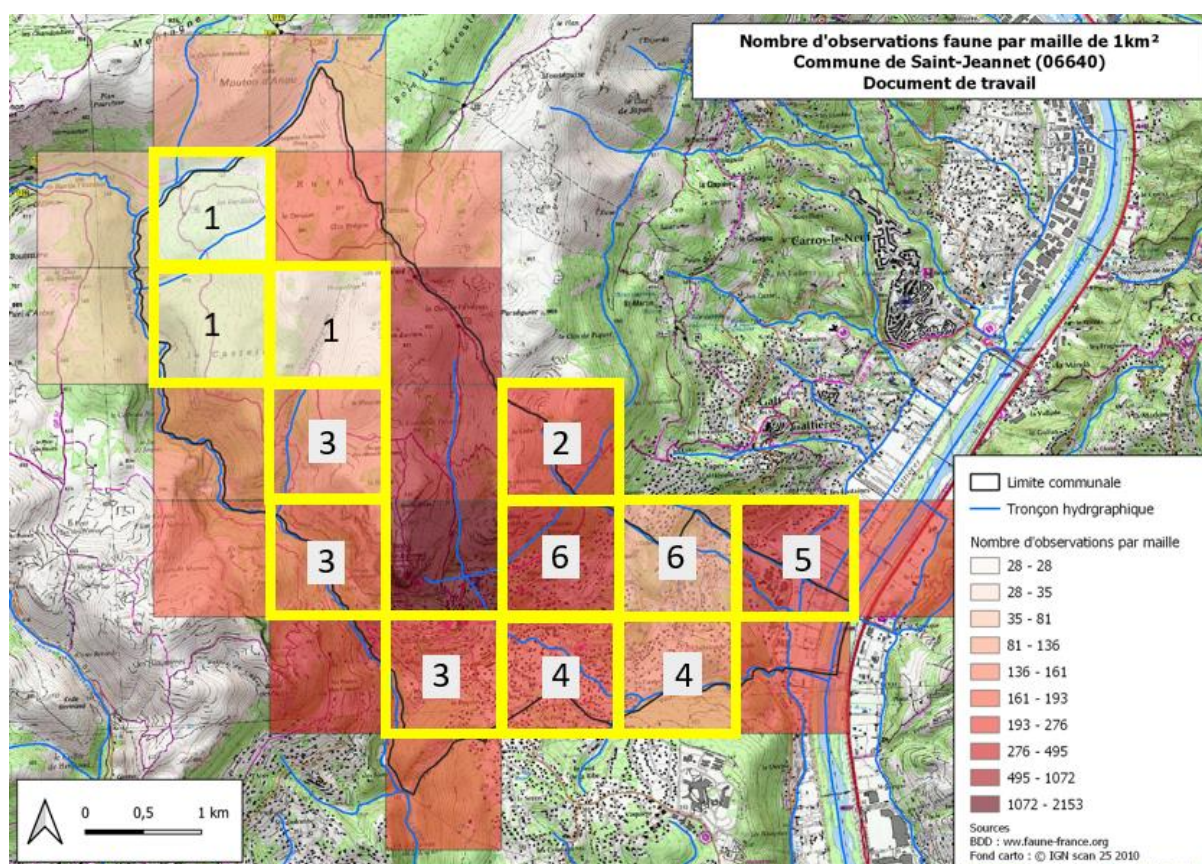
- la flore
- les rhopalocères (papillons de jour)
- les hétérocères (papillons de nuit)
- les orthoptères (criquets, sauterelles, grillons)
- les hémiptères (punaises)

Le choix de ces groupes porte à la fois sur **l'amélioration de la connaissance disponible** sur la commune, mais permet aussi de mettre en avant des **groupes taxonomiques indicateurs de l'état de préservation des milieux étudiés**.

L'analyse des différents zonages environnementaux définis dans le PLU et des données naturalistes disponibles avant la mise en place des inventaires sur la commune permet d'établir un plan de prospection pour ces nouveaux inventaires de la biodiversité.

Au vu des objectifs de la commune et des groupes taxonomiques choisis pour cette étude, six secteurs ont été définis comme étant « **prioritaires** » pour un échantillonnage de la biodiversité, déterminés grâce au travail du GEP sur la thématique des continuités écologiques :

1. Baou de Saint-Jeannet et ses arrières
2. Coteaux du Baou de la Gaude
3. Cagne
4. Vallon du Parriaou et des trigands
5. Var
6. Sud des Gattières



Carte 2. Identification des zones « prioritaires » à l'échantillonnage définies par les axes de travaux du GEP en lien avec les ruptures de continuités écologiques © CEN PACA/GEP - 2022

Ces secteurs « prioritaires » correspondent à des zones peu ou non prospectées, présentant des habitats jugés favorables au développement et à la présence d'espèces parmi les groupes taxonomiques à inventorier au cours de cet ABC. Il peut aussi s'agir de zones présentant des données historiques méritant une actualisation. Ces secteurs sont décrits dans la méthodologie des différents groupes étudiés ci-après.

Des compléments de données en dehors de ces secteurs « prioritaires » sont également réalisés lors d'observations fortuites, mais aussi grâce aux sciences participatives.

B.3. Méthodologie des inventaires

Les données naturalistes référencées au cours de l'ABC sont collectées :

- à l'issue d'inventaires spécialisés menés par divers experts salariés du CEN PACA
- via des compléments d'inventaires réalisés par des bénévoles naturalistes du CEN PACA
- au cours d'animations grand public coorganisées par le CEN PACA et la commune
- grâce à la participation des citoyens de la commune dans le cadre des sciences participatives.

B.3.1. Définition des enjeux des espèces

Les données collectées concernent à la fois des espèces « communes », des espèces « protégées » et des espèces « patrimoniales ».

Sont désignées comme « **espèces protégées** » les espèces végétales ou animales faisant l'objet d'une protection réglementaire qu'elle soit à l'échelle nationale, régionale ou départementale.

Les espèces faune ou flore bénéficiant d'un statut autre que réglementaire (déterminante ou remarquable pour les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique ZNIEFF, inscription sur les listes rouges nationales et régionales des espèces menacées, Directive habitat, présentant un enjeu fort de conservation...) sont considérées comme « **patrimoniales** ». Ces statuts sont donnés à dire d'experts, à partir d'une première hiérarchisation des enjeux de conservation (faible, modéré, fort ou très fort) à l'échelle régionale et/ou départementale² qui est ensuite ajustée par rapport au contexte communal ou intercommunal de ces espèces (taux d'urbanisation, état de conservation des habitats naturels présents, ruptures écologiques, endémisme et proximité des autres stations existantes, etc.).

Toute autre espèce, régulièrement et abondamment observée à l'échelle de la commune ou du département, ne présentant pas de statut de protection ou de conservation particulier est considérée comme « **commune** ».

B.3.2. Habitats naturels et semi-naturels

Les grands types d'habitat ont été désignés selon différentes méthodes :

- directement sur le terrain d'après les relevés des différents cortèges floristiques
- par photo-interprétation.

Afin de pouvoir apporter un maximum d'informations au travers de la réalisation de l'ABC, les relevés d'habitats et les inventaires de la flore ont été effectués simultanément. La photo-interprétation complète les informations recueillies lors des passages de terrain.

Les habitats disposent d'une dénomination particulière, toutefois, ils sont rattachés aux codes de la typologie EUNIS.

Une hiérarchisation des enjeux de conservation des habitats est proposée à l'échelle de la commune. Elle prend en compte plusieurs éléments :

- leur représentativité à l'échelle biogéographique et locale (habitat rare dans la région méditerranéenne, à l'échelle du département)
- leur état de conservation
- les espèces qu'ils abritent ou qu'ils peuvent potentiellement abriter
- les menaces susceptibles de les impacter directement ou indirectement.

Afin d'équilibrer le temps dédié à la numérisation de la cartographie et à l'analyse du territoire, les zones anthropisées sont réparties en plusieurs catégories. Ces catégories sont définies selon la proportion d'éléments « naturels » visibles et le type d'utilisation (agricole, commercial, services, production ou résidentiel). Ces zones présentent potentiellement des différences tant du point de vue fonctionnel (imperméabilisation des sols) que du point de vue écologique (ex : présence de zones de repos et d'alimentation pour la faune comme les haies, les bosquets ou les friches). Elles se divisent de la sorte :

- les zones urbanisées dispersées (ex : quartiers résidentiels isolés du centre-ville avec de grands jardins ornementaux)
- les zones urbanisées modérément denses (ex : quartiers résidentiels en zone péri-urbaine avec éventuellement de petits jardins ornementaux)

² Le Berre, M., Diadema, K., Pires, M., Noble, V., De Barros, G., & Gavotto, O. (2017). Hiérarchisation des enjeux de conservation de la flore en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Rapport inédit. CBNMed, CBNA, Région PACA.

Beaudoin, G., Bence, S., Buralli, F., Delauge, J., Renet, J., Syx, A. (2022). Portrait de la biodiversité faunistique continentale métropolitaine de la Métropole Nice Côte d'Azur. Edition 2022. CEN PACA.

- les zones urbanisées denses ou artificialisées (ex : quartiers résidentiels en zone péri-urbaine avec une proportion de jardins ornementaux très réduite)
- les zones urbanisées agricoles (ex : quartiers résidentiels avec de grandes parcelles dédiées aux cultures diverses telles que les oliveraies ou les légumes)

B.3.3. Flore

Avant les prospections de terrain, une étude des données historiques issues de sources bibliographiques permet d'établir une liste d'espèces potentiellement présentes sur la zone d'étude. À partir de cette première phase, sont désignés :

- les périodes de floraison et donc la désignation du calendrier des inventaires
- les secteurs à prospecter en priorité ou sur lesquels une attention particulière doit être portée. Il peut s'agir d'entités géographiques particulières (fragments de pelouses sèches par exemple) ou de zones où les données sont absentes ou trop anciennes.

Cette étape est particulièrement importante, car au vu de la superficie de la zone d'étude, l'intégralité du territoire de la commune ne peut pas être parcourue. Une priorisation des lieux de prospection permet de mettre en avant les principaux enjeux liés à la conservation de la flore spontanée³ et subsponnée⁴.

L'identification des taxons est effectuée d'après les critères proposés par les ouvrages référence Flore de la France méditerranéenne continentale et Flora Gallica.

Tableau 2. Récapitulatif de l'effort de prospection pour les inventaires floristiques pendant l'ABC de Saint-Jeannet

Date de passage	Secteur(s) ciblé(s)	Observateur
13/04/2023	Vallon des Trigands et centre de la commune	Ugo Schumpp
21/04/2023	Vignobles à l'est de la commune et Vallon de la Cagne	Ugo Schumpp
08/05/2023	Bord du fleuve Var	Lorraine Segard-Ceccanti, Fanny Rossello
19/06/2023	Nord de la commune après les Baous, Castou	Ugo Schumpp
03/07/2024	Partie nord de la commune, Vallon du Rut	Ugo Schumpp

B.3.1. Insectes

Avec près de 1,3 million d'espèces décrites dans le monde, les insectes constituent à eux seuls 55% de la biodiversité totale et 85% de la biodiversité animale. En France, on ne dénombre pas moins de 35 000 espèces d'insectes différents. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur, en raison de la combinaison des influences méditerranéennes et alpine sur son territoire, présente la plus importante biodiversité en termes d'espèces et d'habitats. Elle abrite plus de la moitié des espèces d'insectes connues en France métropolitaine, dont certaines présentent un caractère endémique⁵, ce qui lui confère une responsabilité à l'échelle régionale, nationale mais aussi mondiale. Au cours de l'ABC de Saint-Jeannet, les inventaires entomologiques se sont concentrés sur les groupes des **rhopalocères** (papillons de jour), des **hétérocères** (papillons de nuit), des **orthoptères** (criquets, sauterelles, grillons) et des **hémiptères** (punaises). Si ces groupes taxonomiques ont été recherchés en priorité, les insectes appartenant à d'autres groupes rencontrés sur le terrain ont aussi été identifiés et référencés dans le cadre de l'ABC.

³ Espèce végétale vivant au sein de son aire de répartition d'origine

⁴ Espèce végétale vivant en dehors de son aire de répartition d'origine et qui parvient à y accomplir son cycle de vie grâce à l'action humaine ou non

⁵ Présence d'une espèce dans une aire de répartition limitée qui en est caractéristique

Tableau 3. Récapitulatif de l'effort de prospection pour les inventaires entomologiques pendant l'ABC de Saint-Jeannet

Date de passage	Secteur(s) ciblé(s)	Observateur(s)
06/11/2022	Le mas	Francine Boillot
30/03/2023	Le mas	Laurène Chevallier, Francine Boillot, François Boillot
13/04/2023	Vallon des Trigands et centre de la commune	Laurène Chevallier
21/04/2023	Vignobles à l'est de la commune et Vallon de la Cagne	Laurène Chevallier
08/05/2023	Bord du fleuve Var	Lorraine Segard-Ceccanti, Fanny Rossello
23/06/2023	Vignoble Rasse	Laurène Chevallier, Pierre Desriaux, Alain Bourgon, Colette Delclaux, Emmanuel Tcheng, René Celse, Frédéric Billi
19/06/2023	Nord de la commune après les Baous, Castou	Laurène Chevallier
12/07/2023	Vallon des Trigands	Laurène Chevallier
18/08/2023	Les collés, proche Cagne	Laurène Chevallier, Pierre Desriaux, Alain Bourgon, Colette Delclaux, Emmanuel Tcheng, René Celse, Frédéric Billi
05/04/2024	Vignoble Rasse	Laurène Chevallier, Pierre Desriaux, Alain Bourgon, Colette Delclaux, Emmanuel Tcheng, René Celse, Frédéric Billi
17/04/2024	Baous, vallon de parriau, château bresson	Mathis Lenne
03/06/2024	Bord du Var	Mathis Lenne
04/06/2024	Bord du Var	Mathis Lenne
20/06/2024	Baou de Saint-Jeannet	Mathis Lenne
27/06/2024	Baou de Saint-Jeannet	Mathis Lenne
03/07/2024	Jas Jausserand	Mathis Lenne
19/09/2024	Gattières	Laurène Chevallier

B.3.1.a. Rhopalocères

L'inventaire des rhopalocères se réalise grâce à des prospections à vue ou avec capture au filet. Les individus capturés sont identifiés en main, puis relâchés peu de temps après, hormis pour les espèces difficilement identifiables, qui, dans certains cas, doivent être déterminées de manière plus fine (observation des *genitalia*⁶ à la loupe binoculaire).

Un repérage des chenilles peut s'effectuer en ciblant les zones où se trouvent les **plantes-hôtes** des papillons étudiés. Une plante-hôte est nécessaire voire indispensable au bon déroulement des étapes du cycle de vie d'un organisme, telles que l'alimentation, la reproduction ou la ponte. Chez les insectes, notamment les papillons, certaines espèces dépendent d'une unique plante-hôte pour assurer leur développement ou leur reproduction. Cette relation étroite rend la présence de ces plantes essentielle à la survie de ces espèces.

⁶ Pièces génitales des insectes

B.3.1.b. Hétérocères

Peu étudiés en comparaison aux rhopalocères, les hétérocères sont pourtant bien plus diversifiés que ces derniers (près de 260 espèces de papillons de jour contre plus de 5000 espèces de papillons de nuit sur le territoire métropolitain). Ce groupe est d'autant plus complexe qu'il est majoritairement constitué de micro-hétérocères dont les critères de distinction nécessitent une expertise pointue.

Des inventaires spécifiques sont menés à l'aide de pièges lumineux, dispositifs attractifs non-létaux. Une source lumineuse (lampe à vapeur de mercure, led...) est disposée au-dessus d'un drap blanc. A la nuit tombée, les papillons de nuit, attirés par la lumière, peuvent ainsi se poser sur le drap suspendu ou étendu au sol. Les individus attirés sont ensuite photographiés et identifiés.

Ces inventaires sont nécessairement réalisés de nuit, de préférence hors période de pleine lune et éloignés d'autres installations lumineuses afin de favoriser l'attractivité des pièges lumineux. Les espèces inventoriées sont dépendantes de la période de l'année où l'inventaire est réalisé. Si certaines espèces peuvent être observées toute l'année, d'autres sont saisonnières.

En complément, une observation à la miellée peut aussi être mise en place. Un mélange d'alcool, de sucre, de miel et/ou de fruits fermentés est badigeonné sur une surface plane, comme un tronc d'arbre. Certaines espèces de papillons de nuit sont davantage attirées par cette odeur plutôt que par les dispositifs lumineux.

De même, les papillons peuvent être attirés à l'aide de phéromones sexuelles. Il peut s'agir de phéromones naturelles, produites par des femelles et récoltées dans des tubes, ou bien des phéromones de synthèse. A la tombée de la nuit, les tubes de phéromones sont ouverts à proximité des pièges une dizaine de minutes. Si les adultes volants sont attirés par les pièges lumineux, la miellée et/ou les phéromones, il convient aussi de rechercher les chenilles de papillons de nuit sur des plantes-hôtes à proximité.

N.B. A noter que certains hétérocères, aux mœurs diurnes, sont observables en journée volant aux côtés des rhopalocères. C'est notamment le cas des Zygènes.

B.3.1.c. Orthoptères et hémiptères

Les orthoptères, contrairement à d'autres groupes d'insectes, sont davantage influencés par la structure de la végétation que par sa composition floristique. Les larves étant plus difficiles à identifier, surtout dans leurs premiers stades de développement, les inventaires d'orthoptères se concentrent principalement sur les adultes, durant la période de reproduction, entre mai et octobre. Les individus sont majoritairement prospectés à vue ou capturés à l'aide de filets lors des heures chaudes et ensoleillées de la journée. Des écoutes diurnes, crépusculaires et nocturnes peuvent également compléter ces relevés.

En ce qui concerne les hémiptères, différentes méthodes de prospection sont utilisées : recherche visuelle sur et sous les plantes-hôtes, sous les pierres et les morceaux de bois, fauche de la végétation herbacée avec un filet fauchoir, ou encore battage de la strate arbustive et arborée. Les individus capturés sont identifiés puis relâchés, à l'exception de certaines espèces nécessitant une identification plus précise à la loupe binoculaire. Les observations se sont concentrées sur quelques familles d'hétéroptères plus aisément identifiables, comme les Pentatomidae, Lygaeidae, Rhyparochromidae, Miridae et Tingidae.

Section C. Résultats des inventaires



Hespérie du carthame *Pyrgus carthami* observé au cours des inventaires © L. Chevallier – CEN PACA

C.1. Les chiffres clés

Tableau 4. Etat des connaissances de la biodiversité en lien avec l'ABC de Saint-Jeannet (d'après extraction Silene au 08/10/2024)

GROUPE TAXONOMIQUE	NOMBRE D'OBSERVATIONS			NOMBRE D'ESPÈCES*			NIVEAU DE CONNAISSANCE	
	AVANT ABC	ABC	TOTAL	AVANT ABC	ABC	TOTAL	TAXONOMIQUE	CHOROLOGIQUE
FLORE	2 176	634	2 810	658	312	773	Bon	Assez bon
INSECTES	924	854	1 778	205	537	649	-	-
DONT RHOPALOCÈRES	659	222	881	95	58	103	Bon	Assez bon
DONT HÉTÉROCÈRES	29	384	413	25	308	323	Satisfaisant	A compléter
DONT ORTHOPTÈRES, MANTES ET PHASMES	87	42	129	28	26	40	Satisfaisant	A compléter
DONT HÉMIPTÈRES	21	80	101	8	61	65	A compléter	A compléter
ARACHNIDES	42	12	54	25	8	30	Non évalué	Non évalué
MOLLUSQUES	38	1	39	23	1	24	Non évalué	Non évalué
REPTILES	89	3	92	9	3	9	Non évalué	Non évalué
AMPHIBIENS	30	0	30	7	0	7	Non évalué	Non évalué
OISEAUX	4 001	10	4 011	138	10	138	Non évalué	Non évalué
MAMMIFÈRES (HORS CHIROPTÈRES)	110	1	111	23	1	23	Non évalué	Non évalué
CHIROPTÈRES	7	0	7	3	0	3	Non évalué	Non évalué
AUTRES	2	8	10	1	5	5	Non évalué	Non évalué
TOTAL	7 419	1 522	10 466	1 092	877	1 660	-	-

*Pour simplifier la lecture du document, est indiqué un nombre « d'espèces » qui correspond en réalité à un nombre de taxons, c'est-à-dire un nombre d'espèces, sinon à une identification au genre ou à la sous-espèce pour une faible proportion de données.



A RETENIR

1660 espèces connues sur la commune
 ... dont 568 nouvellement observées grâce à l'ABC !

Notice de compréhension

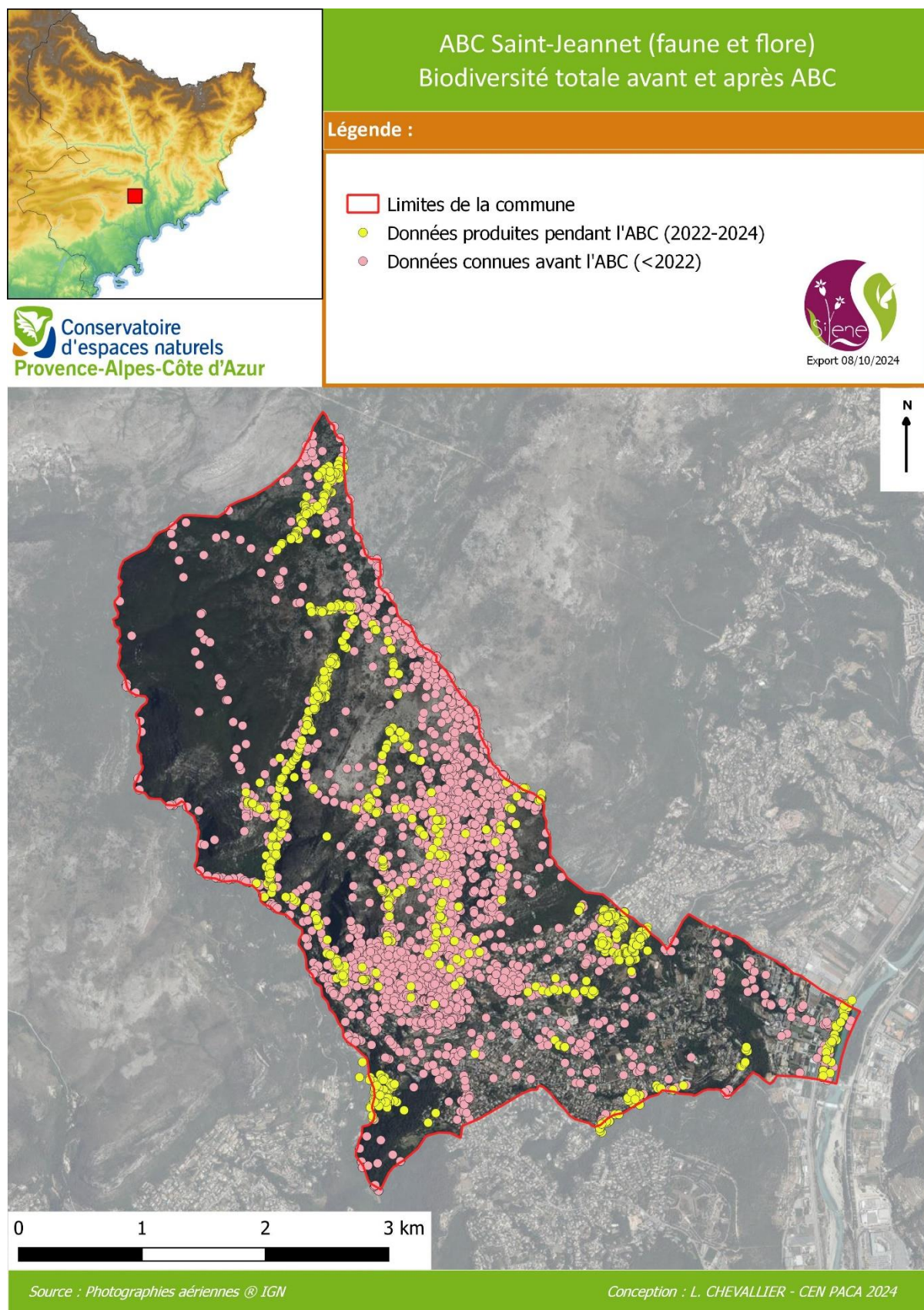
Le niveau de connaissance des groupes taxonomiques est évalué à deux échelles :

- **Taxonomique**, en comparant le nombre d'espèces actuellement décrites sur le territoire communal avec le nombre d'espèces qui pourraient potentiellement y être présentes, en tenant compte des listes d'espèces au niveau départemental et régional ;
- **Chorologique**, qui évalue l'état des connaissances en termes de répartition géographique des espèces du territoire communal.

Il peut se diviser en cinq niveaux :

- Très bon
- Bon
- Satisfaisant
- A compléter
- Insatisfaisant

Le niveau « à compléter » désigne un progrès significatif dans la connaissance, tout en nécessitant des inventaires supplémentaires pour enrichir la liste des espèces présentes sur le territoire communal. Il illustre une nécessité de combler l'écart avec les listes d'espèces régionales ou départementales plus complètes.



Carte 3. Comparaison de la biodiversité de Saint-Jeannet référencée avant et après ABC

C.2. Habitats naturels et semi-naturels

De par sa position géographique dans l'arrière-pays de Vence, la commune de Saint-Jeannet est marquée par de forts contrastes d'occupation des sols. Ce contraste est renforcé par le fait que ce territoire s'étende des abords du fleuve Var jusqu'aux reliefs supraméditerranéens et submontagnards.

La partie la plus au sud-est est majoritairement occupée par des activités agricoles, la partie centrale abrite le cœur historique du village avec à ses abords des zones résidentielles étendues jusqu'à la limite des premiers reliefs de l'emblématique Baou de Saint-Jeannet, pour enfin terminer par la moitié la plus au nord, essentiellement dominée par des mosaïques de boisements de Chênes verts et de garrigues entretenues par les activités pastorales historiques et actuelles.

Cet étalement altitudinal conduit à l'existence de diverses formations de garrigues, de l'étage mésoméditerranéen à Cistes cotoneux ou à Romarin, jusqu'à l'étage supraméditerranéen à Lavande vraie. L'ensemble de ces déclinaisons ainsi que les pelouses sèches à Brachypode rameux constituent une part importante de l'identité du patrimoine naturel de la commune tant pour son aspect paysager que pour la richesse floristique et faunistique que ces habitats abritent. **Leur conservation revêt un enjeu fort pour la commune.**

Le paysage est façonné par la présence de vallons et de cours d'eau qu'ils soient intermittents ou permanents à l'image de la Cagne. Ils représentent des éléments structurants forts de connectivité entre le nord et le sud du territoire et construisent une grande partie des trames vertes et bleues. Leur présence contribue largement à la circulation de la faune et de la flore, et ils abritent des espèces sensibles telles que la **Consoude bulbeuse**. Le vallon du Parriau qui traverse la commune du nord au sud-est régulièrement interrompu notamment par les différents axes routiers. **Leur conservation est un enjeu fort et nécessite un travail de concertation important avec les différents acteurs impliqués (propriétaires privés, commune, fédération de pêche...) pour mettre en place d'éventuels futurs plans d'actions en faveur de leur restauration/préservation.**

Les boisements, toutes formations confondues, sont majoritairement jeunes et ont possiblement fait l'objet d'exploitations historiques. Ils sont des éléments structurants du paysage et, à la condition de respecter l'équilibre milieux ouverts/milieux forestiers, contribuent à la diversité du patrimoine naturel du territoire. **Leur conservation constitue un enjeu modéré.**

Pour finir, la moitié sud de la commune est fortement impactée par les espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) alors que la moitié nord semble bien plus préservée. Ce phénomène est potentiellement dû à la présence d'habitations et d'activités anthropiques dans les plus basses altitudes. **L'Ailanthé glanduleux** colonise partiellement le bas des reliefs du Baou de Saint-Jeannet, une vigilance particulière doit être assurée sur ce type de secteurs pour éviter une étendue des stations existantes, phénomène qui contribuerait grandement à la dégradation des boisements, lisières et garrigues alentours.



Figure 3. Baou de Saint-Jeannet
© L. Chevallier – CEN PACA

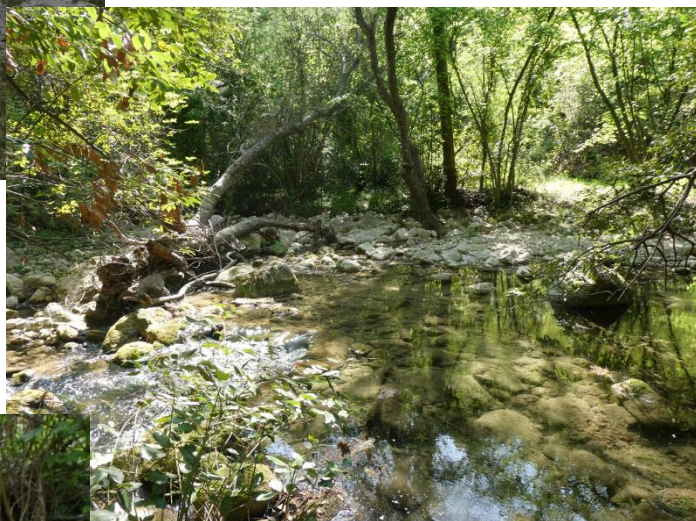


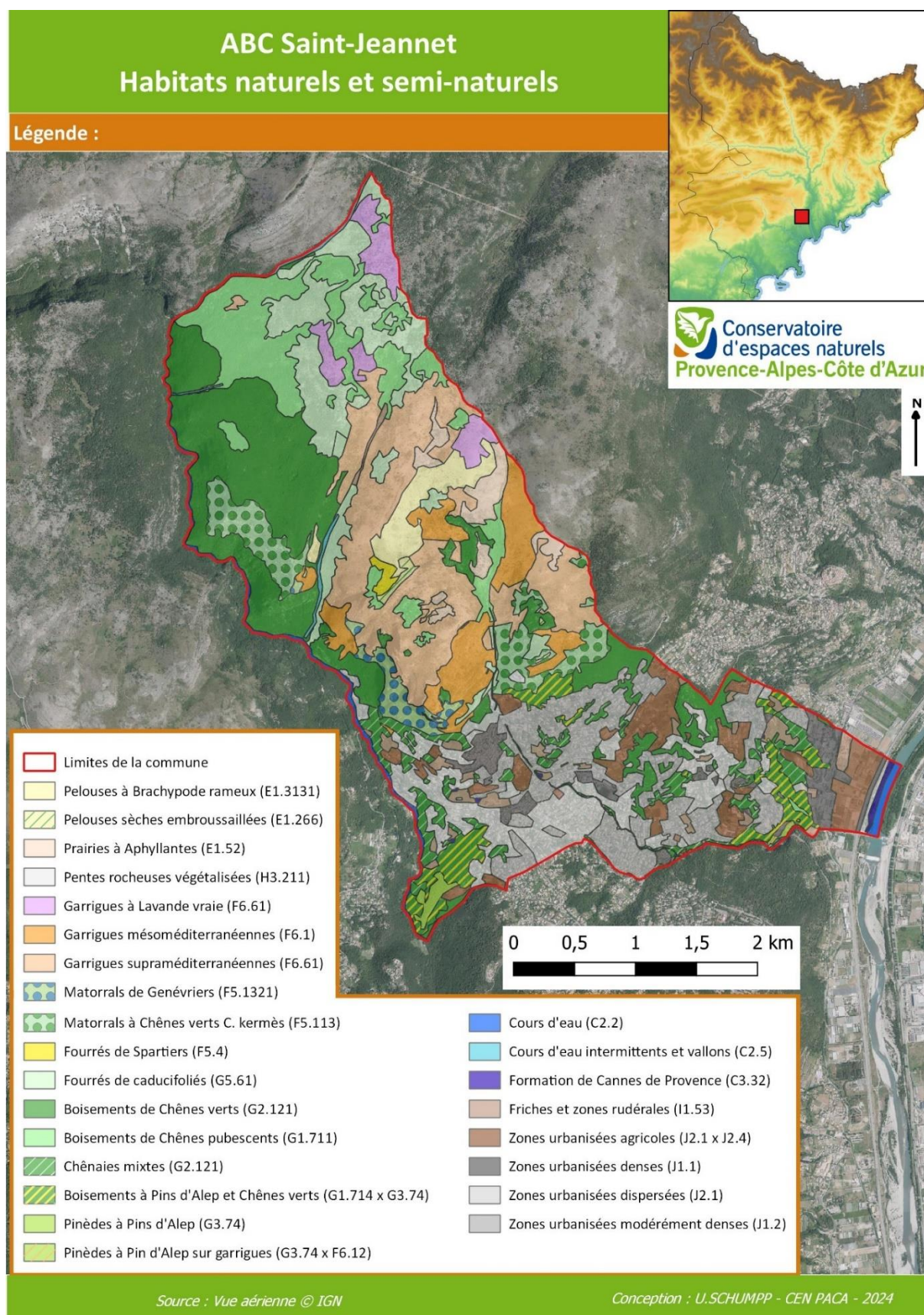
Figure 4. La Cagne
© C. Brochard – CEN PACA



Figure 5. Vallon des trigands
© L. Chevallier – CEN PACA



Figure 6. Garrigues supra-méditerranéennes
© L. Chevallier – CEN PACA



Carte 4. Habitats naturels et semi-naturels sur Saint-Jeannet

C.3. Flore

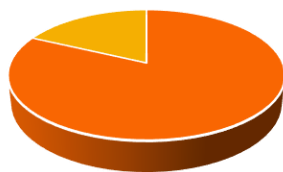
C.3.1. Les chiffres à retenir

GROUPE TAXONOMIQUE	NOMBRE D'OBSERVATIONS			NOMBRE D'ESPÈCES*			NIVEAU DE CONNAISSANCE	
	AVANT ABC	ABC	TOTAL	AVANT ABC	ABC	TOTAL	TAXONOMIQUE	CHOROLOGIQUE
FLORE	2 176	634	2 810	658	312	773	Bon	Assez bon



FLORE

773 espèces flore connues sur la commune
... dont 115 nouvellement observées grâce à l'ABC !



REPRESENTE
18%
DES ESPECES FLORE DE PACA

C.3.2. Avant ABC

Historiquement, les données flore sont réparties de façon hétérogène sur le territoire de la commune. D'une part, le Baou de Saint-Jeannet et ses alentours faisaient l'objet de nombreux inventaires récurrents : cela est notamment lié à la présence d'un cortège floristique hors du commun, avec plusieurs stations de Nivéole de Nice. D'autre part, concernant la partie nord du territoire, très peu de pointages raisonnablement récents (à partir de 1990), étaient signalés : ce phénomène est possiblement dû à plusieurs facteurs comme les difficultés d'accès et l'homogénéité des habitats et de leur flore.

Les vallons étaient historiquement partiellement prospectés, il est possible que des limites d'accessibilité existent de par la présence régulière de propriétés privées.

C.3.3. Espèces à enjeux

Parmi les 773 espèces recensées au total sur la commune, **21 d'entre elles présentent un enjeu fort à très fort pour la commune** (données à partir de 1990 uniquement) :

Enjeu TRES FORT	Enjeu FORT	Enjeu MOYEN	Enjeu FAIBLE	EVEE
2	20	499	104	37

Cas particulier du cortège d'espèces des pelouses sèches localisées sur les reliefs à proximité de la mer

Située entre mer et montagne, la commune de Saint-Jeannet bénéficie de conditions stationnelles bien spécifiques. Ces spécificités ont conduit à l'installation d'un cortège d'espèces exceptionnelles. Parmi elles, la **Nivéole de Nice**, dont la répartition mondiale est limitée à la riviéra et ses abords. **La conservation de ces plantes ainsi que de leurs habitats (pelouses sèches rocailleuses) revêt une importance capitale pour la préservation du patrimoine naturel constitutif de l'identité du territoire et pour éviter les risques d'extinctions à une échelle locale à minima.**

La Nivéole de Nice *Acis nicaeensis* est une plante dont la répartition mondiale est limitée à la région de la riviéra. Des stations sont réparties tout au long du sentier nord qui mène au Baou de Saint-Jeannet et sur le Baou de Saint-Jeannet lui-même. Etant à proximité de cheminements fortement fréquentés elles sont soumises au piétinement et à l'érosion des sols. La Nivéole de Nice est une plante protégée à l'échelle nationale, classée « En danger » sur les listes rouges nationale et régionale et est déterminante ZNIEFF. Toute demande de dérogation concernant son déplacement ou sa destruction fait obligatoirement l'objet d'une consultation auprès du Conseil National pour la Protection de la Nature (CNP). **Son enjeu de conservation est très fort.**

La Lavatère maritime *Malva subovata* est un arbuste dont la répartition mondiale est limitée au nord ouest du bassin méditerranéen. Sur Saint-Jeannet, ses populations sont localisées dans les roches le long du sentier GR51 qui mène au Baou de Saint-Jeannet. L'espèce est protégée à l'échelle nationale. **Son enjeu de conservation est fort.**

Le Chou des montagnes *Brassica montana* est un arbuste dont la répartition mondiale est limitée au nord ouest du bassin méditerranéen. Comme la Lavatère maritime, on retrouve des populations au sein des zones rocheuses à proximité du Baou de Saint-Jeannet. L'espèce est protégée à l'échelle régionale et est déterminante ZNIEFF. **Son enjeu de conservation est fort.**

L'Ophrys de Bertoloni *Ophrys bertolonii* est une orchidée dont la répartition mondiale est limitée au sud de la France et à l'Italie. L'espèce a été signalée sur les Baou de Saint Jeannet et de la Gaude ainsi qu'au centre du territoire de la commune. Elle occupe généralement des pelouses sèches riches en espèces annuelles. Elle est protégée à l'échelle nationale. **Son enjeu de conservation est fort.**

Autres espèces

L'**Orpin odorant** *Sedum fragrans* est une plante de la famille des Crassulacées dont la répartition mondiale est limitée aux montagnes à proximité du bassin méditerranéen entre le sud-est de la France et la région frontalière italienne. Il existe une station au pied du Baou de Saint Jeannet. L'espèce est protégée à l'échelle régionale et est déterminante ZNIEFF. **Son enjeu de conservation est fort.**

L'**Alpiste aquatique** *Phalaris aquatica* est une graminée dont l'aire de répartition mondiale est limitée à la partie ouest du bassin méditerranéen. Cette graminée a été répertoriée aux abords d'exploitation agricoles à proximité de canaux. Ce Phalaris est protégé en PACA. **Son enjeu de conservation est modéré.**

La **Consoude bulbeuse** *Symphytum bulbosum* est une plante dont l'aire de répartition est limitée au sud de l'Europe. Cette espèce apparaît régulièrement le long des vallons, notamment celui du Parriau, où ses populations peuvent être abondantes bien qu'elles soient en concurrence avec l'Ephémère de Rio, *Tradescantia fluminensis* (EVEE). La Consoude bulbeuse bénéficie d'un Plan Régional d'Action (PRA) qui fait état de la stratégie à mettre en place pour la conservation de la plante. Elle est protégée en région PACA, classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale des espèces menacées et est déterminante ZNIEFF. **Son enjeu de conservation est fort.**

L'**Asplénium Scolopendre** *Asplenium scolopendrium* est une ptéridophyte qui vit dans la partie ouest de l'Europe. Quelques pieds sont présents dans la partie basse du vallon du Parriau, au sein de milieux particulièrement ombragés, et aux abords de la Cagne. Elle est protégée en région PACA et est déterminante ZNIEFF. **Son enjeu de conservation est modéré.**

La **Grimaldie rupestre** *Mannia triandra* est une hépatique à thalle dont la répartition mondiale est dispersée entre l'Amérique du nord et l'Asie. En France elle est très rare et ses populations connues sont essentiellement localisées dans le sud-est. Sur la commune, plusieurs stations sont localisées le long du chemin des Lucioles à proximité de la partie amont du vallon des Parriau. Elle est protégée à l'échelle nationale. **Son enjeu de conservation est fort.**



Figure 7. A gauche, Nivéole de Nice *Acis nicaeensis* et à droite, Lavatère maritime *Malva subovata*
© U. Schumpp – CEN PACA

C.3.4. Zones d'intérêt

Les prospections botaniques ont permis de compléter ou de faire l'acquisition de données sur plusieurs localités :

- à proximité du Baou de Saint-Jeannet dont l'acquisition et l'actualisation de données revêt une importance forte en raison de la fréquentation et des éventuels projets de réfection des cheminements
- au nord de la commune en raison de l'absence totale de données
- le long des vallons et de la Cagne notamment en raison de la présence potentielle de Consoude bulbeuse.

C.3.5. Menaces identifiées

Les stations de Nivéole de Nice à proximité des cheminements qui mènent au Baou de Saint-Jeannet sont susceptibles d'être menacées par la surfréquentation, conduisant à un fort piétinement et à l'érosion des sols. Bien que son cycle de vie soit particulièrement précoce dans l'année, ses fleurs et fruits sont présents en avril, période d'arrivée du printemps et des pics de fréquentation de randonneurs.

Les vallons au centre de la commune sont régulièrement occupés par l'Ephémère de Rio *Tradescantia fluminensis*, espèce végétale exotique envahissante (EVEE). Il est possible qu'elle entre directement en concurrence avec la Consoude bulbeuse.

Des stations plus ou moins abondantes d'Ailantes glanduleux sont présentes en périphérie du cœur du village, à proximité des reliefs du Baou de Saint-Jeannet et le long de la Cagne. Une surveillance doit être assurée pour éviter que cette plante ne s'étende le long des vallons et boisements.

C.3.6. Espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE)

37 espèces végétales exotiques envahissantes ont été recensées sur la commune.

Certaines, comme l'Ailanth glanduleux, occupent de nombreux secteurs et constituent des stations particulièrement denses laissant peu de place à la végétation autochtone.

Plusieurs raisons peuvent expliquer l'origines de l'apparition de ces plantes :

- La présence de nombreux jardins ornementaux à proximité des espaces naturels et semi-naturels
- La douceur du climat méditerranéen avec un nombre de jours de gels limité
- Le remaniement de nombreuses zones (terrassements, remblais etc...).

Cette situation est caractéristique des territoires comportant des zones urbaines et péri-urbaines de la région méditerranéenne.

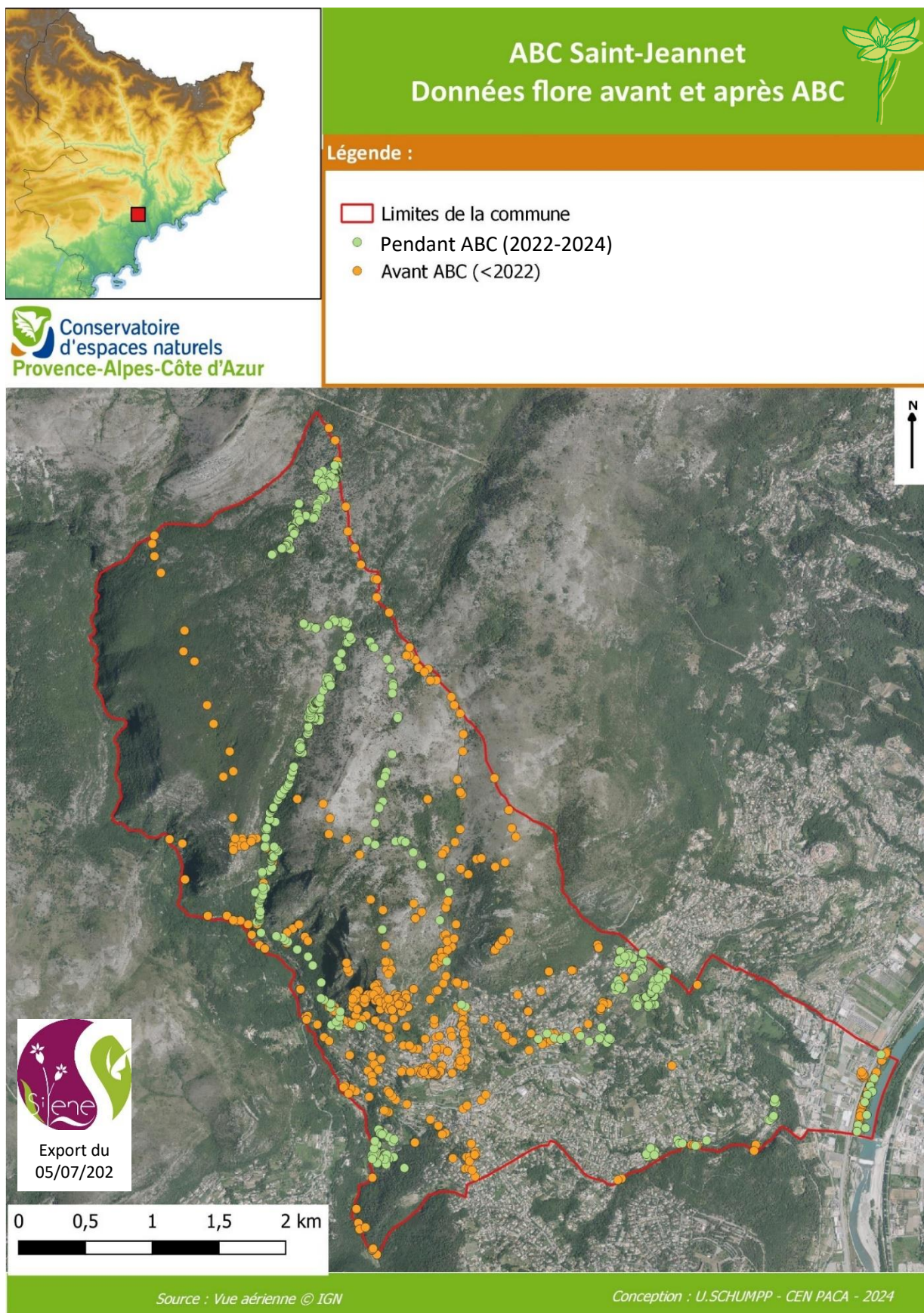
Au vu du contexte, il existe de nombreuses espèces qui sont susceptibles de constituer une menace pour le patrimoine naturel de la commune, parmi les principales il est possible de citer :

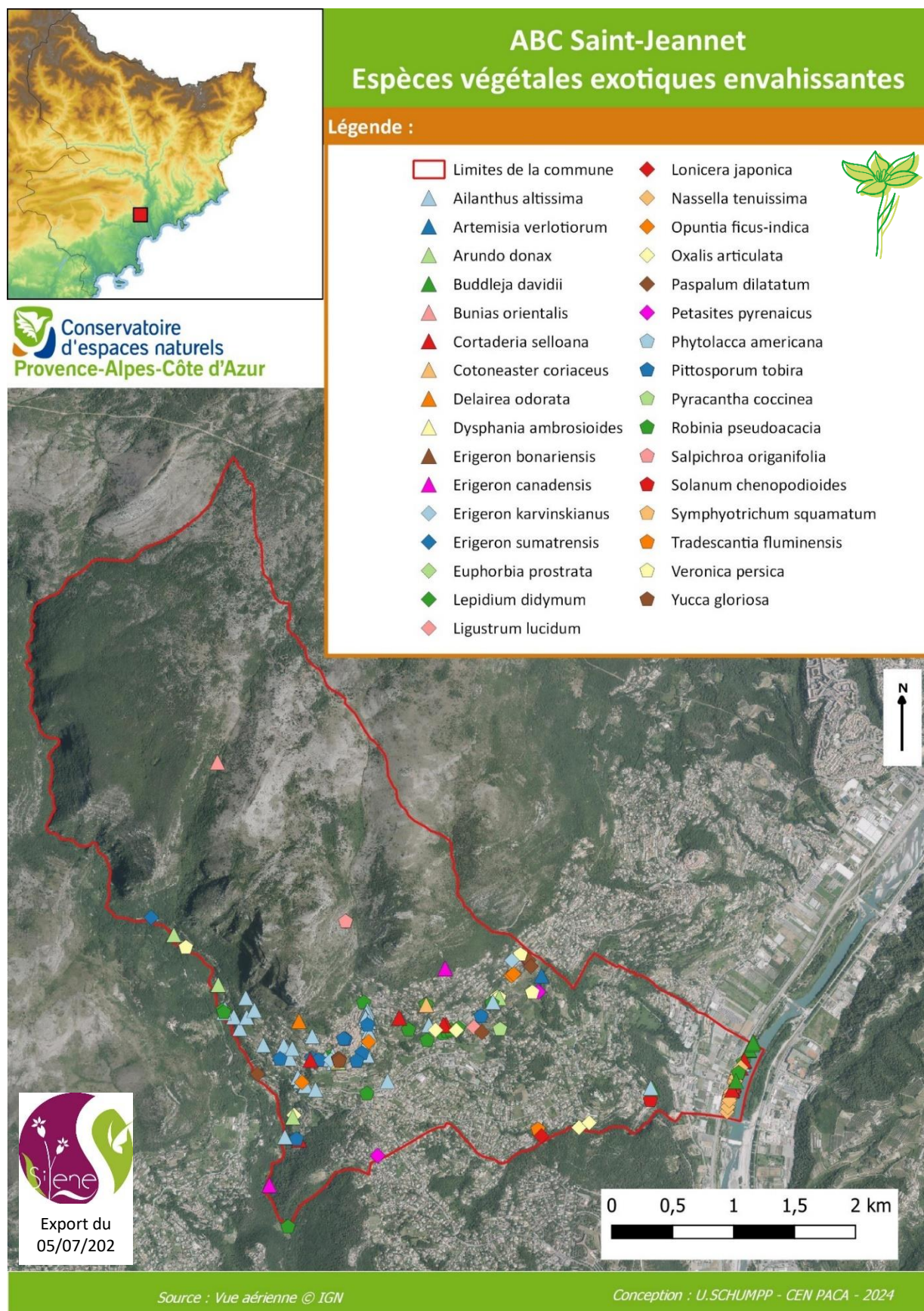
- **L'Ailanth glanduleux** *Ailanthus altissima* qui occupe les boisements, bords de routes et certaines berges de cours d'eau
- **L'Ephémère de Rio** *Tradescantia fluminensis* qui s'étend le long de certains vallons de la commune.

N.B : La Canne de Provence *Arundo donax* a été volontairement ajoutée à la présente liste bien qu'elle soit considérée comme une archéophyte (plante exotique apparue sur le territoire avant 1492). Elle contribue cependant à altérer les cortèges floristiques des zones humides et végétation rivulaires.

Tableau 5. Liste des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEE) référencées sur la commune de Saint-Jeannet

Nom scientifique	Nom français	Statut (invmed.fr)	Espèce réglementée
<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa d'hiver	Majeure	
<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave d'Amérique	Majeure	
<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Ailanthé glanduleux	Majeure	
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des frères Verlot	Majeure	
<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja	Majeure	
<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient	Modérée	
<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa	Majeure	X
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Erigeron de Karvinski	Modérée	
<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	Troène luisant	Modérée	
<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Oxalis articulé	Modérée	
<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté	Majeure	
<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux acacia	Majeure	
<i>Symphytichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	Aster écailleux	Majeure	
<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	Amaranthe couchée	Modérée	
<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier	Modérée	
<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	Chénopode fausse ambroisie	Modérée	
<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753	Erigéron crépu	Modérée	
<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Erigéron du Canada	Modérée	
<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Erigeron de Karvinski	Modérée	
<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Erigeron de Sumatra	Modérée	
<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Euphorbe prostrée	Modérée	
<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Figuier de Barbarie	Modérée	
<i>Petasites pyrenaicus</i> (L.) G.López, 1986	Pétasite des Pyrénées	Modérée	
<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique	Modérée	
<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Pittosporum	Modérée	
<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Pyracantha	Modérée	
<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Solanum faux Chénopode	Modérée	
<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse	Modérée	
<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca	Modérée	
<i>Bidens subalternans</i> DC., 1836	Bident à feuilles subalternes	Alerte	
<i>Cotoneaster coriaceus</i> Franch., 1890	Cotoneaster coriace	Alerte	
<i>Nassella tenuissima</i> (Trin.) Barkworth, 1990	Nasselle à feuilles ténues	Alerte	
<i>Delairea odorata</i> Lem., 1844	Lierre d'Allemagne	Emergente	
<i>Salpichroa origanifolia</i> (Lam.) Baill., 1888	Muguet des pampas	Emergente	
<i>Tradescantia fluminensis</i> Vell., 1829	Ephémère de Rio	Emergente	
<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence	Archéophyte	





Carte 8. Localisation des données concernant des espèces végétales exotiques envahissantes sur la commune de Saint-Jeannet

Tableau 6. Liste des espèces végétales à enjeu patrimonial pour la commune de Saint-Jeannet

Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	Intérêt patrimonial	Contact lors de l'ABC (2022-2024)
**Acis nicaensis	Nivéole de Nice	DH2, 4	Art.1		EN	EN	D	Très fort	X
<i>Ophrys arachnitiformis</i>	Ophrys en forme d'araignée						D	Très fort	
<i>Ammi majus</i>	Ammi élevé							Fort	
<i>Anisantha rigida</i>	Brôme rigide							Fort	
<i>Brassica montana</i>	Chou des montagnes			Art.1			D	Fort	X
<i>Crepis capillaris</i>	Crépide capillaire							Fort	
<i>Hyacinthoides italica</i>	Fausse Jacinthe d'Italie							Fort	X
*Lilium pomponium	Lys turban	DH5						Fort	
<i>Malva multiflora</i>	Mauve multiflore							Fort	X
<i>Malva punctata</i>	Mauve ponctuée			Art.1			D	Fort	X
<i>Malva subovata</i>	Lavatère maritime		Art.1					Fort	X
<i>Mannia triandra</i>	Grimaldie rupestre	DH2	Art.1					Fort	
<i>Minuartia glomerata</i> subsp. <i>burnatii</i>	Minuartie de Burnat						D	Fort	
<i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>massiliensis</i>	Ophrys de Marseille							Fort	
<i>Ophrys bertolonii</i>	Ophrys de Bertoloni		Art.1		NT			Fort	
<i>Phelipanche lavandulacea</i>	Orobanche couleur lavande				VU	VU	D	Fort	
<i>Ranunculus parviflorus</i>	Renoncule à petites fleurs							Fort	X
<i>Scrophularia auriculata</i>	Scrophulaire aquatique							Fort	
<i>Sedum fragrans</i>	Orpin odorant			Art.1			D	Fort	
<i>Stachys heraclea</i>	Epiaire d'Héraclée							Fort	
<i>Symphytum bulbosum</i>	Consoude bulbeuse			Art.1		VU	D	Fort	X
<i>Turgenia latifolia</i>	Turgénie à feuilles larges				EN			Fort	
<i>Andropogon distachyos</i>	Andropogon à deux épis						D	Moyen	
<i>Asplenium scolopendrium</i>	Asplénium Scolopendre			Art.1			Ds	Moyen	X
<i>Carex olbiensis</i>	Laïche d'Hyères			Art.1				Moyen	
*Delphinium fissum	Dauphinelle fendue						D	Moyen	
<i>Dictamnus albus</i>	Dictame blanc			Art.1			D	Moyen	
<i>Epipactis palustris</i>	Epipactis des marais				NT			Moyen	
*Euphorbia spinosa	Euphorbe épineuse							Moyen	X
<i>Iberis linifolia</i> subsp. <i>linifolia</i>	Ibérisme à feuilles de Lin			Art.1				Moyen	X
<i>Lathraea squamaria</i>	Lathrée écailleuse			Art.1			D	Moyen	
<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i>	Nectaroscille fausse Jacinthe		Art.1					Moyen	X

<i>Phalaris aquatica</i>	Alpiste aquatique			Art.1				Moyen	X
<i>Ruscus aculeatus</i>	Fragon Petit-Houx	DH5						Moyen	X
<i>Viola jordanii</i>	Violette de Jordan			Art.1				Moyen	

*Règlementation départementale

**Consultation du CNPN obligatoire pour toute demande de dérogation

DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

- D : Déterminante
- R : Remarquable

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

- (-) : pas de liste rouge pour ce groupe
- CR = en danger critique d'extinction
- EN = en danger
- VU = vulnérable
- NT = quasi menacée
- LC = préoccupation mineure
- DD = données insuffisantes
- NA = non applicable
- NE = non évalué

C.4. Insectes

C.4.1. Les chiffres à retenir

GROUPE TAXONOMIQUE	NOMBRE D'OBSERVATIONS			NOMBRE D'ESPÈCES*			NIVEAU DE CONNAISSANCE	
	AVANT ABC	ABC	TOTAL	AVANT ABC	ABC	TOTAL	TAXONOMIQUE	CHOROLOGIQUE
INSECTES	924	854	1 778	205	537	649	-	-
DONT RHOPALOCÈRES	659	222	881	95	58	103	Bon	Assez bon
DONT HÉTÉROCÈRES	29	384	413	25	308	323	Satisfaisant	A compléter
DONT ORTHOPTÈRES, MANTES ET PHASMES	87	42	129	28	26	40	Satisfaisant	A compléter
DONT HÉMIPTÈRES	21	80	101	8	61	65	A compléter	A compléter



RHOPALOCÈRES

103 espèces connues sur la commune
... dont 8 nouvellement observées grâce à l'ABC !

REPRESENTE



DES ESPÈCES RHOPALOCERES DE PACA



HÉTÉROCÈRES

323 espèces connues sur la commune
... dont 298 nouvellement observées grâce à l'ABC !

REPRESENTE



DES ESPÈCES HETEROCERES DE PACA



ORTHOPTÈRES, MANTES ET PHASMES

40 espèces connues sur la commune
... dont 12 nouvellement observées grâce à l'ABC !

REPRESENTE



DES ESPÈCES ORTHOPTERES DE PACA



HÉMIPTÈRES

65 espèces connues sur la commune
... dont 53 nouvellement observées grâce à l'ABC !

REPRESENTE



DES ESPÈCES HEMIPTERES DE PACA

C.4.2. Avant ABC

Avant la démarche de l'ABC, le groupe des rhopalocères était globalement bien connu à l'échelle de Saint-Jeannet (95 espèces recensées sur 254 à l'échelle PACA). L'objectif majeur de cette étude était à la fois de rechercher des espèces à enjeux potentielles sur le territoire, encore non recensées ou à actualiser, mais aussi de compléter la connaissance chorologique de ce groupe.

En revanche, un réel manque de connaissance restait à pallier pour les autres taxons visés :

- hétérocères (25 espèces recensées sur environ 3 800 à l'échelle PACA)
- orthoptères, mantes et phasmes (28 espèces sur 191 à l'échelle PACA)
- hémiptères (8 espèces sur environ 1600 à l'échelle PACA).

C.4.3. Espèces à enjeux

Au cours de l'ABC, de nombreuses données ont été recensées sur le groupe des insectes, avec une avancée majeure dans la connaissance taxonomique, notamment chez les hétérocères, pour lequel 12 fois plus d'espèces ont été recensées en seulement deux ans d'inventaires.

Parmi ces groupes d'insectes, **56 espèces présentent un enjeu plus ou moins fort pour la commune :**



Enjeu FORT	Enjeu MOYEN	Enjeu FAIBLE
2	16	4



Enjeu FORT	Enjeu MOYEN	Enjeu FAIBLE
0	8	8



Enjeu TRES FORT	Enjeu FORT	Enjeu MOYEN	Enjeu FAIBLE
1	2	8	6



Enjeu FORT	Enjeu MOYEN	Enjeu FAIBLE
0	1	0



RHOPALOCÈRES

Chez les papillons dits « de jour » ou rhopalocères, deux enjeux forts se distinguent :

- L'Hermite *Chazara briseis* (Remarquable ZNIEFF – « En danger » sur Liste rouge PACA)**
 Ce papillon se caractérise par ses ailes de couleur brun grisâtre, avec des motifs qui lui permettent de se camoufler efficacement dans son environnement rocheux ou herbeux. Cette espèce thermophile recherche des milieux ouverts et secs, tels que les steppes, les prairies rocailleuses, et les coteaux ensoleillés. Sa chenille se nourrit principalement de graminées, notamment des espèces du genre *Stipa* ou *Festuca*. Les adultes, visibles de juillet à septembre, effectuent une seule génération par an. Cette espèce est en forte régression presque partout en Europe en raison de la dégradation de son habitat naturel, principalement liée aux changements dans les pratiques agricoles. L'espèce est connue dans les Baous le long du vallon de Parriau.
- L'Alexanor *Papilio alexanor* (Déterminante ZNIEFF – Protection nationale)**
 Ce papillon affectionne les milieux chauds et secs, souvent rocaillieux, colonisant les pentes ensoleillées, les coteaux calcaires, les garrigues et les prairies sèches de préférence entre 800 et 1600 m d'altitude. Sa chenille se nourrit de plantes de la famille des Apiacées, telles que *Ptychotis* et *Opopanax*. Les adultes s'observent majoritairement de mai à juillet. En Provence, l'Alexanor peut pâtir de la fermeture des milieux. Un individu a été nouvellement observé au cours de l'ABC à proximité des ruines du château du castellet de Saint-Jeannet.

On notera également la présence de **4 autres espèces bénéficiant d'une protection nationale** :

- Le Damier de la Succise *Euphydryas aurinia*** (plante-hôte : *Cephalaria leucantha*)
- L'Azuré de la Croisette *Phengaris alcon*** (plante-hôte : *Gentiana cruciata*)
- L'Azuré du Serpolet *Phengaris arion*** (plantes-hôtes : *Thymus sp.*, *Origanum sp.*, *Prunella sp.*)
- La Diane *Zerynthia polyxena*** (plantes-hôtes : *Aristolochia rotunda* ou *pallida*)

Particularités du genre *Phengaris* : ces papillons sont liés aux fourmis.

La femelle de ces papillons pond jusqu'à 200 œufs sur des plants de Serpolet, d'Origan (*Phengaris arion*), ou de Gentiane (*Phengaris alcon*), toujours à proximité d'une colonie de fourmis du genre *Myrmica*. Les chenilles se nourrissent des fleurs de la plante-hôte jusqu'à atteindre le troisième stade larvaire, où elles se laissent tomber au sol. Elles émettent alors une odeur spécifique pour attirer les fourmis. Après avoir consommé le miellat produit par la chenille, une fourmi l'emporte dans la fourmilière, où la chenille se nourrit des larves de fourmis jusqu'à son éclosion en papillon.



Figure 8. De gauche à droite : *Chazara briseis*, *Papilio alexanor*, *Phengaris arion* © S. Richaud, Belgentier – CEN PACA



HÉTÉROCÈRES

Pour les papillons dits « de nuit » ou hétérocères, il est important de souligner la difficulté d'attribuer des enjeux aux espèces recensées, en raison de leur connaissance plus restreinte. Ce groupe compte un très grand nombre d'espèces pour un faible nombre d'experts, et il n'existe pas de listes rouges régionales ou nationales pour ce taxon. Les espèces à enjeux présentées ici sont majoritairement des espèces avec une répartition très localisée et peu de données existantes dans les Alpes-Maritimes.

Les chasses de nuit menées dans le cadre de l'ABC ont permis d'améliorer considérablement la connaissance de ce groupe sur le territoire communal. Toutefois, l'étude de ces espèces, qui nécessite l'installation de pièges fixes, reste limitée par l'accessibilité des sites et la capacité d'accueil du public, ce qui justifie la poursuite des efforts de connaissance chorologique.

Parmi les espèces à activité nocturne, sont considérées comme des espèces à enjeux patrimoniaux :

- **La Phycide sicilienne *Acrobasis getuliella*** (3 données en PACA – SILENE)
- **La Répudiée *Catocala diversa*** (7 données en PACA – SILENE)
- **L'Acidalie discrète *Idaea libycata*** (62 données en PACA – SILENE), Remarquable ZNIEFF
- **L'Herminie marseillaise *Orectis massiliensis*** (13 données en PACA – SILENE), Déterminante ZNIEFF
- **La Boarmie de Bohatsch *Paraboarmia viertlii*** (17 données en PACA – SILENE), Remarquable ZNIEFF
- ***Triberta helianthemella*** (2 données en PACA)

Parmi les espèces à activité diurne, sont considérées comme des espèces à enjeux patrimoniaux plusieurs *Zygaenidae* parmi lesquelles peuvent être présentées :

- **Le Procris de la Vigne *Theresimima ampellophaga***, est un papillon aux reflets verts métalliques souvent associé aux vignobles et aux zones où pousse la vigne sauvage (*Vitis vinifera*) que mange sa chenille. Sa présence peut indiquer des pratiques de gestion favorables à la biodiversité, car elle est plus courante dans les vignobles où l'usage de pesticides est limité.
- **La Zygène ibérique *Zygaena nevadensis***, papillon aux ailes noires ornées de grandes taches rouges, sa présence est associée aux habitats semi-ouverts et herbeux, en lisière de ripisylves, dans des clairières ou le long d'ourlets forestiers où pousse sa plante nourricière *Lathyrus filiformis*. Ce papillon est également sensible à l'épandage d'intrants chimiques. On le retrouve sur les Baous et plus en arrière du territoire.



Figure 9. De gauche à droite : *Acrobasis getuliella*, *Orectis massiliensis*, *Theresimima ampellophaga*, *Zygaena nevadensis*
© R. Celse, C. Delclaux – CEN PACA, P. Dupont – INPN



ORTHOPTÈRES, MANTES ET PHASMES

L'enjeu majeur recensé chez les insectes au cours de l'ABC est le **Tridactyle panaché** *Xya variegata*.

Petit orthoptère entre 5 et 7 mm de long, il est le seul représentant de la famille des *Tridactylidae* en France : les tibias de ses pattes postérieures sont munis de trois prolongements ressemblant à des griffes, d'où son nom de « Tridactyle ».

Xya variegata vit principalement dans des milieux sableux ou limoneux, comme les berges de cours d'eau, les gravières, les bords de lacs, et les plages de sable. Il est particulièrement adapté à ces environnements grâce à ses comportements de fouissage, qui lui permettent de creuser des galeries dans le sable humide.

Son aire de répartition en France a considérablement diminué suite aux grands aménagements des cours d'eau au 20^e siècle. Aujourd'hui, l'espèce ne subsiste avec certitude que dans un petit quart sud-est du pays, où elle est particulièrement recherchée, dans les Alpes-Maritimes, le long du fleuve Var. En raison de ses faibles effectifs, elle est classée « quasi menacée » sur la Liste rouge régionale des orthoptères.

Parmi les autres enjeux forts pour la commune, peuvent également être cités :

- **L'Arcyptère de Kheili** *Arcyptera brevipennis kheili*, que l'on retrouve dans les milieux ouverts et prairies sèches et qui est classé « quasi menacée » sur la Liste rouge régionale des orthoptères. Il est particulièrement présent sur la Baou de la Gaude.
- **Le Tetrix des plages** *Paratettix meridionalis*, dont la distribution est associée aux zones humides, retrouvé le long du Var et à proximité de la Cagne.

Enfin, on notera l'ajout de deux phasmes et une mante, qui sont des espèces plus communes, mais nouvellement répertoriées grâce à l'ABC le long du vallon des Parriau entre les deux Baous :

- **Le Phasme gaulois** *Clonopsis gallica*
- **Le Phasme de Massetti** *Pijnackeria masettii*
- **L'empuse commune** *Empusa pennata*.



HÉMIPTÈRES

Chez les hémiptères, il convient de présenter *Sphedanolestes lividigaster*, une petite réduve ibéro-provençale peu commune et localisée. Cette punaise affectionne particulièrement les pelouses sèches supra-méditerranéenne, les friches et les garrigues rases. Elle a été observée dans le secteur du chemin des Sausses.



Figure 10. De gauche à droite : *Xya variegata*, *Arcyptera brevipennis kheili*, *Paratettix meridionalis*, *Sphedanolestes lividigaster* © F. Buralli, S. Richaud, P. Desriaux – CEN PACA, H. Bouyon – INPN

C.4.4. Observations supplémentaires (coléoptères)

Il semble également intéressant de signaler la présence de deux coléoptères observés au cours de l'ABC présentant un **enjeu très fort de conservation pour la commune** :

- **Le Gonocéphale pygmée, *Gonocephalum pygmaeum***, espèce associée aux milieux sableux ou limoneux bordant les cours d'eau, particulièrement ceux présentant une configuration en tresses. En France, sa distribution est limitée au sud du pays. Notamment, cette espèce n'avait plus été signalée sur les rives du Var depuis plus de 100 ans. Son enjeu de conservation est classé comme "très fort," au même titre que *Xya variegata*, mentionné précédemment.
- ***Scarabaeus laticollis***, un bousier remarquable qui a connu une forte régression en Provence et dont le gros des populations se trouve dans la frange méridionale des Préalpes du Sud. Il a été observé sur le Baou de la Gaude.



Figure 11. A gauche, le Gonocéphale pygmée, *Gonocephalum pygmaeum*, et à droite *Scarabaeus laticollis*
© F. Buralli – CEN PACA

C.4.5. Zones d'intérêt

En ce qui concerne l'entomofaune, les habitats les plus favorables à la biodiversité observée se concentrent essentiellement dans les milieux ouverts et les zones humides. Les Baous de Saint-Jeannet et de la Gaude, ainsi que le vallon du Parriau qui les relie, hébergent de nombreuses espèces présentant des enjeux patrimoniaux importants pour leur conservation. L'arrière du territoire, bien que difficile d'accès, se distingue également par ses garrigues et clairières ouvertes, qui constituent des habitats propices à plusieurs espèces.

Parmi les vallons et cours d'eau, le Var et la Cagne se démarquent particulièrement pour leur intérêt entomologique, notamment en matière d'orthoptères ou coléoptères liés aux zones sableuses. Ces zones abritent des espèces aux enjeux de conservation forts à très forts, dont la préservation et la valorisation de la naturalité sont essentielles. À noter que le Grillon des jonchères, *Trigonidium cicindeloides*, une espèce se rarifiant et classée "En danger" sur les Listes rouges de la région PACA, n'a pas été recensé sur le territoire communal. Cependant, une gestion appropriée des zones humides, notamment via des actions comme la désartificialisation des berges, pourrait favoriser son installation.

C.4.6. Menaces identifiées

Les principales menaces pesant sur ces taxons se concentrent autour de trois facteurs :

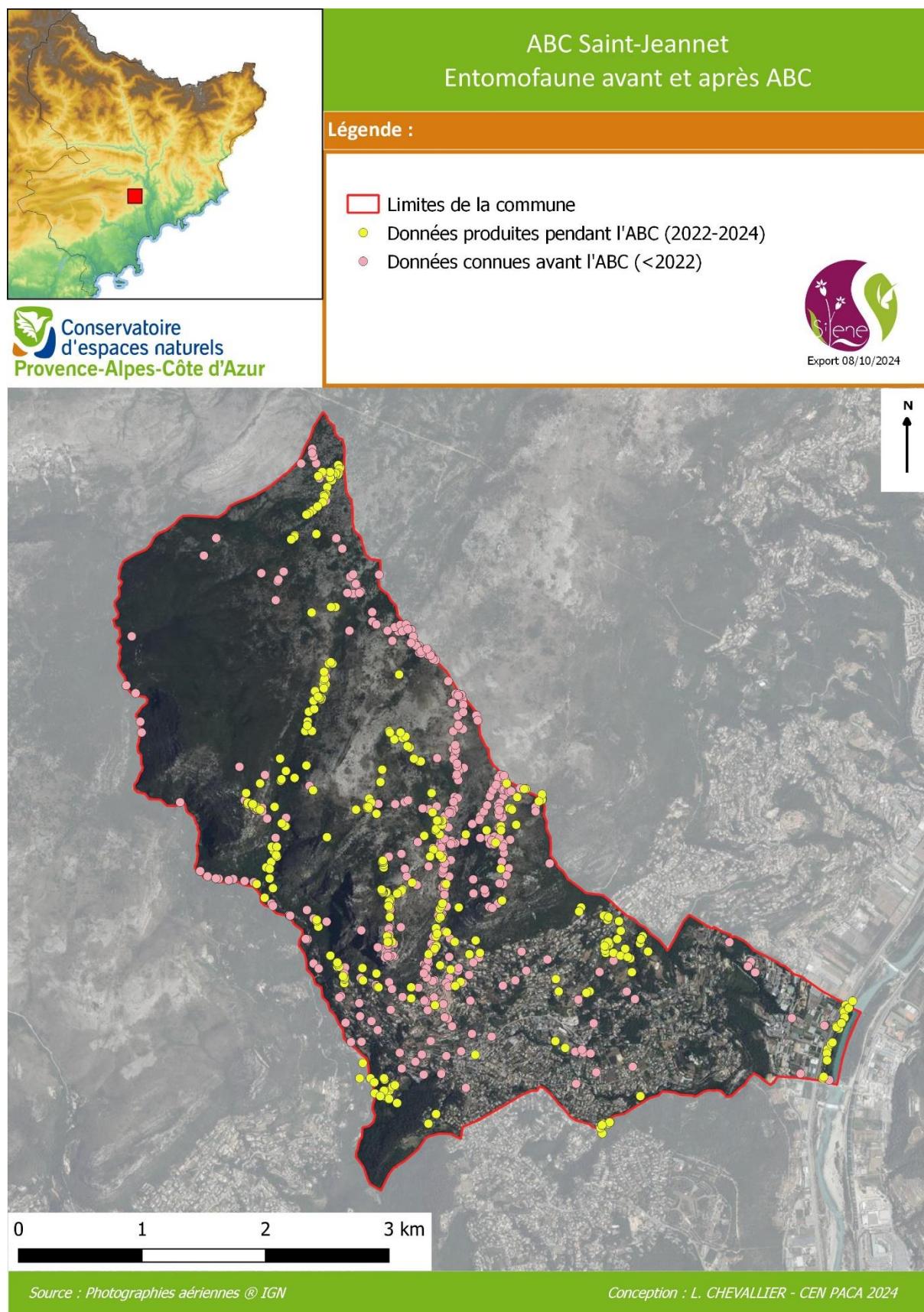
- la fauche précoce des espaces verts ou des milieux semi-naturels, qui réduit les ressources disponibles pour les espèces et intervient souvent pendant les phases critiques de leur développement
- la fermeture des milieux, favorisant l'expansion des ligneux, ce qui limite la répartition des plantes-hôtes nécessaires à la survie de nombreuses espèces
- l'artificialisation des cours d'eau et les ruptures dans le continuum écologique, qui restreignent les capacités de pérennisation et de dispersion des individus.

C.4.7. Continuités écologiques

Chez les insectes, les capacités de dispersion varient largement selon les groupes ou les espèces. Par ailleurs, beaucoup d'entre eux dépendent de plantes-hôtes, qui elles-mêmes possèdent souvent des capacités de dispersion limitées. En raison de ces contraintes, les insectes ne sont pas toujours privilégiés comme indicateurs principaux pour l'étude des continuités écologiques, contrairement aux mammifères, reptiles, amphibiens, oiseaux et chauves-souris.

Néanmoins, il est pertinent de promouvoir la continuité écologique entre les milieux ouverts et les cours d'eau, notamment dans les zones les plus artificialisées au sud de la commune. Cette continuité pourrait être renforcée par des dispositifs tels que des pas japonais, s'inscrivant dans une dynamique d'aménagement facile à mettre en place sur la commune.

Pour ce qui est des vallons et des cours d'eau eux-mêmes, l'action prioritaire consiste à sensibiliser les gestionnaires, qu'ils soient communaux ou privés, à l'importance de l'entretien de ces sites. Il s'agit en particulier de favoriser la disponibilité de plantes en bordure des cours d'eau, essentielles à la survie de nombreuses espèces d'insectes.



Carte 9. Localisation des données concernant les insectes sur la commune de Saint-Jeannet avant et après ABC



Tableau 7. Liste des espèces de rhopalocères à enjeu patrimonial pour la commune de Saint-Jeannet

Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	Intérêt patrimonial	Contact lors de l'ABC (2022-2024)
<i>Chazara briseis</i>	Hermite				VU	EN	R	Fort	
<i>Papilio alexanor</i>	Alexanor	DH4	Art.2		LC	LC	D	Fort	X*
<i>Anthocharis euphenoides</i>	Aurore de Provence				LC	LC		Modéré	X
<i>Brenthis hecate</i>	Nacré de la Filipendule				LC	LC		Modéré	X
<i>Cupido osiris</i>	Azuré de la Chevette				LC	LC		Modéré	
<i>Danaus chrysippus</i>	Petit Monarque				LC	NA		Modéré	
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise	DH2	Art.3		LC	LC		Modéré	
<i>Glaucopteryx melanops</i>	Azuré de la Badasse				LC	LC		Modéré	X
<i>Leptidea duponcheli</i>	Piérade du Sainfoin				LC	LC		Modéré	
<i>Melitaea parthenoides</i>	Mélitée de la Lancéole				LC	LC		Modéré	X*
<i>Nymphalis antiopa</i>	Morio				LC	VU		Modéré	
<i>Phengaris alcon</i>	Azuré de la Croisette		Art.3		LC	LC	R	Modéré	
<i>Phengaris arion</i>	Azuré du Serpolet	DH4	Art.2		LC	LC	R	Modéré	
<i>Pyrgus onopordi</i>	Hespérie de la Malope				LC	LC		Modéré	X*
<i>Satyrus actaea</i>	Petite Coronide				LC	NT		Modéré	
<i>Scolitantides orion</i>	Azuré des Orpins				LC	LC	R	Modéré	
<i>Thecla betulae</i>	Thécla du Bouleau				LC	LC		Modéré	
<i>Zerynthia polyxena</i>	Diane	DH4	Art.2		LC	LC	R	Modéré	
<i>Hipparchia fidia</i>	Chevron blanc				LC	LC		Faible	
<i>Lasiommata petropolitana</i>	Gorgone				LC	LC		Faible	
<i>Satyrus acaciae</i>	Thécla de l'Amarel				LC	LC		Faible	
<i>Satyrus w-album</i>	Thécla de l'Orme				LC	LC	R	Faible	

DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

- D : Déterminante
- R : Remarquable

Contact lors de l'ABC :

- X : espèce déjà connue réobservée au cours de l'ABC
- X* : espèce nouvellement observée au cours de l'ABC

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

- (-) : pas de liste rouge pour ce groupe
- CR = en danger critique d'extinction
- EN = en danger
- VU = vulnérable
- NT = quasi menacée
- LC = préoccupation mineure
- DD = données insuffisantes
- NA = non applicable
- NE = non évalué



Tableau 8. Liste des espèces d'hétérocères à enjeu patrimonial pour la commune de Saint-Jeannet

Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	Intérêt patrimonial	Contact lors de l'ABC (2022-2024)
<i>Acrobasis getuliella</i>	Phycide sicilienne							Modéré	X*
<i>Catocala diversa</i>	Répudiée							Modéré	X*
<i>Idaea libycata</i>	Acidalie discrète						R	Modéré	X
<i>Orectis massiliensis</i>	Herminie marseillaise						D	Modéré	X*
<i>Paraboarmia viertlii</i>	Boarmie de Bohatsch						R	Modéré	X*
<i>Theresimima ampellophaga</i>	Procris de la Vigne				NE	LC	R	Modéré	
<i>Triberta helianthemella</i>								Modéré	X*
<i>Zygaena nevadensis</i>	Zygène ibérique				NE	LC	R	Modéré	X
<i>Zygaena carniolica</i>	Zygène du Sainfoin				NE	LC		Faible	
<i>Zygaena fausta</i>	Zygène de la Petite coronille				NE	LC		Faible	
<i>Zygaena filipendulae</i>	Zygène de la Filipendule				NE	LC		Faible	X
<i>Zygaena lavandulae</i>	Zygène de la Badasse				NE	LC		Faible	X*
<i>Zygaena lonicerae</i>	Zygène des bois				NE	LC		Faible	
<i>Zygaena occitanica</i>	Zygène d'Occitanie				NE	LC		Faible	
<i>Zygaena romeo</i>	Zygène de la Gesse				NE	LC		Faible	X*
<i>Zygaena viciae charon</i>					NE	LC		Faible	

DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

- D : Déterminante
- R : Remarquable

Contact lors de l'ABC :

- X : espèce déjà connue réobservée au cours de l'ABC
- X* : espèce nouvellement observée au cours de l'ABC

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

- (-) : pas de liste rouge pour ce groupe
- CR = en danger critique d'extinction
- EN = en danger
- VU = vulnérable
- NT = quasi menacée
- LC = préoccupation mineure
- DD = données insuffisantes
- NA = non applicable
- NE = non évalué

Tableau 9. Liste des espèces d'orthoptères, mantes, phasmes et hémiptères à enjeu patrimonial pour la commune de Saint-Jeannet

Nom latin	Nom vernaculaire	DHFF	PN	PR	LRN	LRR	ZNIEFF	Intérêt patrimonial	Contact lors de l'ABC (2022-2024)
ORTHOPTERES, MANTES ET PHASMES									
<i>Xya variegata</i>	Tridactyle panaché					NT	D	Très fort	X*
<i>Arcyptera brevipennis kheili</i>						NT		Fort	X
<i>Paratettix meridionalis</i>	Tétrix des plages					LC		Fort	X*
<i>Barbitistes fischeri</i>	Barbitiste languedocien					LC		Modéré	X
<i>Dolichopoda azami</i>	Sauterelle des grottes					LC	R	Modéré	X
<i>Ephippiger terrestris</i>	Ephippigère terrestre					LC		Modéré	X*
<i>Eugryllodes pipiens</i>	Grillon testacé					LC	R	Modéré	
<i>Gryllomorpha dalmatina</i>	Grillon des bastides					LC		Modéré	X*
<i>Pholidoptera femorata</i>	Decticelle des roselières					LC		Modéré	X*
<i>Platycleis intermedia intermedia</i>	Decticelle intermédiaire							Modéré	
<i>Stenobothrus fischeri glaucescens</i>	Sténobothre cigalin							Modéré	X
<i>Antaxius pedestris</i>	Antaxie marbrée					LC		Faible	
<i>Calliptamus siciliae</i>	Caloptène provençal					LC		Faible	
<i>Clonopsis gallica</i>	Phasme gaulois							Faible	X*
<i>Empusa pennata</i>	Empuse commune							Faible	X*
<i>Melanogryllus desertus</i>	Grillon noirâtre					LC		Faible	X*
<i>Pijnackeria masettii</i>	Phasme de Masetti							Faible	X*
HEMIPTERES									
<i>Sphedanolestes lividigaster</i>								Modéré	X*

DHFF : Directive Habitat-Faune-Flore

PN : Protection nationale

PR : Protection régionale

ZNIEFF : Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique

- D : Déterminante
- R : Remarquable

Contact lors de l'ABC :

- X : espèce déjà connue réobservée au cours de l'ABC
- X* : espèce nouvellement observée au cours de l'ABC

LRN : Liste rouge nationale

LRR : Liste rouge régionale

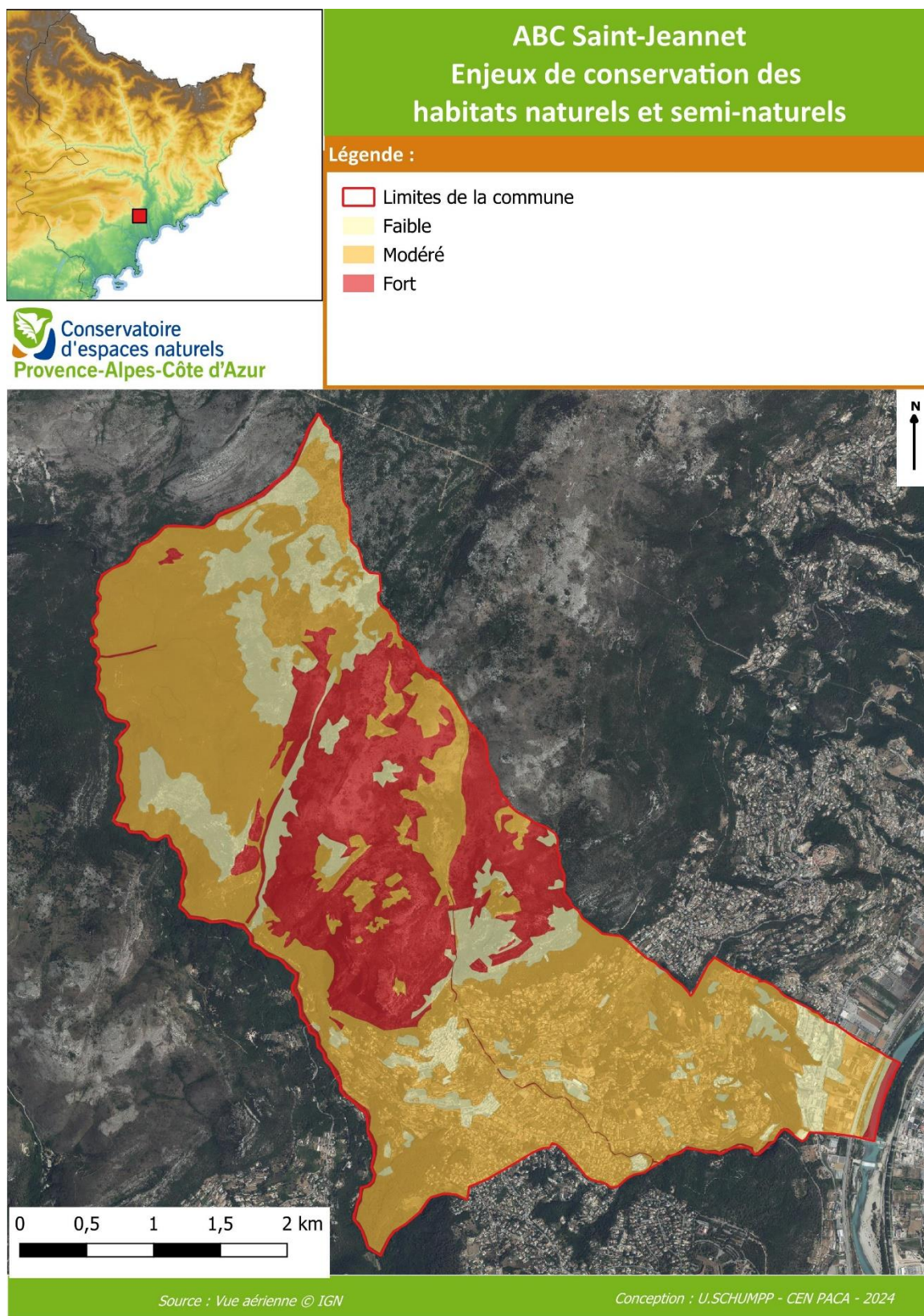
- (-) : pas de liste rouge pour ce groupe
- CR = en danger critique d'extinction
- EN = en danger
- VU = vulnérable
- NT = quasi menacée
- LC = préoccupation mineure
- DD = données insuffisantes
- NA = non applicable
- NE = non évalué

Section D. Synthèse des enjeux



Descente dans la Cagne © C. Brochard – CEN PACA

D.1. Localisation des enjeux



Carte 14. Evaluation des enjeux de conservation du territoire de Saint-Jeannet

Notice de lecture

Les enjeux écologiques d'une commune sont variés et incluent la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources, la lutte contre le changement climatique, et l'amélioration de la qualité de vie des habitants. Ces défis sont multiples et interconnectés, nécessitant une approche globale pour garantir un développement durable et harmonieux.

Il est essentiel de protéger les espèces animales et végétales présentes sur le territoire, notamment celles qui sont rares ou menacées, afin de maintenir les équilibres écologiques. La préservation ou la restauration des habitats naturels, tels que les zones humides, forêts, prairies, et cours d'eau, est cruciale pour la survie des espèces locales. La création de trames vertes et bleues (corridors écologiques) est également recommandée pour faciliter la circulation de la faune et de la flore, réduisant ainsi la fragmentation des habitats.

Pour améliorer la qualité de vie, il est recommandé de développer des espaces verts, de gérer les nuisances sonores, et de réduire la pollution de l'air. La sensibilisation des habitants aux enjeux environnementaux, par le biais d'actions éducatives ou d'événements, peut renforcer leur implication dans la protection de l'environnement.

Enfin, les projets d'aménagement doivent intégrer des critères écologiques, notamment la gestion raisonnée des sols, la densification réfléchie, et l'utilisation de matériaux durables. Limiter l'artificialisation des sols et favoriser la renaturation des espaces urbains contribuent également à préserver les fonctions écologiques du territoire.

La commune de Saint-Jeannet présente des enjeux de conservation de différentes intensités, répartis sur son territoire comme indiqué sur la carte ci-dessus. **Les zones les plus sensibles sont situées sur les Baous et pelouses sèches à proximité, le long du Var, de la Cagne et du vallon du Parriau.** Ces enjeux sont définis à partir de l'état de conservation des milieux naturels et semi-naturels de la commune, mais également des espèces à enjeux qu'ils abritent ou peuvent abriter.

Pour les zones présentant les plus forts enjeux, la commune doit veiller à les valoriser et à les préserver. Elle doit être particulièrement attentive à ces endroits lors de la planification de futurs projets d'aménagement, afin de bien prendre en compte la biodiversité et de limiter l'impact des projets.

Le reste de la commune est classé comme présentant des enjeux modérés, tandis que les secteurs les plus urbanisés sont considérés comme ayant des enjeux faibles. Toutefois, il est important de souligner que les zones à enjeux faibles nécessitent tout de même une attention particulière. Cela signifie qu'en comparaison avec d'autres secteurs, elles présentent des enjeux moindres en termes de biodiversité actuelle, mais restent importantes pour la commune. En effet, ces milieux abritent une biodiversité urbaine qui mérite d'être préservée et peuvent également accueillir des espèces à enjeu, comme des oiseaux nicheurs ou des chauves-souris. **Ces zones urbaines doivent également faire l'objet d'une attention particulière de la part de la commune, afin de préserver les continuités écologiques, notamment dans les secteurs les plus densément urbanisés.**

D.1.1. Baou de Saint-Jeannet et pastoralisme

Le Baou de Saint-Jeannet est une part importante l'identité paysagère et naturelle de la commune. Si ce lieu est réputé pour les randonnées et autres activités nature, il abrite une flore exceptionnelle qu'il convient de préserver précieusement.

Les pelouses pierreuses et les parois rocheuses peuvent paraître hostiles à la vie, toutefois un œil averti y voit de véritables petites jardinières naturelles. Ainsi plusieurs plantes, véritables aventurières viennent se loger dans les anfractuosités de la pierre. Parmi elles, la Lavatère maritime, *Malva subovata*, buisson dont l'apparence peut faire penser à un hibiscus aux délicates fleurs rose clair. Il est bon de noter que, dans le monde, cette plante ne vit que dans la partie ouest du bassin méditerranéen. La commune de Saint-Jeannet bénéficie des influences du climat méditerranéen et montagnard, ce phénomène est en grande partie à l'origine de ce patrimoine naturel d'exception. Au printemps, il est possible de voir des petites fleurs blanches en forme de clochettes le long des sentiers et des pelouses sèches, il s'agit de la Nivéole de Nice, *Acis nicaeensis*. Cette plante ne vit que dans les Alpes-Maritimes, on dit qu'elle est « endémique des Alpes-Maritimes ». Elle est une bonne image du caractère unique de la flore de la région.

Plus en arrière des reliefs rocheux s'étendent des pelouses de l'étage supra-méditerranéen où les buissons de garrigues comme le Ciste cotoneux, *Cistus albidus*, se partagent l'espace avec des espèces telles que la Lavande à feuilles étroites, *Lavandula angustifolia*. Les activités pastorales extensives participent activement à la préservation des paysages caractéristiques des arrière-pays des Alpes-Maritimes. La description faite par la Chambre d'agriculture des Alpes-Maritimes dans le diagnostic agricole de la commune (2018) précise que ce secteur est pâturé par deux troupeaux issus d'une seule exploitation. Un troupeau de 85 brebis et de 85 chèvres à lait et un autre de 300 brebis à viande. En effet, les troupeaux en broutant la végétation entretiennent des zones enherbées rases. La conduite habile des bêtes par le berger aide à maintenir un équilibre le plus naturel possible entre les pelouses, les buissons et les boisements que l'on appelle une mosaïque d'habitats. Ce travail, en plus de fournir une partie de la ressource alimentaire des troupeaux, permet de participer à la lutte contre les incendies ainsi qu'au maintien des conditions de vies adaptées pour de nombreuses espèces faune et flore telles que l'Hermite, *Chazara briseis* ou l'Alexanor, *Papilio alexanor*. En 2018, la ressource pastorale est jugée suffisante bien que les quantités puissent fluctuer en fonction des épisodes de sécheresse (Diagnostic agricole 2018). Il est bon de noter qu'au vu de l'augmentation des activités sportives telles que la randonnée sur ces secteurs, une veille est à assurer pour maintenir la coexistence des différents usages.

D.1.2. Vallons et cours d'eau

Le paysage de Saint-Jeannet est façonné par la présence de vallons et de cours d'eau, qu'ils soient intermittents ou permanents. Ces éléments structurants jouent un rôle clé dans la connectivité entre le nord et le sud du territoire, formant une grande partie des trames vertes et bleues.

Ils facilitent la circulation de la faune et de la flore, et abritent des espèces sensibles, comme la Consoude bulbeuse (flore), le Tridactyle panaché ou le Tétrix des plages (orthoptères).

À Saint-Jeannet, la préservation et la restauration des vallons, en particulier des ripisylves, représentent un enjeu écologique majeur.

À court terme, des actions sont à mener pour garantir une gestion appropriée de ces milieux, notamment à travers la formation des équipes techniques de la commune et la sensibilisation des riverains au bon entretien des ripisylves. La mise en place ou la mise à jour d'un plan pluriannuel de gestion de la végétation (PPGV) est également nécessaire pour une gestion forestière et écologique durable des ripisylves. Il est recommandé de se rapprocher de l'organisme responsable de la compétence GEMAPI, comme la Métropole de Nice ou le SMIAGE, pour obtenir des informations sur l'existence de ce plan. La gestion du bois mort, une ressource essentielle pour les habitats des rivières, devrait également faire l'objet de formations et de campagnes de sensibilisation auprès des riverains et des équipes communales. La gestion des espèces exotiques envahissantes pourrait également être intégrée dans le PPGV.

À long terme, un projet conjoint entre la commune et le GEP pourrait être envisagé pour évaluer la fonctionnalité écologique et hydrologique des ripisylves, en utilisant l'indicateur de biodiversité et de connectivité (IBC ripisylve). Cette évaluation concernerait les **vallons des Trigands, du Parriau et du Castellet** et permettrait de cibler les actions de restauration nécessaires, telles que la plantation d'espèces locales comme l'aulne et le frêne, ou encore l'élimination d'obstacles (particulièrement le long du **vallon du Parriau**). Ces interventions contribueraient à améliorer les corridors écologiques et à renforcer le lien avec la Trame turquoise mise en place à l'échelle de la métropole niçoise. De plus, il serait pertinent d'envisager la création ou la mise à jour d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB) pour inclure le vallon où des écrevisses à pattes blanches ont été signalées, (**en basse Cagne**) en vue de protéger ces frayères.

D.1.3. Nature en ville et espaces verts

Au regard de la biodiversité présente en milieux plus naturels, il convient de ne pas négliger l'importance de la « nature en ville ». Zone refuge d'une biodiversité plus « commune », il est cependant essentiel de considérer ces micro patches de biodiversité comme une partie intégrante de connexion entre différents milieux semi-naturels.

La présence de milieux ouverts, notamment grâce aux espaces verts urbains, permet d'accueillir diverses espèces faunistiques et floristiques, ce sont par ailleurs des refuges importants pour les oiseaux, petits mammifères, reptiles et les chauves-souris. Ces patches de biodiversité jouent un rôle conséquent et interviennent à part entière dans les éléments de la Trame verte et bleue. Leur bon fonctionnement écologique nécessite de les mettre en lien via un réseau de haies, d'arbres ou de pelouses à la fauche/tonte partielle. Un enrichissement de cette trame peut être prévue en identifiant plus précisément les points de verdure et réservoirs potentiels de biodiversité en milieu urbain.

Les milieux ouverts, tels que les espaces verts urbains, offrent un habitat précieux pour diverses espèces animales et végétales. Ils servent de refuges importants pour les oiseaux, petits mammifères, reptiles et chauves-souris ayant des comportements aux mœurs anthropiques. Ces îlots de biodiversité jouent un rôle crucial en s'intégrant pleinement dans les éléments de la Trame verte et bleue. Pour garantir leur bon fonctionnement écologique, il est nécessaire de les connecter à l'aide d'un réseau de haies, d'arbres, ou de zones de pelouses avec une gestion partielle de la fauche ou de la tonte. Un enrichissement de cette trame peut être envisagé en identifiant plus précisément les points de verdure et les réservoirs potentiels de biodiversité au sein des zones urbaines (action de suivi proposée par le GEP).

Au cours de l'ABC, les agents des espaces verts de la commune, intéressés et déjà impliqués dans cette démarche, ont davantage été sensibilisés à l'importance de ces milieux. Les efforts de prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces urbains sont à continuer après l'ABC et nécessitent d'être accompagnés à la fois d'une formation récurrente des agents ainsi que d'une sensibilisation des riverains pour une meilleure compréhension et une acceptation de ces pratiques mises en place par les agents communaux.

D.2. Continuités écologiques

Dans cette section, le CEN PACA s'appuie sur les travaux du GEP pour renforcer et approfondir les conclusions issues de leur étude du territoire.

Le GEP met en avant l'importance cruciale de travailler sur les continuités écologiques dans les zones les plus peuplées et urbanisées. Leur objectif principal est de renforcer les réservoirs de biodiversité tout en préservant et en améliorant les corridors écologiques existants. Cette démarche vise à répondre aux défis liés à l'artificialisation des milieux, tout en garantissant un équilibre entre développement urbain et préservation des écosystèmes naturels.

Une action prioritaire à envisager ou à renforcer repose sur une combinaison de mesures administratives et éducatives, incluant notamment la communication et l'implication des citoyens. Sur le plan administratif, il reste pertinent de réévaluer le classement des zones dans le PLU pour continuer à mieux intégrer les continuités écologiques. Cela implique de mettre en avant et de valoriser les classifications en trames écologiques, qu'elles soient verte, bleue, turquoise ou noire, afin de répondre aux besoins spécifiques des milieux. Il est crucial de protéger l'existant et de le renforcer, que ces corridors soient végétalisés, boisés ou humides.

Dans une approche éducative, la sensibilisation des citoyens joue également un rôle clé. En les impliquant activement, il devient possible de favoriser une meilleure compréhension des enjeux et d'encourager des actions locales en faveur de la biodiversité.

Mise en avant de la nécessité de corridors écologiques dans le sud de la commune

1) Le fleuve Var et sa plaine inondable

Il semble primordial de préserver ou de reconnecter le fleuve Var et les vallons adjacents, notamment avec le vallon des Trigands. Le Var abrite des orthoptères d'intérêt patrimonial élevé. Par ailleurs, il est essentiel de conserver des zones agricoles inondables ou végétalisées pour prévenir les impacts d'éventuels embâcles. Cette logique s'applique également aux vallons fragmentés par des infrastructures routières (passages sous buse), nécessitant des actions pour restaurer la continuité écologique.

2) Les coteaux du Var

Assurer une cohérence dans la disponibilité des espaces ouverts et boisés à proximité du vallon des Trigands est crucial. Il représente un corridor significatif est-ouest reliant la plaine du Var aux zones boisées et agricoles des coteaux du Baou de la Gaude. Son aggrandissement serait bénéfique. Ce dernier constitue un réservoir important de biodiversité et offre actuellement le couvert forestier le plus dense pour la faune. La technique du *pas japonais* (alternance de petites zones de continuité écologique pour faciliter les déplacements) pourrait être mise en œuvre pour améliorer ces connexions.

3) Le vallon des Trigands et le vallon de l'Anguille

Le vallon des Trigands joue un rôle clé en reliant le Parriau au Var. Il héberge également une population notable de Consoude bulbeuse. Une connexion écologique entre les Trigands et la Cagne pourrait également être envisagée, impliquant une coordination d'action avec la commune adjacente. Pour le vallon de l'Anguille, l'objectif principal est de traiter les discontinuités pour permettre un passage fluide de la faune (objectif similaire à celui du Parriau).

4) La Cagne

La ripisylve de la Cagne doit être conservée pour son rôle tampon face aux intempéries et aux polluants agricoles. Elle limite également l'érosion des berges. Il serait pertinent d'envisager un classement des

boisements bordant la Cagne en EBC (Espace Boisé Classé), si non existant. Une restauration des continuités et de la ripisylve est indispensable pour préserver les habitats de la Consoude bulbeuse présente en cet endroit. À noter également la présence de l'écrevisse à pattes blanches en basse Cagne, dont les frayères pourraient être protégées via un APPB (Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope), comme présenté dans les paragraphes précédents.

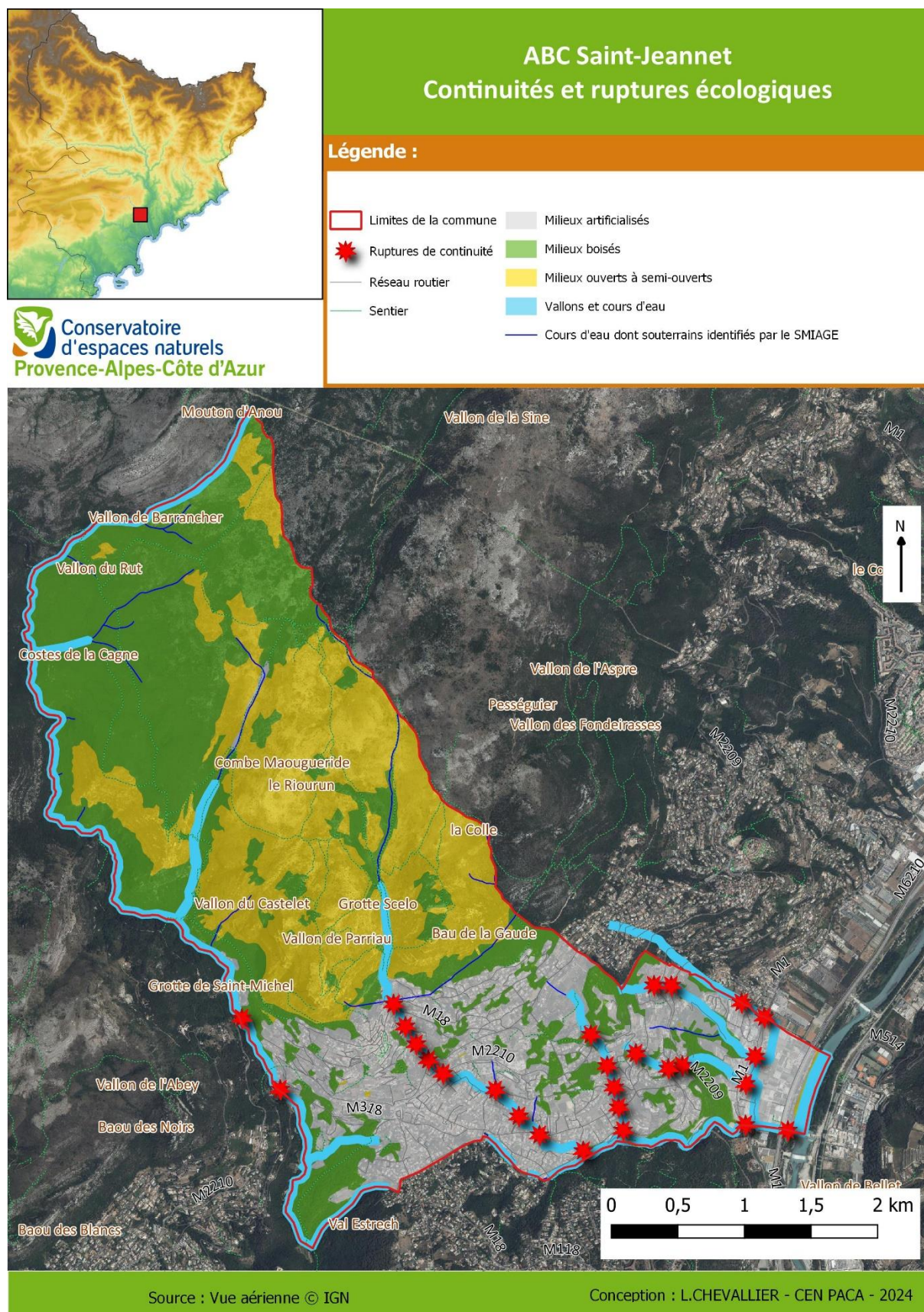
5) Les coteaux des Baous

Le PLU actuel propose des trames vertes et bleues en ceinture de la zone, mais celles-ci pourraient être élargies et consolidées en classant de nouvelles parcelles en TVB. Cette zone est essentielle car elle constitue la transition entre les parties les plus naturelles et les plus artificialisées du territoire.

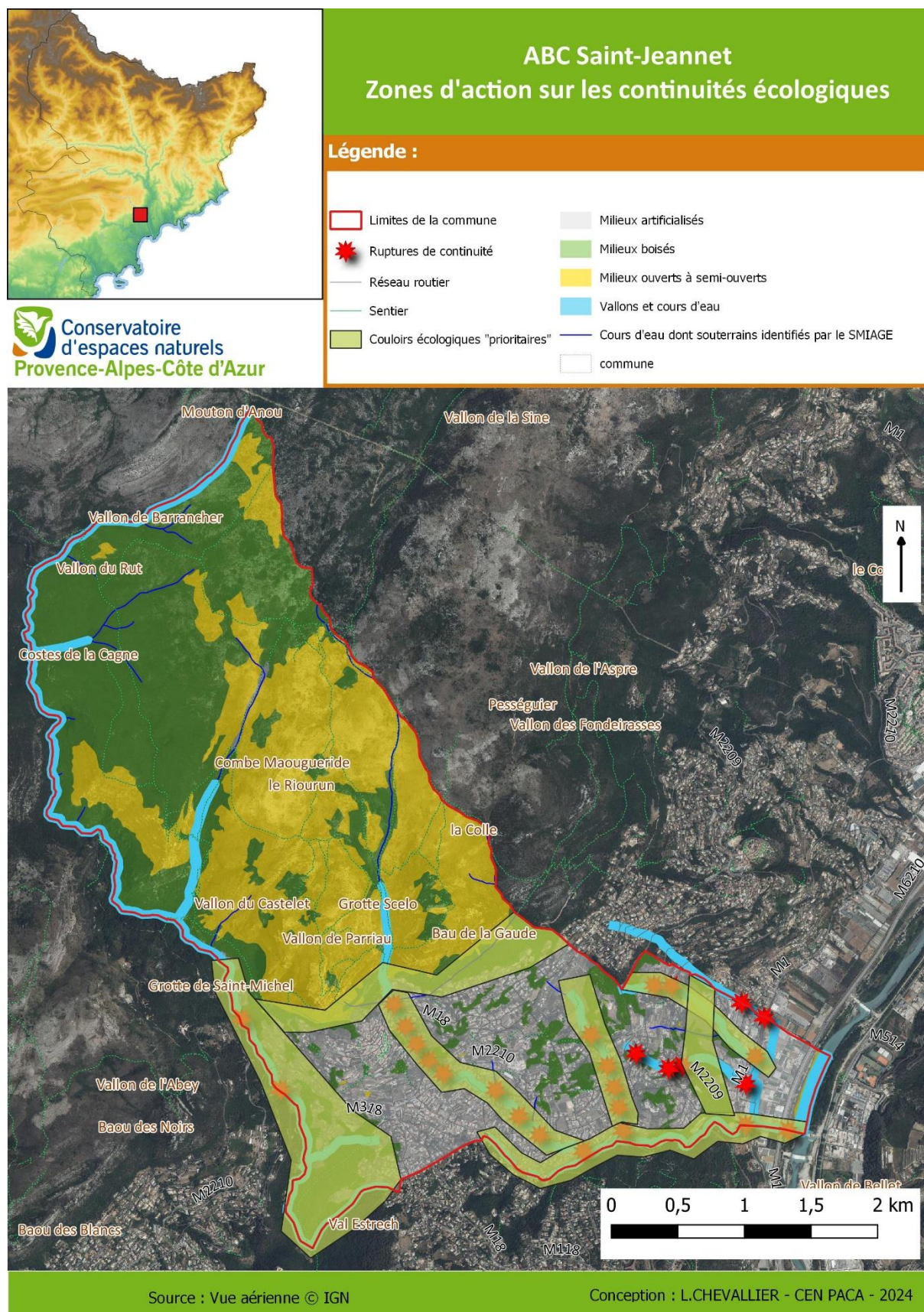
6) Le vallon du Parriau

Fragmenté depuis longtemps, le vallon du Parriau nécessite une préservation accrue pour limiter les impacts de son fractionnement. Une renaturation de la zone est recommandée, notamment pour les chiroptères et amphibiens. Ce vallon abrite au nord une importante concentration d'espèces faunistiques et floristiques d'intérêt patrimonial, bien que la biodiversité soit plus ordinaire dans sa partie sud, urbanisée et fractionnée.

N.B. Les conclusions du GEP et les fiches de préconisations globales données par le CEN PACA présentes en Annexe permettent également de compléter cette réflexion sur les mesures possibles à mettre en place. De plus, le GEP est aussi en réflexion sur l'amélioration de la Trame noire actuelle.



Carte 15. Ruptures des continuités écologiques identifiées sur Saint-Jeannet



Carte 16. Zones d'actions prioritaires de travail sur les continuités écologiques

Section E. Sciences participatives



Stand du lancement de l'ABC avec atelier construction de gîtes à chauves-souris © C. Brochard – CEN PACA,

E.1. Les sciences participatives : qu'est-ce que c'est ?

Les sciences participatives représentent un levier précieux pour sensibiliser le grand public au patrimoine naturel qui les entoure. Elles permettent aux citoyens de contribuer à des inventaires naturalistes, de collecter des données, et d'apprendre à observer la faune et la flore. Dans le cadre de cet ABC, elles offrent aux habitants l'occasion de s'investir dans la préservation de la biodiversité de leur commune, sous la supervision de spécialistes.

Ces initiatives visent à éduquer et à sensibiliser les habitants et les élus aux enjeux de la biodiversité, en les engageant directement dans une démarche de protection. Elles encouragent une prise de conscience accrue de la fragilité des milieux environnants et permettent à chacun de devenir un acteur de leur sauvegarde. En France, des programmes de sciences participatives existent depuis les années 1980, tels que le Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) animé par le Muséum national d'Histoire naturelle, et coordonné en Région PACA par le CEN PACA.

À Saint-Jeannet, l'appui du CEN PACA et de la LPO PACA a permis de mobiliser les riverains, agents techniques et jeune public autour de cette dynamique citoyenne.

E.2. Outils mis en place

Tableau 10. Récapitulatif des interventions dans le cadre de la mise en place de l'ABC

Outils	Dates	Événement /Type d'intervention	Public ciblé	Nombre de participants	Organisateurs
Lancement de l'ABC	22/04/2023	Fête de la Terre : stand, atelier construction de gîtes à chauves-souris	Grand public	40	CEN PACA, commune
Communication	Tout au long du projet	Articles sur réseaux sociaux, newsletters, presse locale	Grand public	-	CEN PACA, commune
		Diffusion d' « avis de recherche » pour la faune et la flore locale	Grand public	-	CEN PACA, commune
		Création d'un onglet ABC sur le site de la commune https://www.saintjeannet.org/atlas-de-la-biodiversite/	Grand public	-	CEN PACA, commune
Appel à contribution des citoyens	Tout au long du projet	Bulletins d'observations à remplir par les citoyens	Grand public	-	CEN PACA, commune
Concours photos	22/04 au 22/05/2023	Thématique « Biodiversité et eau »	Grand public	17	Commune
	21/05 au 12/07/2024	Thématique « Biodiversité à Saint-Jeannet »	Grand public	5	Commune
Stands et ateliers	10,17 et 24/03/2024	Labellisation Ecole des Ferrage Refuge LPO	Scolaires	-	LPO PACA
	05/06/2023	Journée des collèges : présentation de la biodiversité (7 classes)	Collège	200	CEN PACA
	25/03 au 22/04/2024	Exposition zones humides de PACA	Grand public	-	CEN PACA, commune
	10/04/2024	Conférence zones humides de PACA	Grand public	10	CEN PACA
	20/04/2024	Journée de la biodiversité : atelier comment créer son jardin refuge LPO	Grand public	-	LPO PACA
	21/05/2024	Semaine de la nature : table ronde, présentation de l'ABC en cours	Acteurs locaux	50	CEN PACA, MNCA

	25/05/2024	Fête de la nature : stand et organisation d'événements/animations autour de la biodiversité	Grand public	-	Commune
Sorties grand public	09/12/2022	Rapaces nocturnes	Grand public	-	LPO PACA
	19/04/2023	Inventaire participatif oiseaux nicheurs	Grand public	-	LPO PACA, Rucher des Baous
	22/04/2023	Papillons de jour	Grand public	17	CEN PACA
	26/04/2023	Flore	Grand public	10	CEN PACA
	23/06/2023	Papillons de nuit	Grand public	21	CEN PACA
	28/06/2023	Hirondelles et martinets	Grand public	-	LPO PACA
	12/07/2023	Libellules	Grand public	14	CEN PACA
	18/08/2023	Papillons de nuit	Grand public	20	CEN PACA
	13/09/2023	Inventaire participatif papillons de jour	Grand public	-	LPO PACA
	05/04/2024	Papillons de nuit	Grand public	18	CEN PACA
	30 et 31/08/2024	Chauves-souris	Grand public	-	LPO PACA
Formations	16/02/2023	Prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts	Agents communaux	6	CEN PACA
	28/04/2023	Accueillir la biodiversité : évolution des pratiques	Agents communaux	-	LPO PACA
Restitution de l'ABC	29/11/2024	Stand, conférence flore et présentation des résultats de l'ABC	Primaires et grand public	230	CEN PACA, commune



AU TOTAL, PLUS DE 600 CITOYENS SENSIBILISÉS AU PROJET D'ABC ET À LA BIODIVERSITÉ DONT ENVIRON :

- 200 SCOLAIRES EN ÉCOLE PRIMAIRE
- 200 SCOLAIRES EN COLLÈGE
- 200 CITOYENS GRAND PUBLIC

E.2.1. Formation des agents techniques

Agents de la biodiversité et de la commune ont pu échanger sur l'importance de la biodiversité en ville, les menaces qui pèsent sur elle mais également de quelques méthodes de gestion pouvant permettre de mieux la prendre en compte. Grâce à ces discussions, des actions concrètes, réalisables et pouvant être mises en place sans trop de difficultés ont pu être mises en avant (fauche différée, période de tonte rediscutée, besoin de sensibilisation des privés, respect des obligations légales de débroussaillage – OLD, etc.). Cette formation, dans un premier temps théorique, s'est ensuite poursuivie avec une sortie à proximité du nouveau centre technique pour découvrir et apprendre à mieux reconnaître la flore et ses enjeux (espèces protégées, à enjeu de conservation ou espèces exotiques envahissantes).

Section F. Actions post-ABC



Nivéole de Nice *Acis nicaeensis* observée au cours des inventaires © U. Schumpp – CEN PACA

Afin de renforcer la politique de conservation et de restauration de la biodiversité, la commune de Saint-Jeannet a collaboré avec le CEN PACA à l'élaboration d'un plan d'actions à mettre en œuvre sur le territoire après l'ABC.

Ce plan s'appuie sur un travail de réflexion mené avec le GEP, basé sur les 12 fiches récapitulatives de "bonnes pratiques" élaborées par le CEN PACA et présentées en Annexe C, et ce, en lien avec les grands objectifs de la commune pour la préservation du territoire et l'implication de ses citoyens.

La démarche a été enrichie par deux réunions impliquant divers acteurs locaux (CEN PACA, LPO PACA, GEP, élus communaux, responsables environnement des communes de Vence et Saint-Paul-de-Vence ayant déjà réalisé un ABC, MNCA, PNR Préalpes d'Azur, référent N2000) pour réfléchir à la mise en place d'actions communes à l'échelle intercommunale ou sur des objectifs partagés à plus grande échelle.

L'avancement de la réflexion dans les actions à proposer dans ce plan a été présenté par le GEP au cours du COPIL 3 le 06/12/2024.

A cette occasion, la commune a annoncé sa volonté d'obtenir une 3^e étoile au label *Villes et villages étoilés* confirmant son inscription administrative déjà effective. En 2017, Saint-Jeannet avait obtenu une labellisation 2 étoiles. Avec l'aide du PNR et de la Métropole, Saint-Jeannet a été parmi les premières communes du département à obtenir ce label. A ce jour, il s'agit également de la seule commune à être labellisée au sein de la MNCA.

Ce plan d'actions s'articule sur le renouvellement du label « Territoire engagé pour la nature » (premier TEN 2019-2022, deuxième TEN 2023-2026 et objectif de renouvellement 2026-2028).

Ce plan post-ABC / renouvellement TEN a pour volonté d'être présenté et voté en Conseil municipal.

Les engagements 'Territoire engagé pour la nature' de Saint-Jeannet.

Mise à jour. Version 12 12 2024

Numéro	Ambition	Engagements	Projets clés	Période TEN actuelle			Renouvellement		
				2023	2024	2025	2026	2027	2028
SUPRA	PROJET DE TERRITOIRE Formaliser un projet de territoire en faveur de la biodiversité	0.1 - Rédiger et faire valider un Projet de territoire (PDT).	Formalisation des recommandations 'Post-ABC' du CEN			Validation des recommandations du CEN en Conseil Municipal			
			Rédaction du Projet de territoire (PDT), et validation par la commune			Création d'un comité de rédaction du PDT, chapeauté par le CCDD (projet de 4- 6 mois)			
			Mise en oeuvre du PDT, avec les ressources nécessaires.			Engagement d'une personne en service civique .	Mise en oeuvre du Projet de territoire		
1	CONNAISSANCES Développer la connaissance de la biodiversité sur mon territoire	1.1 - Réaliser un diagnostic écologique du territoire, avec indicateurs de suivi.	Réaliser un Atlas de la biodiversité communale (ABC)	Etudes et recensements par le CEN	Rendu de l'ABC 29/12	Mise en oeuvre d' actions des recommandations du CEN			
			Réaliser un diagnostic TVB, trames noires, turquoises .	Etudes du CEN et du GEP		Poursuivre le travail de diagnostic des continuités écologiques. Voir aussi 4.3.			
		1.2-Cartographier les habitats et les ressources naturelles du territoire.	Projet de cartographie collaborative (multicommunal)	Premières propositions par le GEP		Définition du projet; recherche de financement	Lancement du projet		
		1.3- Associer es habitants dans la collecte de données.	Projet des "Aires Naturelles"	Collecte de données dans le cadre de l'ABC		Collecte de données dans le cadre des Aire Naturelles. Voir 2.2. ci-dessous	Poursuite de la collecte des données	Idem	Idem
2	PARTENARIATS Développer les partenariats et mobiliser l'ensemble des acteurs	2.1-Implicquer pleinement les élus et les services de la commune.	Programme Engagement de la commune			Réunion(s) de coordination et d'engagement annuelle, pour l'ensemble des élus et du personnel Pour les programmes de formation et d'éducation : voir 8 ci-dessous			
			Implication des Services Techniques	Antoine Risso (2022 et 2023)	Formation des Services Techniques	Implication dans le projet 'Aires Naturelles', et d'autres projets et/ou formations menés avec le service DD.			
		2.2 - Impliquer les habitants dans la protection des zones naturelles.	Projet ' Aires naturelles ', en partenariat avec le GEP et la LPO	Divers ateliers menés sur la commune + encouragement à création de refuges LPO		Voir 1.3.Identification d'une Aire Naturelle pilote, au minimum, et lancement	Extension progressive des Aires sur la commune		
			Programme de tables rondes publiques et animations environnementales	Tables rondes 'Un autre regard ...' (GEP) sur l'eau (REA), les entreprises, etc...	Tables rondes 'eau' et 'biodiversité' (Roue Libre, GEP) Balade festive sur la transition écologique	Poursuite d'événements ou tables rondes sur les ressources naturelles et milieux naturels, d'animations artistiques en lien avec la transition écologique, en coordination avec les associations St-jeannoises			
		2.3 - Collaboration avec les co-gestionnaires du territoire.	Programme de réunions transcommunales (également avec la Métropole)		Réunions 'post-ABC' avec MNCA, CASA, LPO, PNR et communes voisines	Poursuite et extension de ces réunions transcommunales, pour coordonner les actions			
3	PLANIFICATION Integrer la biodiversité dans les démarches de planification	3.1- Renforcer les mesures de préservation, restauration, reconquête de la biodiversité dans les documents d'urbanisme, tel le PLUm.	Projet ' Révision du PLUm '		Collaboration avec le GEP sur la révision du PLUm	Envoi des propositions à MNCA	Poursuite du travail, en fonction du besoin	Idem	Idem
		3.2 - Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans la planification urbaine communale.	Ecoconception Charte d'aménagement , de rénovation et de construction (à définir)				Rédaction de la charte d'aménagement		
		3.3 - Intégrer les enjeux de préservation de la biodiversité dans les documents relatifs à l'agriculture.	En particulier, integration des enjeux de biodiversité dans le PODA.			Intégrer les questions concernant l'agriculture dans le Projet de territoire			

4	AMENAGEMENT	4.1- Favoriser l'infiltration et la gestion alternative de l'eau.	Projet 'désimperméabilisation'			L'imperméabilisation et la gestion des eaux d'écoulement seront traitées dans le Projet de territoire			
		4.2- Eviter l'artificialisation des sols.	Projet 'végétalisation'	Comité de végétalisation, et Projet de citoyen "Plantations et refuge de biodiversité dans le quartier du Peyron"		Coordination entre le CCDD et le comité 'végétalisation'. Le désartificialisation des sols et la végétalisation seront traitées (et cartographiés) dans le Projet de territoire			
	Intégrer une réflexion 'biodiversité' dans tout aménagement	4.3- Dans tout aménagement, tenir compte des trames noires.	Projets 'Ciel étoilé'	"Nuit des étoiles". Extinction lumineuse	Réfection d'éclairage public Inscription au concours "Ville et Villages étoilés"	Objectif '3ème étoile' - avec implication de la population sur l'année, dans un Projet Ciel Etoilé, comprenant le Nuit des étoiles.		Poursuite progressive de la baisse de luminosité, focalisant sur les zones à enjeu pour la faune nocturne	
5 (7)	RESSOURCES ET ESPACES	5.1- Protéger les milieux et la biodiversité exceptionnels du plateau et des promontoires des Baous.	Le Plan d'Orientation Pastoral Intercommunal	Réhabilitation du sentier Jas Jausserand allant au Baous	Partenariat avec le SIVOM Pays de Vence	Ces milieux méritent une stratégie de protection au-delà du POPI. A développer dans le Projet du territoire			
	Gérer les ressources naturelles et les espaces en faveur de la biodiversité	5.2- Assurer la protection des environnements et habitats naturels de la Cagne.				A surveiller	A surveiller	Idem	Idem
		5.3- Protection des ressources en eau.		Projet GEP 'Vallons et cours d'eau' (CLE) Participation aux Commissions Locales de l'Eau		Suivre la projet du SMIAGE "l'Etude ressource en eau stratégique". A traiter dans le Projet de territoire	A suivre	A suivre	A suivre
6	ESPECES ET HABITATS	6.1 - Définir et mettre en oeuvre des projets spécifiques de protection d'espèces.	Projets spécifiques 'espèces' ('chiroptères', 'hirondelles', 'amphibiens'...)			Déterminés en fonction des analyses et recommandations du CEN. Le Projet de territoire structurerait et placerait ces projets dans le temps.			
	Développer des programmes et des actions de gestion et de conservation des espèces et des habitats	6.2 - Définir et mettre en oeuvre des projets de protection d'habitats.	Projets 'habitats' ('zones humides', 'lieux de nidification' ...)			Déterminés en fonction des analyses et recommandations du CEN.			
		6.3- Déterminer des indicateurs et des moyens de suivi pour ces projets.	Projet 'indicateurs et suivi'			Indicateurs et moyens de suivi proposés dans l'ABC. A développer et inclure dans le PDT.		Indicateurs à appliquer dans toute mise en oeuvre	
7 (5)	ESPACES VERTS	7.1- Formaliser un plan de gestion des espaces verts.	Création d'un plan de gestion des espaces verts.		Rédaction du plan de gestion Mesures de gestion qui prennent en compte la biodiversité (fauchage, sol, potlinisateurs, ...)	Validation et application du plan de gestion		Mise en oeuvre progressive	
	Assurer une gestion écologique des espaces verts	7.2- Renforcement des compétences des services techniques ('espaces verts').	(voir 2.1)			En particulier dans le cadre des Aires Naturelles		Programme de renforcement continu des compétences de l'équipe, par la formation et d'autres moyens - par exemple les Aires naturelles.	
		7.3- Lutter contre les espèces exotiques envahissantes.	Programmes publics/privés, à définir			A intégrer dans le PDT	A poursuivre	A poursuivre	A poursuivre
8	EDUCATION	8.1- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès du public.	Célébration des journées de la biodiversité (de l'environnement, de la terre, ...)	Journée de la Nature Sensibilisations dans les écoles	Journée de la biodiversité Sensibilisations dans les écoles	Festival de la Nature	Programme pluri-annuel	Programme pluri-annuel	Programme pluri-annuel
	Développer des programmes d'éducation à l'environnement et à la biodiversité	8.2- Mettre en place des actions en partenariat avec les écoles.	Exemple, la récolte d'olives		Y compris, la récolte d'olives avec l'AFPJR	Récolte d'olives et autres actions sur le terrain	Idem	Idem	Idem
			Programme WATTY (EcoCO2)	Mise en oeuvre du programme WATTY	Mise en oeuvre du programme WATTY	Mise en oeuvre du programme ECOPOUSSE	Idem	Idem	Idem
		8.3- Se doter ou soutenir des lieux pédagogiques tournés vers les questions de biodiversité.	Renforcement des actions éducatives des Jardins et Ruchers des Baous.			A programmer	X	X	X

Annexes



Lavatère maritime *Malva subovata* observée au cours des inventaires © U. Schumpp – CEN PACA

Annexe A : Liste des espèces floristiques recensées sur la commune de Saint-Jeannet

Famille	Nom latin	Nom vernaculaire
Acanthaceae	<i>Acanthus mollis</i> L., 1753	Acanthe à feuilles molles, Acanthe molle
Amaranthaceae	<i>Amaranthus albus</i> L., 1759	Amarante blanche
Amaranthaceae	<i>Amaranthus deflexus</i> L., 1771	Amarante couchée, Amarante étalée, Amarante recourbée
Amaranthaceae	<i>Chenopodium album</i> L., 1753	Chénopode blanc, Senouisse
Amaranthaceae	<i>Dysphania ambrosioides</i> (L.) Mosyakin & Clemants, 2002	Chénopode fausse-ambrosie, Herbe à vers, Herbe amère, Herbe aux vers, Semen-contre, Semencine
Amaryllidaceae	<i>Acis nicaeensis</i> (Arduino) Lledó, A.P.Davis & M.B.Crespo, 2004	Nivéole de Nice, Acis de Nice
Amaryllidaceae	<i>Allium neapolitanum</i> Cirillo, 1788	Ail de Naples, Ail blanc
Amaryllidaceae	<i>Allium oleraceum</i> L., 1753	Ail maraîcher, Ail des endroits cultivés, Ail potager, Ail des champs
Amaryllidaceae	<i>Allium roseum</i> L., 1753	Ail rose
Amaryllidaceae	<i>Allium sphaerocephalon</i> L., 1753	Ail à tête ronde
Anacardiaceae	<i>Cotinus coggygria</i> Scop., 1771	Arbre à perruque, Sumac Fustet
Anacardiaceae	<i>Pistacia lentiscus</i> L., 1753	Pistachier lentisque, Lentisque, Arbre au mastic
Anacardiaceae	<i>Pistacia terebinthus</i> L., 1753	Pistachier térébinthe, Pudis
Apiaceae	<i>Aegopodium podagraria</i> L., 1753	Égopode podagraire, Podagraire, Herbe aux goutteux, Fausse angélique
Apiaceae	<i>Ammi majus</i> L., 1753	Ammi élevé, Grand ammi
Apiaceae	<i>Bupleurum baldense</i> Turra, 1764	Buplèvre du Mont Baldo, Buplèvre opaque
Apiaceae	<i>Bupleurum praealtum</i> L., 1756	Buplèvre élevé
Apiaceae	<i>Cervaria rivini</i> Gaertn., 1788	Peucedan Herbe aux cerfs
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte
Apiaceae	<i>Daucus carota</i> subsp. <i>carota</i> L., 1753	Carotte sauvage, Carotte commune, Daucus carotte
Apiaceae	<i>Eryngium campestre</i> L., 1753	Chardon Roland, Panicaud champêtre
Apiaceae	<i>Foeniculum vulgare</i> Mill., 1768	Fenouil commun
Apiaceae	<i>Foeniculum vulgare</i> subsp. <i>piperitum</i> (Ucria) Bég., 1907	Fenouil poivré
Apiaceae	<i>Laserpitium gallicum</i> L., 1753	Laserpitium de France, Laser de Gaule, Laser de France, Laser odorant
Apiaceae	<i>Opopanax chironium</i> (L.) W.D.J.Koch, 1824	Opopanax de Chiron, Opopanax de Somalie, Laser de Chiron
Apiaceae	<i>Orlaya grandiflora</i> (L.) Hoffm., 1814	Orlaya à grandes fleurs, Caucalis à grandes fleurs, Caucalide à grandes fleurs
Apiaceae	<i>Pastinaca sativa</i> subsp. <i>urens</i> (Req. ex Godr.) Čelak., 1875	Panais brûlant
Apiaceae	<i>Peucedanum officinale</i> var. <i>officinale</i> L., 1753	Peucedan officinal, Fenouil de porc
Apiaceae	<i>Sanicula europaea</i> L., 1753	Sanicle d'Europe, Herbe aux chènes
Apiaceae	<i>Seseli tortuosum</i> L., 1753	Séséli tortueux
Apiaceae	<i>Torilis arvensis</i> subsp. <i>arvensis</i> (Huds.) Link, 1821	Torilide des champs, Torilis des champs
Apiaceae	<i>Torilis nodosa</i> subsp. <i>nodosa</i> (L.) Gaertn., 1788	Torilide noueuse, Torilis à fleurs glomérulées, Torilis noueuse
Apiaceae	<i>Turgenia latifolia</i> (L.) Hoffm., 1814	Turgénie à feuilles larges, Turgénie à larges feuilles, Tordyle à feuilles larges, Caucalis à feuilles larges, Caucalide à feuilles larges
Apiaceae	<i>Xanthoselinum alsaticum</i> subsp. <i>venetum</i> (Spreng.) Reduron, Charpin & Pimenov, 1997	Xanthosélin de Vénétie, Peucedan de Vénétie
Apocynaceae	<i>Vincetoxicum hirsutinaria</i> Medik., 1790	Dompte-venin
Araceae	<i>Arum cylindraceum</i> Gasp., 1844	Gouet des Alpes, Arum des Alpes, Gouet cylindrique, Gouet cylindracé
Araceae	<i>Arum italicum</i> Mill., 1768	Gouet d'Italie, Pied-de-veau, Arum d'Italie
Araliaceae	<i>Hedera helix</i> L., 1753	Lierre grimpant, Herbe de saint Jean
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia pallida</i> Willd., 1805	Aristolochie pâle
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia rotunda</i> L., 1753	Aristolochie à feuilles rondes, Aristolochie arrondie
Aristolochiaceae	<i>Aristolochia rotunda</i> subsp. <i>rotunda</i> L., 1753	Aristolochie à feuilles rondes, Aristolochie arrondie
Asparagaceae	<i>Agave americana</i> L., 1753	Agave d'Amérique
Asparagaceae	<i>Anthericum liliago</i> L., 1753	Phalangère à fleurs de lis, Phalangère petit-lis, Bâton de Saint Joseph, Anthéricum à fleurs de Lis
Asparagaceae	<i>Asparagus acutifolius</i> L., 1753	Asperge sauvage
Asparagaceae	<i>Hyacinthoides italica</i> (L.) Rothm., 1944	Scille d'Italie
Asparagaceae	<i>Muscari baeticum</i> Blanca, Ruiz Rejón & Suár.-Sant., 2007	Muscari de Bétique
Asparagaceae	<i>Muscari comosum</i> (L.) Mill., 1768	Muscari à toupet, Muscari chevelu
Asparagaceae	<i>Muscari neglectum</i> Guss. ex Ten., 1842	Muscari à grappes, Muscari négligé
Asparagaceae	<i>Nectaroscilla hyacinthoides</i> (L.) Parl., 1854	Scille fausse Jacinthe

Asparagaceae	<i>Ornithogalum divergens</i> Boreau, 1847	Ornithogale divergent
Asparagaceae	<i>Ornithogalum umbellatum</i> L., 1753	Ornithogale en ombelle, Dame-d'onze-heures, Ornithogale à feuilles étroites
Asparagaceae	<i>Polygonatum odoratum</i> (Mill.) Druce, 1906	Sceau de salomon odorant, Polygonate officinal
Asparagaceae	<i>Ruscus aculeatus</i> L., 1753	Fragon, Petit houx, Buis piquant
Asparagaceae	<i>Yucca gloriosa</i> L., 1753	Yucca superbe
Asparagaceae	<i>Yucca</i> L., 1753	Yucca
Asphodelaceae	<i>Asphodelus fistulosus</i> L., 1753	Asphodèle fistuleux
Aspleniaceae	<i>Asplenium ceterach</i> L., 1753	Cétérach
Aspleniaceae	<i>Asplenium onopteris</i> L., 1753	Doradille des ânes, Asplénium Onoptéris
Aspleniaceae	<i>Asplenium petrarchae</i> (Guérin) DC., 1815	Doradille de Pétrarque
Aspleniaceae	<i>Asplenium ruta-muraria</i> L., 1753	Doradille rue-des-murailles, Rue-des-murailles
Aspleniaceae	<i>Asplenium scolopendrium</i> L., 1753	Scolopendre, Scolopendre officinale
Aspleniaceae	<i>Asplenium trichomanes</i> L., 1753	Capillaire des murailles, Fausse capillaire, Capillaire rouge, Asplénie
Aspleniaceae	<i>Asplenium trichomanes</i> subsp. <i>quadrivalens</i> D.E.Mey., 1964	Doradille fausse capillaire
Asteraceae	<i>Achillea millefolium</i> L., 1753	Achillée millefeuille, Herbe au charpentier, Sourcils-de-Vénus
Asteraceae	<i>Achillea tomentosa</i> L., 1753	Achillée tomenteuse
Asteraceae	<i>Andryala integrifolia</i> L., 1753	Andryale à feuilles entières, Andryale à feuilles entières sinueuse, Andryale sinueuse
Asteraceae	<i>Anthemis arvensis</i> L., 1753	Anthémis des champs, Camomille sauvage
Asteraceae	<i>Arctium minus</i> (Hill) Bernh., 1800	Petite bardane, Bardane à petites têtes, Bardane à petits capitules
Asteraceae	<i>Artemisia absinthium</i> L., 1753	Armoise absinthe, Herbe aux vers
Asteraceae	<i>Artemisia alba</i> Turra, 1764	Armoise blanche, Armoise camphrée
Asteraceae	<i>Artemisia campestris</i> L., 1753	Armoise champêtre, Aurone des champs, Armoise rouge
Asteraceae	<i>Artemisia</i> L., 1753	
Asteraceae	<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte, 1877	Armoise des Frères Verlot, Armoise de Chine
Asteraceae	<i>Bellis perennis</i> L., 1753	Pâquerette
Asteraceae	<i>Bellis sylvestris</i> Cirillo, 1792	Pâquerette sylvestre, Pâquerette des bois, Pâquerette d'Automne
Asteraceae	<i>Bidens subalternans</i> DC., 1836	Bident à folioles subalternes
Asteraceae	<i>Bombycilaena erecta</i> (L.) Smoljan., 1955	Gnaphale dressé, Micrope droit, Micrope érigé, Micropus dressé, , Cotonnière dressée
Asteraceae	<i>Calendula arvensis</i> L., 1763	Souci des champs, Gauchefier
Asteraceae	<i>Carduus litiginosus</i> Nocca & Balb., 1821	Chardon litigieux
Asteraceae	<i>Carduus pycnocephalus</i> L., 1763	Chardon à tête dense, Chardon à capitules denses
Asteraceae	<i>Carlina acanthifolia</i> subsp. <i>acanthifolia</i> All., 1773	Carline à feuilles d'acanthé, Chardousse, Cardabelle
Asteraceae	<i>Carlina hispanica</i> Lam., 1785	Carline d'Espagne
Asteraceae	<i>Carlina vulgaris</i> L., 1753	Carline commune, Chardon doré
Asteraceae	<i>Carthamus lanatus</i> L., 1753	Carthame laineux, C, Faux safranentaurée laineuse
Asteraceae	<i>Catananche caerulea</i> L., 1753	Cupidone, Catananche bleue, Cigaline
Asteraceae	<i>Centaurea aspera</i> L., 1753	Centaurée rude
Asteraceae	<i>Centaurea calcitrapa</i> L., 1753	Centaurée chausse-trape, Centaurée Chausse-trappe
Asteraceae	<i>Centaurea jacea</i> L., 1753	Centaurée jacée, Tête de moineau, Ambrette
Asteraceae	<i>Centaurea nigrescens</i> subsp. <i>transalpina</i> (Schleich. ex DC.) Nyman, 1879	Centaurée transalpine
Asteraceae	<i>Centaurea paniculata</i> L., 1753	Centaurée en panicule, Centaurée paniculée
Asteraceae	<i>Centaurea scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse
Asteraceae	<i>Centaurea scabiosa</i> subsp. <i>scabiosa</i> L., 1753	Centaurée scabieuse
Asteraceae	<i>Chondrilla juncea</i> L., 1753	Chondrilla à tige de jonc, Chondrilla effilée, Chondrilla jonc, Chondrilla jonciforme
Asteraceae	<i>Cichorium intybus</i> L., 1753	Chicorée amère, Barbe-de-capucin
Asteraceae	<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop., 1772	Cirse des champs, Chardon des champs, Calcide
Asteraceae	<i>Cirsium monspessulanum</i> (L.) Hill, 1768	Cirse de Montpellier
Asteraceae	<i>Cirsium vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> (Savi) Ten., 1838	Cirse commun, Cirse à feuilles lancéolées, Cirse lancéolé
Asteraceae	<i>Crepis capillaris</i> (L.) Wallr., 1840	Crépide capillaire, Crépide à tiges capillaires, Crépide verdâtre, Crépide capillaire
Asteraceae	<i>Crepis</i> L., 1753	Crépide, Crépis
Asteraceae	<i>Crepis sancta</i> (L.) Bornm., 1913	Crépide sacrée, Crépis sacré
Asteraceae	<i>Crepis vesicaria</i> L., 1753	Barkhausie à feuilles de pissenlit, Crépis à vésicules
Asteraceae	<i>Crepis vesicaria</i> subsp. <i>taraxacifolia</i> (Thuill.) Thell., 1914	Crépide à feuilles de pissenlit, Barkhausie à feuilles de Pissenlit, Crépide de Haenseler, Crépis à feuilles de pissenlit
Asteraceae	<i>Crupina vulgaris</i> Cass., 1817	Crupine commune, Crupine vulgaire

Asteraceae	<i>Delairea odorata</i> Lem., 1844	Délairéa odorant, Séneçon grimpant, Lierre d'Allemagne
Asteraceae	<i>Dittrichia viscosa</i> (L.) Greuter, 1973	Inule visqueuse
Asteraceae	<i>Echinops ritro</i> L., 1753	Échinops, Chardon bleu
Asteraceae	<i>Echinops sphaerocephalus</i> L., 1753	Échinops à tête ronde, Boulette à grosse tête
Asteraceae	<i>Erigeron bonariensis</i> L., 1753	Érigéron de Buenos Aires, Vergerette d'argentine, Vergerette de Buenos Aires, Conyze de Buenos Aires
Asteraceae	<i>Erigeron canadensis</i> L., 1753	Érigéron du Canada, Conyze du Canada, Vergerette du Canada
Asteraceae	<i>Erigeron karvinskianus</i> DC., 1836	Vergerette de Karvinski
Asteraceae	<i>Erigeron sumatrensis</i> Retz., 1810	Érigéron de Sumatra, Conyze de Sumatra, Vergerette blanchâtre, Vergerette de Sumatra
Asteraceae	<i>Eupatorium cannabinum</i> subsp. <i>cannabinum</i> L., 1753	Eupatoire chanvrine, Eupatoire à feuilles de chanvre, Chanvre d'eau
Asteraceae	<i>Filago pyramidata</i> L., 1753	Cotonnière spatulée, Cotonnière à feuilles spatulées
Asteraceae	<i>Galactites tomentosus</i> Moench, 1794 [nom. cons.]	Chardon laiteux
Asteraceae	<i>Galatella sedifolia</i> subsp. <i>sedifolia</i> (L.) Greuter, 2003	Aster à feuilles d'orpin, Galatelle à feuilles d'orpin, Aster âcre
Asteraceae	<i>Hedynois rhagadioloides</i> (L.) F.W.Schmidt, 1795	Hedynois faux rhagadiole, Bonne-nuit-les-petits, Hédipnois de Crète
Asteraceae	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench, 1794	Immortelle des dunes, Immortelle jaune
Asteraceae	<i>Helminthotheca echioides</i> (L.) Holub, 1973	Picride fausse vipérine, Helminthothèque fausse vipérine, Picris fausse vipérine
Asteraceae	<i>Hieracium rionii</i> Gremli, 1883	Épervière de Rion
Asteraceae	<i>Hyoseris radiata</i> L., 1753	Chicorée
Asteraceae	<i>Hypochaeris glabra</i> L., 1753	Porcelle glabre, Porcelle des sables
Asteraceae	<i>Inula conyzae</i> (Greiss.) DC., 1836	Inule conyze, Inule squarreuse
Asteraceae	<i>Inula montana</i> L., 1753	Inule des montagnes
Asteraceae	<i>Jacobaea erucifolia</i> (L.) G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1801	Jacobée à feuilles de roquette, Séneçon à feuilles de roquette
Asteraceae	<i>Jacobaea maritima</i> (L.) Pelser & Meijden, 2005	Jacobée maritime, Séneçon cinéraire, Cinéraire maritime
Asteraceae	<i>Lactuca muralis</i> (L.) Gaertn., 1791	Laitue des murs, Mycélide des murs, Mycélis des murs, Pendrille
Asteraceae	<i>Lactuca perennis</i> L., 1753	Laitue vivace, Bézègue
Asteraceae	<i>Lactuca serriola</i> L., 1756	Laitue scariole, Escarole, Laitue sauvage
Asteraceae	<i>Lactuca viminea</i> subsp. <i>chondrilliflora</i> (Boreau) Bonnier, 1923	Laitue à fleurs de chondrille
Asteraceae	<i>Lactuca virosa</i> L., 1753	Laitue vireuse, Laitue sauvage
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline
Asteraceae	<i>Lapsana communis</i> subsp. <i>communis</i> L., 1753	Lampsane commune, Graceline
Asteraceae	<i>Leucanthemum pallens</i> (J.Gay ex Perreyem.) DC., 1838	Marguerite pâle
Asteraceae	<i>Logfia gallica</i> (L.) Coss. & Germ., 1843	Logfie de France, Cotonnière de France
Asteraceae	<i>Pallenis spinosa</i> (L.) Cass., 1825	Pallénide épineuse, Pallénis épineux, Astérolide épineuse
Asteraceae	<i>Petasites albus</i> (L.) Gaertn., 1791	Pétasite blanc
Asteraceae	<i>Petasites pyrenaicus</i> (L.) G.López, 1986	Pétasite odorant, Héliotrope d'hiver
Asteraceae	<i>Phagnalon saxatile</i> (L.) Cass., 1819	Phagnalon saxatile, Phagnalon des rochers
Asteraceae	<i>Phagnalon sordidum</i> (L.) Rchb., 1831	Phagnalon sordide, Phagnalon repoussant
Asteraceae	<i>Picris hieracioides</i> L., 1753	Picride fausse épervière, Picride épervière, Herbe-aux-vermisseaux, Picris fausse épervière
Asteraceae	<i>Pilosella officinarum</i> F.W.Schultz & Sch.Bip., 1862	Piloselle
Asteraceae	<i>Podospermum laciniatum</i> (L.) DC., 1805	Scorzonère à feuilles de Chausse-trape
Asteraceae	<i>Pulicaria dysenterica</i> (L.) Bernh., 1800	Pulicaire dysentérique, Herbe de Saint-Roch, Inule dysentérique
Asteraceae	<i>Reichardia picroides</i> (L.) Roth, 1787	Reichardie
Asteraceae	<i>Rhagadiolus edulis</i> Gaertn., 1791	Rhagadiole doux, Rhagadiole comestible, Lampsane rhagadiole
Asteraceae	<i>Senecio vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> L., 1753	Séneçon commun
Asteraceae	<i>Silybum marianum</i> (L.) Gaertn., 1791	Silybe de Marie, Chardon marie, Chardon marbré
Asteraceae	<i>Solidago virgaurea</i> L., 1753	Solidage verge-d'or, Herbe des Juifs, Verge-d'or
Asteraceae	<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill, 1769	Laiteron épineux
Asteraceae	<i>Sonchus bulbosus</i> (L.) N.Kilian & Greuter, 2003	Laiteron bulbeux, Crépis bulbeux, Crépide bulbeuse, Éthéorhize bulbeuse
Asteraceae	<i>Sonchus oleraceus</i> L., 1753	Laiteron potager, Laiteron lisse, Laiteron maraîcher
Asteraceae	<i>Symphyotrichum squamatum</i> (Spreng.) G.L.Nesom, 1995	Symphyotriche écailleux, Aster écailleux
Asteraceae	<i>Tanacetum corymbosum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Tanaisie en corymbe, Marguerite en corymbes, Chrysanthème en corymbe
Asteraceae	<i>Tanacetum vulgare</i> L., 1753	Tanaisie commune, Sent-bon, Barbotine

Asteraceae	<i>Taraxacum erythrospermum</i> Andr. ex Besser, 1821	Pissenlit à fruits rouges, Pissenlit gracile, Pissenlit à feuilles lisses
Asteraceae	<i>Tragopogon porrifolius</i> L., 1753	Salsifis à feuilles de poireau, Salsifis du Midi
Asteraceae	<i>Tragopogon pratensis</i> L., 1753	Salsifis des prés
Asteraceae	<i>Tragopogon pratensis subsp. orientalis</i> (L.) Čelak., 1871	Salsifis d'Orient
Asteraceae	<i>Tripleurospermum inodorum</i> (L.) Sch.Bip., 1844	Matricaire inodore
Asteraceae	<i>Tussilago farfara</i> L., 1753	Tussilage pas-d'âne, Tussilage, Pas-d'âne, Herbe de Saint-Quirin
Asteraceae	<i>Urospermum dalechampii</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme de Daléchamps
Asteraceae	<i>Urospermum picroides</i> (L.) Scop. ex F.W.Schmidt, 1795	Urosperme fausse picride, Salsifis fausse picride
Asteraceae	<i>Xanthium strumarium</i> L., 1753	Lampourde glouteron
Asteraceae	<i>Xeranthemum cylindraceum</i> Sm., 1813	Xéranthème fétide
Aytoniaceae	<i>Mannia androgyna</i> (L.) A.Evans, 1938	
Aytoniaceae	<i>Mannia triandra</i> (Scop.) Grolle, 1975	
Aytoniaceae	<i>Plagiochasma rupestre</i> (J.R.Forst. & G.Forst.) Steph., 1898	
Aytoniaceae	<i>Reboulia hemisphaerica</i> (L.) Raddi, 1818	
Betulaceae	<i>Carpinus ostrya</i> L., 1753	Charme houblon, Bois-de-fer
Betulaceae	<i>Corylus avellana</i> L., 1753	Noisetier, Avelinier
Boraginaceae	<i>Aegonychon purpureocaulum</i> (L.) Holub, 1973	Fausse buglosse pourpre bleu, Grémil pourpre bleu, Thé d'Europe
Boraginaceae	<i>Anchusa azurea</i> Mill., 1768	Buglosse d'Italie, Buglosse azurée
Boraginaceae	<i>Borago officinalis</i> L., 1753	Bourrache officinale
Boraginaceae	<i>Buglossoides arvensis</i> (L.) I.M.Johnst., 1954	Charée
Boraginaceae	<i>Cynoglossum creticum</i> Mill., 1768	Cynoglosse de Crète, Cynoglosse peint
Boraginaceae	<i>Echium vulgare</i> L., 1753	Vipérine commune, Vipérine vulgaire
Boraginaceae	<i>Symphytum bulbosum</i> K.F.Schimp., 1825	Consoude à bulbe
Boraginaceae	<i>Symphytum tuberosum</i> L., 1753	Consoude à tubercules
Brachytheciaceae	<i>Homalothecium sericeum</i> (Hedw.) Schimp., 1851	
Brachytheciaceae	<i>Plasteurhynchium meridionale</i> (Schimp.) M.Fleisch., 1925	
Brachytheciaceae	<i>Rhynchostegiella tenella</i> (Dicks.) Limpr., 1890	
Brachytheciaceae	<i>Rhynchostegium megapolitanum</i> (Blandow ex F.Weber & D.Mohr) Schimp., 1852	
Brachytheciaceae	<i>Scleropodium touretii</i> (Brid.) L.F.Koch, 1949	
Brachytheciaceae	<i>Scoparium circinatum</i> (Brid.) M.Fleisch. & Loeske, 1907	
Brassicaceae	<i>Aethionema saxatile</i> (L.) W.T.Aiton, 1812	Aethionème des rochers, Aéthionéma des rochers
Brassicaceae	<i>Alliaria petiolata</i> (M.Bieb.) Cavara & Grande, 1913	Alliaire, Herbe aux aulx, Alliaire pétiolée, Alliaire officinale
Brassicaceae	<i>Arabidopsis thaliana</i> (L.) Heynh., 1842	Fausse arabette de Thalius, Arabette de Thalius, Arabette des dames
Brassicaceae	<i>Arabis planisiliqua</i> (Pers.) Rchb., 1838	Arabette à fruits aplatis, Arabette des bois, Arabette à siliques planes
Brassicaceae	<i>Biscutella ambigua</i> DC., 1811	Biscutelle ambiguë, Biscutelle de Nice, Lunetière de Nice
Brassicaceae	<i>Biscutella cichoriifolia</i> Loisel., 1810	Biscutelle à feuilles de chicorée, Lunetière à feuilles de chicorée
Brassicaceae	<i>Brassica montana</i> Pourr., 1788	Chou des montagnes
Brassicaceae	<i>Bunias orientalis</i> L., 1753	Bunias d'Orient, Roquette d'Orient
Brassicaceae	<i>Capsella bursa-pastoris</i> (L.) Medik., 1792	Capselle bourse-à-pasteur, Bourse-de-capucin
Brassicaceae	<i>Cardamine heptaphylla</i> (Vill.) O.E.Schulz, 1903	Cardamine à sept folioles, Dentaire pennée
Brassicaceae	<i>Cardamine hirsuta</i> L., 1753	Cardamine hérissée, Cardamine hirsute, Cresson de muraille
Brassicaceae	<i>Diplotaxis eruroides</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe fausse-roquette, Roquette blanche
Brassicaceae	<i>Diplotaxis muralis</i> (L.) DC., 1821	Diplotaxe des murs, Roquette des murailles, Roquette des murs, Vêlar des murs, Diplotaxis des murs
Brassicaceae	<i>Draba verna</i> L., 1753	Drave printanière, Drave de printemps, Érophile printanière
Brassicaceae	<i>Eruca vesicaria</i> (L.) Cav., 1802	Roquette cultivée, Roquette vésicaire
Brassicaceae	<i>Erysimum cheiri</i> (L.) Crantz, 1769	Giroflée des murailles, Violier jaune, Violier des murailles, Vêlar violier, Vêlar giroflée
Brassicaceae	<i>Erysimum nevadense</i> Reut., 1855	Vêlar du Nevada
Brassicaceae	<i>Erysimum nevadense subsp. collisparsum</i> (Jord.) P.W.Ball, 1990	Vêlar du Roussillon, Vêlar de Provence
Brassicaceae	<i>Hornungia petraea</i> (L.) Rchb., 1838	Hornungie des rochers, Hutchinsie des rochers, Hutchinsie des pierres

Brassicaceae	<i>Iberis linifolia</i> L., 1759	Ibérus à feuilles de lin, Ibérus de Prost
Brassicaceae	<i>Iberis linifolia</i> subsp. <i>linifolia</i> L., 1759	Ibérus à feuilles de lin, Ibérus à feuilles de lin, Ibérus de Prost
Brassicaceae	<i>Iberis pinnata</i> L., 1755	Ibérus penné, Ibérus penné, Ibérus à feuilles pennatifides
Brassicaceae	<i>Isatis tinctoria</i> L., 1753	Pastel des teinturiers, Herbe de saint Philippe, Guède
Brassicaceae	<i>Lepidium didymum</i> L., 1767	Passerage didyme, Sénébière didyme, Corne-de-cerf didyme
Brassicaceae	<i>Lepidium draba</i> L., 1753	Passerage drave, Pain-blanc
Brassicaceae	<i>Lepidium hirtum</i> (L.) Sm., 1818	Passerage hérissé
Brassicaceae	<i>Lepidium hirtum</i> subsp. <i>hirtum</i> (L.) Sm., 1818	Passerage hérissé
Brassicaceae	<i>Lobularia maritima</i> (L.) Desv., 1815	Lobulaire maritime, Alysse maritime, Alysse maritime
Brassicaceae	<i>Lunaria annua</i> L., 1753	Monnaie-du-Pape, Lune annuelle
Brassicaceae	<i>Microthlaspi perfoliatum</i> (L.) F.K.Mey., 1973	Petit-tabouret perfolié, Kandide perfoliée, Tabouret perfolié
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i> L., 1753	Ravenelle, Radis sauvage
Brassicaceae	<i>Raphanus raphanistrum</i> subsp. <i>landra</i> (Moretti ex DC.) Bonnier & Layens, 1894	Radis maritime
Brassicaceae	<i>Sisymbrium officinale</i> (L.) Scop., 1772	Sisymbre officinal, Herbe aux chantres, Vélar officinal
Brassicaceae	<i>Thlaspi arvense</i> L., 1753	Tabouret des champs, Monnoyer, Herbe-aux-écus
Bryaceae	<i>Bryum argenteum</i> Hedw., 1801	
Buxaceae	<i>Buxus sempervirens</i> L., 1753	Buis toujours vert, Buis commun, Buis sempervirent, Bois béni
Cactaceae	<i>Opuntia</i> (L.) Mill., 1754	Oponce, Raquette, Nopal, Opuntia
Cactaceae	<i>Opuntia ficus-indica</i> (L.) Mill., 1768	Oponce figuier de Barbarie, Figuier de Barbarie, Figuier d'Inde, Opuntia figuier de Barbarie
Campanulaceae	<i>Campanula medium</i> L., 1753	Campanule carillon, Fausse raiponce, Campanule moyenne
Campanulaceae	<i>Campanula persicifolia</i> L., 1753	Campanule à feuilles de pêcher, Bâton-de-Jacob
Campanulaceae	<i>Campanula rapunculus</i> L., 1753	Campanule raiponce
Campanulaceae	<i>Campanula rotundifolia</i> subsp. <i>macrorhiza</i> (J.Gay ex A.DC.) Bonnier & Layens, 1894	Campanule à racine épaisse
Campanulaceae	<i>Campanula trachelium</i> L., 1753	Campanule gantelée, Ortie bleue
Caprifoliaceae	<i>Centranthus ruber</i> (L.) DC., 1805	Centranthe rouge, Valériane rouge
Caprifoliaceae	<i>Cephalaria leucantha</i> (L.) Schrad. ex Roem. & Schult., 1818	Céphalaire blanche, Céphalaire à fleurs blanches
Caprifoliaceae	<i>Dipsacus fullonum</i> L., 1753	Cardère à foulon, Cabaret des oiseaux, Cardère sauvage
Caprifoliaceae	<i>Knautia collina</i> Heynh., 1840	Knautie des collines, Knautie pourpre
Caprifoliaceae	<i>Lonicera etrusca</i> Santi, 1795	Chèvrefeuille d'Etrurie, Chèvrefeuille étrusque, Chèvrefeuille de Toscane
Caprifoliaceae	<i>Lonicera implexa</i> Aiton, 1789	Chèvrefeuille entrelacé, Chèvrefeuille des Baléares
Caprifoliaceae	<i>Lonicera japonica</i> Thunb., 1784	Chèvrefeuille du Japon
Caprifoliaceae	<i>Scabiosa atropurpurea</i> L., 1753	Scabieuse pourpre noir, Scabieuse pourpre foncé, Scabieuse des jardins, Sixalix pourpre noir
Caprifoliaceae	<i>Scabiosa columbaria</i> L., 1753	Scabieuse colombarie
Caprifoliaceae	<i>Scabiosa triandra</i> L., 1753	Scabieuse à trois étamines, Scabieuse de Gramont
Caprifoliaceae	<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés, Herbe-du-diable, Mors-du-diable
Caprifoliaceae	<i>Valeriana tuberosa</i> L., 1753	Valériane tubéreuse
Caryophyllaceae	<i>Arenaria</i> L., 1753	Sabline
Caryophyllaceae	<i>Arenaria leptoclados</i> (Rchb.) Guss., 1844	Sabline à rameaux grêles, Sabline à parois fines, Sabline grêle
Caryophyllaceae	<i>Arenaria serpyllifolia</i> L., 1753	Sabline à feuilles de serpolet, Sabline des murs
Caryophyllaceae	<i>Cerastium glomeratum</i> Thuill., 1799	Céraiste aggloméré
Caryophyllaceae	<i>Cerastium pumilum</i> Curtis, 1777	Céraiste nain
Caryophyllaceae	<i>Dianthus balbisii</i> Ser., 1824	Oeillet de Balbis
Caryophyllaceae	<i>Dianthus caryophyllus</i> L., 1753	Oeillet giroflée
Caryophyllaceae	<i>Petrorhagia prolifera</i> (L.) P.W.Ball & Heywood, 1964	Oeillet prolifère, Petrorhagie prolifère
Caryophyllaceae	<i>Petrorhagia saxifraga</i> (L.) Link, 1829	Oeillet saxifrage, Oeillet des rochers
Caryophyllaceae	<i>Petrorhagia saxifraga</i> subsp. <i>saxifraga</i> (L.) Link, 1829	Pétrorhagie saxifrage, Oeillet des rochers, Oeillet saxifrage
Caryophyllaceae	<i>Sabulina tenuifolia</i> (L.) Rchb., 1832	Minuartie à petites feuilles, Sabline à petites feuilles, Alsine à feuilles étroites
Caryophyllaceae	<i>Saponaria ocymoides</i> L., 1753	Saponaire faux-basilic
Caryophyllaceae	<i>Saponaria officinalis</i> L., 1753	Saponaire officinale, Savonnière, Herbe à savon
Caryophyllaceae	<i>Silene italica</i> (L.) Pers., 1805	Silène d'Italie
Caryophyllaceae	<i>Silene italica</i> subsp. <i>italica</i> (L.) Pers., 1805	Silène d'Italie
Caryophyllaceae	<i>Silene latifolia</i> Poir., 1789	Silène à feuilles larges, Silène à larges feuilles, Compagnon blanc
Caryophyllaceae	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel, 1799	Silène cure-oreille, Silène à oreillettes
Caryophyllaceae	<i>Silene otites</i> subsp. <i>colpophylla</i> (Wrigley) J.-M.Tison, 2021	
Caryophyllaceae	<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke, 1869	Silène enflé, Tapotte

Caryophyllaceae	<i>Stellaria media</i> (L.) Vill., 1789	Stellaire intermédiaire, Mouron, Mouron blanc
Celastraceae	<i>Euonymus latifolius</i> (L.) Mill., 1768	Fusain à feuilles larges
Cistaceae	<i>Cistus albidus</i> L., 1753	Ciste blanc, Ciste mâle à feuilles blanches, Ciste cotonneux
Cistaceae	<i>Cistus monspeliensis</i> L., 1753	Ciste de Montpellier
Cistaceae	<i>Cistus salvifolius</i> L., 1753	Ciste à feuilles de sauge, Mondré
Cistaceae	<i>Fumana ericifolia</i> Wallr., 1840	Fumana à feuilles de bruyère, Fumana de Spach, Hélianthème de Spach, Fumana des montagnes
Cistaceae	<i>Fumana procumbens</i> (Dunal) Gren. & Godr., 1847	Fumana couché, Hélianthème couché, Fumana à tiges retombantes, Fumana commun, Hélianthème nain
Cistaceae	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème des Apennins, Hélianthème blanc, Herbe à feuilles de Polium
Cistaceae	<i>Helianthemum nummularium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème jaune, Hélianthème commun
Cistaceae	<i>Helianthemum oelandicum</i> var. <i>italicum</i> (L.) DC., 1813	Hélianthème d'Italie
Cistaceae	<i>Helianthemum salicifolium</i> (L.) Mill., 1768	Hélianthème à feuilles de saule
Commelinaceae	<i>Tradescantia fluminensis</i> Vell., 1829	Éphémère de Rio
Conocephalaceae	<i>Conocephalum conicum</i> (L.) Dumort., 1822	
Convolvulaceae	<i>Convolvulus althaeoides</i> L., 1753	Liseron fausse mauve, Liseron fausse Guimauve
Convolvulaceae	<i>Convolvulus arvensis</i> L., 1753	Liseron des champs, Vrillée, Petit liseron
Convolvulaceae	<i>Convolvulus cantabrica</i> L., 1753	Liseron des monts Cantabriques, Herbe de Biscaye
Convolvulaceae	<i>Cuscuta</i> L., 1753	Cuscute
Coriariaceae	<i>Coriaria myrtifolia</i> L., 1753	Corroyère à feuilles de myrte, Redoul, Herbe-aux-tanneurs
Cornaceae	<i>Cornus</i> L., 1753	Cornouiller
Cornaceae	<i>Cornus sanguinea</i> L., 1753	Cornouiller sanguin, Sanguine
Crassulaceae	<i>Petrosedum ochroleucum</i> (Chaix) Niederle, 2014	Orpin à pétales droits
Crassulaceae	<i>Petrosedum sediforme</i> (Jacq.) Grulich, 1984	Orpin blanc jaunâtre, Orpin de Nice, Sédum de Nice
Crassulaceae	<i>Sedum acre</i> L., 1753	Poivre de muraille, Orpin acre
Crassulaceae	<i>Sedum album</i> L., 1753	Orpin blanc
Crassulaceae	<i>Sedum dasyphyllum</i> L., 1753	Orpin à feuilles serrées, Orpin à feuilles épaisses
Crassulaceae	<i>Sedum fragrans</i> 't Hart, 1983	Orpin odorant, Orpin à odeur suave, Orpin à feuilles d'alsine
Crassulaceae	<i>Sedum</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Orpin, Sédum
Crassulaceae	<i>Umbilicus rupestris</i> (Salisb.) Dandy, 1948	Ombilic rupestre, Nombri-de-Vénus, Oreille-d'abbé, Ombilic des rochers
Cupressaceae	<i>Juniperus communis</i> var. <i>communis</i> L., 1753	Genévrier commun, Genièvre, Peteron
Cupressaceae	<i>Juniperus oxycedrus</i> L., 1753	Genévrier oxycèdre, Cèdre piquant
Cupressaceae	<i>Juniperus phoenicea</i> L., 1753	Genévrier rouge, "Genévrier de Phénicie"
Cyperaceae	<i>Carex digitata</i> L., 1753	Laïche digitée
Cyperaceae	<i>Carex flacca</i> Schreb., 1771	Laïche glauque, Langue-de-pic
Cyperaceae	<i>Carex halleriana</i> Asso, 1779	Laïche de Haller
Cyperaceae	<i>Carex leersii</i> F.W.Schultz, 1870 [nom. cons.]	Laïche de Leers
Cyperaceae	<i>Carex olbiensis</i> Jord., 1846	Laïche d'Hyères
Cyperaceae	<i>Carex pendula</i> Huds., 1762	Laïche à épis pendants, Laïche pendante
Cyperaceae	<i>Carex sylvatica</i> Huds., 1762	Laïche des bois
Cyperaceae	<i>Scirpoides holoschoenus</i> subsp. <i>holoschoenus</i> (L.) Soják, 1972	Scirpe-jonc
Dennstaedtiaceae	<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn, 1879	Fougère aigle, Porte-aigle
Dioscoreaceae	<i>Dioscorea communis</i> (L.) Caddick & Wilkin, 2002	Dioscorée commune, Tamier commun, Herbe aux femmes battues, Taminier, Sceau-de-Notre-Dame
Encalyptaceae	<i>Encalypta streptocarpa</i> Hedw., 1801	
Equisetaceae	<i>Equisetum arvense</i> L., 1753	Prêle des champs, Queue-de-renard
Equisetaceae	<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf., 1799	Prêle très rameuse, Prêle rameuse
Equisetaceae	<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh., 1783	Grande prêle, Prêle d'ivoire
Ericaceae	<i>Arbutus unedo</i> L., 1753	Arbousier commun, Arbre aux fraises
Ericaceae	<i>Erica arborea</i> L., 1753	Bruyère arborescente, Bruyère en arbre, Bruyère arborée
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia amygdaloides</i> L., 1753	Euphorbe faux amandier, Euphorbe des bois, Herbe à la faux
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia characias</i> L., 1753	Euphorbe des vallons
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia characias</i> subsp. <i>characias</i> L., 1753	Euphorbe characias
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia cyparissias</i> L., 1753	Euphorbe petit-cyprès, Euphorbe faux Cyprès
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia dulcis</i> subsp. <i>purpurata</i> (Thuill.) Murr, 1923	Euphorbe pourprée, Euphorbe négligée
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia exigua</i> L., 1753	Euphorbe fluette
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia helioscopia</i> L., 1753	Euphorbe réveil matin, Herbe aux verrues
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia nicaeensis</i> All., 1785	Euphorbe de Nice
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia peplus</i> L., 1753	Euphorbe omblette, Essule ronde
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia prostrata</i> Aiton, 1789	Grande rougette, euphorbe prostrée

Euphorbiaceae	<i>Euphorbia segetalis</i> subsp. <i>segetalis</i> L., 1753	Euphorbe des moissons
Euphorbiaceae	<i>Euphorbia spinosa</i> L., 1753	Euphorbe épineuse
Euphorbiaceae	<i>Mercurialis annua</i> L., 1753	Mercuriale annuelle, Vignette
Euphorbiaceae	<i>Mercurialis perennis</i> L., 1753	Mercuriale vivace, Mercuriale des montagnes
Fabaceae	<i>Acacia dealbata</i> Link, 1822	Mimosa argenté, Mimosa des fleuristes, Mimosa de Bormes, Mimosa d'hiver, Acacia argenté
Fabaceae	<i>Anthyllis vulneraria</i> L., 1753	Anthyllide vulnéraire, Trèfle des sables
Fabaceae	<i>Anthyllis vulneraria</i> subsp. <i>rubriflora</i> Arcang., 1882	Anthyllide à fleurs rouges, Anthyllide hâtive, Anthyllis à fleurs rouges
Fabaceae	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W.Ball, 1968	Argyrolobe de Linné
Fabaceae	<i>Astragalus glycyphyllos</i> L., 1753	Astragale à feuilles de Réglisse, Réglisse sauvage
Fabaceae	<i>Astragalus hamosus</i> L., 1753	Astragale à gousses en hameçon
Fabaceae	<i>Astragalus monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde
Fabaceae	<i>Astragalus monspessulanus</i> subsp. <i>monspessulanus</i> L., 1753	Astragale de Montpellier, Esparcette bâtarde
Fabaceae	<i>Bituminaria bituminosa</i> (L.) C.H.Stirt., 1981	Trèfle bitumeux, Trèfle bitumineux
Fabaceae	<i>Cercis siliquastrum</i> L., 1753	Arbre de Judée, Gainier de Judée, Gainier commun
Fabaceae	<i>Coronilla glauca</i> L., 1755	Coronille glauque
Fabaceae	<i>Coronilla minima</i> L., 1756	Coronille naine, Coronille mineure
Fabaceae	<i>Coronilla scorpioides</i> (L.) W.D.J.Koch, 1837	Coronille scorpion
Fabaceae	<i>Coronilla varia</i> L., 1753	Coronille changeante
Fabaceae	<i>Cytisophyllum sessilifolium</i> (L.) O.Lang, 1843	Cytise à feuilles sessiles, Cytisophylle à feuilles sessiles
Fabaceae	<i>Cytisus spinosus</i> (L.) Bubani, 1899	Cytise épineux
Fabaceae	<i>Ervum tetraspermum</i> L., 1753	Ers à quatre graines, Lentillon, Vesce à quatre graines
Fabaceae	<i>Genista cinerea</i> (Vill.) DC., 1805	Genêt cendré
Fabaceae	<i>Genista germanica</i> L., 1753	Genêt d'Allemagne
Fabaceae	<i>Hippocrepis comosa</i> L., 1753	Hippocrepis à toupet, Fer-à-cheval
Fabaceae	<i>Hippocrepis emerus</i> (L.) Lassen, 1989	Coronille faux-séné, Coronille arbrisseau
Fabaceae	<i>Lathyrus annuus</i> L., 1753	Gesse annuelle
Fabaceae	<i>Lathyrus aphaca</i> L., 1753	Gesse aphyllé, Gesse sans feuilles
Fabaceae	<i>Lathyrus latifolius</i> L., 1753	Gesse à larges feuilles, Pois vivace
Fabaceae	<i>Lathyrus nissolia</i> L., 1753	Gesse de Nissolle, Gesse graminée, Gesse sans vrilles
Fabaceae	<i>Lathyrus pratensis</i> L., 1753	Gesse des prés
Fabaceae	<i>Lathyrus setifolius</i> L., 1753	Gesse à feuilles fines, Gesse à petites feuilles, Gesse à feuilles très fines
Fabaceae	<i>Lathyrus sphaericus</i> Retz., 1783	Gesse sphérique, Gesse à fruits ronds, Gesse à graines rondes, Gesse à graines sphériques
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> L., 1753	Lotier corniculé, Pied de poule, Sabot-de-la-mariée
Fabaceae	<i>Lotus corniculatus</i> subsp. <i>delortii</i> (Timb.-Lagr. ex F.W.Schultz) Nyman, 1878	Lotier de Delort
Fabaceae	<i>Lotus dorycnium</i> L., 1753	
Fabaceae	<i>Lotus hirsutus</i> L., 1753	
Fabaceae	<i>Lotus ornithopodioides</i> L., 1753	Lotier faux pied-d'oiseau, Lotier pied-d'oiseau
Fabaceae	<i>Lotus rectus</i> L., 1753	Dorycnium dressé, Dorycnie dressée
Fabaceae	<i>Lotus tenuis</i> Waldst. & Kit. ex Willd., 1809	Lotier ténu, Lotier à feuilles ténues, Lotier glabre, Lotier à feuilles étroites
Fabaceae	<i>Medicago arabica</i> (L.) Huds., 1762	Luzerne d'Arabie, Luzerne maculée, Luzerne tachetée
Fabaceae	<i>Medicago</i> L., 1753	
Fabaceae	<i>Medicago lupulina</i> L., 1753	Luzerne lupuline, Minette
Fabaceae	<i>Medicago minima</i> (L.) L., 1754	Luzerne naine
Fabaceae	<i>Medicago polymorpha</i> L., 1753	Luzerne polymorphe, Luzerne à fruits nombreux
Fabaceae	<i>Medicago rigidula</i> (L.) All., 1785	Luzerne de Gérard, Luzerne rigide
Fabaceae	<i>Medicago sativa</i> L., 1753	Luzerne cultivée
Fabaceae	<i>Medicago sativa</i> nothosubsp. <i>media</i> (Pers.) Schubl. & G.Martens, 1834	Luzerne changeante
Fabaceae	<i>Melilotus altissimus</i> Thuill., 1799	Mélicot élevé
Fabaceae	<i>Onobrychis viciifolia</i> Scop., 1772	Sainfoin, Esparcette, Sainfoin à feuilles de Vesce
Fabaceae	<i>Ononis minutissima</i> L., 1753	Bugrane très grêle
Fabaceae	<i>Ononis spinosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Bugrane épineuse, Arrête-boeuf
Fabaceae	<i>Ononis spinosa</i> subsp. <i>procurrens</i> (Wallr.) Briq., 1913	Bugrane étalée, Bugrane maritime
Fabaceae	<i>Robinia pseudoacacia</i> L., 1753	Robinier faux-acacia, Carouge
Fabaceae	<i>Scorpiurus subvillosus</i> L., 1753	Scorpiure velue, Scorpiure poilue, Chenillette poilue
Fabaceae	<i>Spartium junceum</i> L., 1753	Genêt d'Espagne, Spartier à tiges de jonc
Fabaceae	<i>Trifolium angustifolium</i> L., 1753	Trèfle à folioles étroites, Queue-de-renard

Fabaceae	<i>Trifolium campestre</i> Schreb., 1804	Trèfle champêtre, Trèfle jaune, Trance
Fabaceae	<i>Trifolium incarnatum</i> L., 1753	Trèfle incarnat, Farouch, Farouche
Fabaceae	<i>Trifolium pratense</i> L., 1753	Trèfle des prés, Trèfle violet
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Fabaceae	<i>Trifolium repens</i> var. <i>repens</i> L., 1753	Trèfle rampant, Trèfle blanc, Trèfle de Hollande
Fabaceae	<i>Trifolium scabrum</i> L., 1753	Trèfle rude, Trèfle scabre
Fabaceae	<i>Trifolium stellatum</i> L., 1753	Trèfle étoilé
Fabaceae	<i>Vicia bithynica</i> (L.) L., 1759	Vesce de Bithynie
Fabaceae	<i>Vicia hybrida</i> L., 1753	Vesce hybride
Fabaceae	<i>Vicia lutea</i> subsp. <i>lutea</i> L., 1753	Vesce jaune
Fabaceae	<i>Vicia onobrychioides</i> L., 1753	Vesce fausse esparcette, Vesce faux Sainfoin
Fabaceae	<i>Vicia peregrina</i> L., 1753	Vesce voyageuse
Fabaceae	<i>Vicia sativa</i> L., 1753	Vesce cultivée, Poisette
Fabaceae	<i>Vicia sepium</i> L., 1753	Vesce des haies
Fabaceae	<i>Vicia villosa</i> Roth, 1793	Vesce velue, Vesce des sables
Fabroniaceae	<i>Fabronia pusilla</i> Raddi, 1808	
Fagaceae	<i>Fagus sylvatica</i> L., 1753	Hêtre des forêts, Hêtre, Fayard, Hêtre commun, Fouteau
Fagaceae	<i>Quercus ilex</i> L., 1753 [nom. et typ. cons. prop.]	Chêne vert
Fagaceae	<i>Quercus pubescens</i> Willd., 1796 [nom. et typ. cons.]	Chêne pubescent
Fissidentaceae	<i>Fissidens dubius</i> P.Beauv., 1805	
Fissidentaceae	<i>Fissidens taxifolius</i> Hedw., 1801	
Frullaniaceae	<i>Frullania dilatata</i> (L.) Dumort., 1835	
Gentianaceae	<i>Blackstonia perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Chlorette, Chlore perfoliée
Gentianaceae	<i>Blackstonia perfoliata</i> subsp. <i>perfoliata</i> (L.) Huds., 1762	Blackstonie perfoliée, Chlorette, Chlore perfoliée
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue
Geraniaceae	<i>Erodium cicutarium</i> subsp. <i>cutarium</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium à feuilles de ciguë, Bec-de-grue
Geraniaceae	<i>Erodium malacoides</i> (L.) L'Hér., 1789	Érodium fausse mauve, Érodium à feuilles de mauve
Geraniaceae	<i>Geranium dissectum</i> L., 1755	Géranium découpé, Géranium à feuilles découpées
Geraniaceae	<i>Geranium lucidum</i> L., 1753	Géranium luisant
Geraniaceae	<i>Geranium molle</i> L., 1753	Géranium mou, Géranium à feuilles molles
Geraniaceae	<i>Geranium nodosum</i> L., 1753	Géranium noueux
Geraniaceae	<i>Geranium purpureum</i> Vill., 1786	Géranium pourpre
Geraniaceae	<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm.f., 1759 [nom. et typ. cons.]	Géranium des Pyrénées
Geraniaceae	<i>Geranium robertianum</i> L., 1753	Herbe à Robert
Geraniaceae	<i>Geranium rotundifolium</i> L., 1753	Géranium à feuilles rondes, Mauvette
Grimmiaceae	<i>Grimmia pulvinata</i> (Hedw.) Sm., 1807	
Habrodontaceae	<i>Habrodon perpusillus</i> (De Not.) Lindb., 1863	
Heliotropiaceae	<i>Heliotropium europaeum</i> L., 1753	Héliotrope d'Europe
Hydrophyllaceae	<i>Phacelia tanacetifolia</i> Benth., 1835	Phacélie à feuilles de tanaïsie
Hypericaceae	<i>Hypericum coris</i> L., 1753	Millepertuis coris
Hypericaceae	<i>Hypericum perforatum</i> L., 1753	Millepertuis perforé, Herbe de la Saint-Jean
Hypnaceae	<i>Hypnum cupressiforme</i> Hedw., 1801	
Iridaceae	<i>Crocus versicolor</i> Ker Gawl., 1808	Crocus changeant, Crocus bigarré, Crocus versicolore
Iridaceae	<i>Gladiolus italicus</i> Mill., 1768	Glaïeul des moissons, Glaïeul d'Italie
Iridaceae	<i>Iris foetidissima</i> L., 1753	Iris fétide, Iris gigot, Glaïeul puant
Iridaceae	<i>Iris germanica</i> L., 1753	Iris d'Allemagne, Flambe, Iris des jardins
Juglandaceae	<i>Juglans regia</i> L., 1753	Noyer royal, Noyer, Noyer anglais, Noyer commun
Juncaceae	<i>Juncus articulatus</i> L., 1753	Jonc à fruits luisants, Jonc à fruits brillants
Juncaceae	<i>Luzula forsteri</i> (Sm.) DC., 1806	Luzule de Forster
Juncaceae	<i>Luzula sylvatica</i> subsp. <i>sieberi</i> (Tausch) K.Richt., 1890	Luzule de Sieber
Lamiaceae	<i>Ajuga iva</i> (L.) Schreb., 1773	Bugle ivette, Ivette musquée
Lamiaceae	<i>Ajuga reptans</i> L., 1753	Bugle rampante, Consyre moyenne
Lamiaceae	<i>Ballota nigra</i> L., 1753	Ballote noire
Lamiaceae	<i>Ballota nigra</i> subsp. <i>foetida</i> (Vis.) Hayek, 1929	Ballote fétide, Ballote du Midi, Ballote méridionale
Lamiaceae	<i>Clinopodium nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Calament glanduleux
Lamiaceae	<i>Clinopodium nepeta</i> subsp. <i>nepeta</i> (L.) Kuntze, 1891	Clinopode népéta, Calament népéta, Sarriette népéta
Lamiaceae	<i>Clinopodium vulgare</i> L., 1753	Sariette commune, Grand Basilic
Lamiaceae	<i>Lamium amplexicaule</i> L., 1753	Lamier embrassant
Lamiaceae	<i>Lamium hybridum</i> Vill., 1786	Lamier hybride
Lamiaceae	<i>Lamium purpureum</i> L., 1753	Lamier pourpre, Ortie rouge
Lamiaceae	<i>Lavandula angustifolia</i> Mill., 1768	Lavande officinale

Lamiaceae	<i>Lavandula x intermedia</i> Emeric ex Loisel., 1828	Lavande intermédiaire, Lavandin
Lamiaceae	<i>Marrubium vulgare</i> L., 1753	Marrube commun, Marrube vulgaire
Lamiaceae	<i>Melissa officinalis</i> subsp. <i>officinalis</i> L., 1753	Mélisse officinale, Mélisse citronnelle, Citronnelle
Lamiaceae	<i>Melittis melissophyllum</i> L., 1753	Mélitte à feuilles de mélisse
Lamiaceae	<i>Mentha aquatica</i> L., 1753	Menthe aquatique, Baume d'eau, Baume de rivière, Bonhomme de rivière, Menthe rouge, Riolet, Menthe à grenouilles
Lamiaceae	<i>Mentha longifolia</i> (L.) Huds., 1762	Menthe à longues feuilles, Menthe à feuilles longues, Menthe des bois
Lamiaceae	<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh., 1792	Menthe à feuilles rondes, Menthe sauvage
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> L., 1753	Origan commun
Lamiaceae	<i>Origanum vulgare</i> subsp. <i>vulgare</i> L., 1753	Origan commun, Marjolaine sauvage
Lamiaceae	<i>Prunella laciniata</i> (L.) L., 1763	Brunelle laciniée
Lamiaceae	<i>Prunella vulgaris</i> L., 1753	Herbe Catois
Lamiaceae	<i>Salvia rosmarinus</i> Spenn., 1835	Romarin officinal, Romarin, Sauge romarin
Lamiaceae	<i>Salvia sclarea</i> L., 1753	Sauge sclérée, Orvale, Sclérée, Toute bonne
Lamiaceae	<i>Salvia verbenaca</i> L., 1753	Sauge fausse-verveine
Lamiaceae	<i>Salvia verbenaca</i> subsp. <i>verbenaca</i> L., 1753	Sauge verveine, Sauge fausse verveine
Lamiaceae	<i>Satureja montana</i> L., 1753	Sarriette de montagne
Lamiaceae	<i>Sideritis provincialis</i> (Jord. & Fourr. ex Rouy) Coulomb & J.-M.Tison, 2010	Crapaudine de Provence, Crapaudine de Mathon
Lamiaceae	<i>Sideritis romana</i> L., 1753	Crapaudine romaine, Thé de campagne
Lamiaceae	<i>Stachys heraclea</i> All., 1785	Épiaire d'Héraclée
Lamiaceae	<i>Stachys recta</i> L., 1767	Épiaire droite
Lamiaceae	<i>Teucrium botrys</i> L., 1753	Germandrée botryde
Lamiaceae	<i>Teucrium chamaedrys</i> L., 1753	Germandrée petit-chêne, Chênnette
Lamiaceae	<i>Teucrium flavum</i> L., 1753	Germandrée jaune
Lamiaceae	<i>Teucrium flavum</i> subsp. <i>flavum</i> L., 1753	Germandrée jaune
Lamiaceae	<i>Teucrium montanum</i> L., 1753	Germandrée des montagnes
Lamiaceae	<i>Teucrium polium</i> L., 1753	Germandrée Polium
Lamiaceae	<i>Teucrium polium</i> subsp. <i>polium</i> L., 1753	Germandrée polium, Germandrée tomenteuse
Lamiaceae	<i>Thymus embergeri</i> Roussine, 1952	Thym d'Emberger
Lamiaceae	<i>Thymus vulgaris</i> L., 1753	Thym commun, Farigoule
Lamiaceae	<i>Ziziphora acinos</i> (L.) Melnikov, 2016	Calament acinos, Thym basilic, Clinopode des champs, Petit Basilic, Sariette des champs
Lauraceae	<i>Laurus nobilis</i> L., 1753	Laurier noble, Laurier-sauce
Leucodontaceae	<i>Leucodon sciurioides</i> (Hedw.) Schwägr., 1816	
Liliaceae	<i>Erythronium dens-canis</i> L., 1753	Érythrone dent-de-chien, Érythronium dent-de-chien, Dent-de-chien
Liliaceae	<i>Lilium pomponium</i> L., 1753	Lis de Pomponne, Lis turban
Linaceae	<i>Linum appressum</i> Caball., 1944	Lin à feuilles de Salsola, Lin apprimé
Linaceae	<i>Linum strictum</i> L., 1753	Lin raide, Lin droit
Linaceae	<i>Linum tenuifolium</i> L., 1753	Lin à feuilles menues, Lin à petites feuilles
Linaceae	<i>Linum trigynum</i> L., 1753	Lin à trois stigmates, Lin de France
Lunulariaceae	<i>Lunularia cruciata</i> (L.) Dumort. ex Lindb., 1868	
Malvaceae	<i>Althaea cannabina</i> L., 1753	Guimauve faux chanvre, Guimauve chanvrine, Guimauve à feuilles de chanvre
Malvaceae	<i>Malva multiflora</i> (Cav.) Soldano & Banfi & Galasso, 2005	Lavatère de Crète
Malvaceae	<i>Malva punctata</i> (L.) Alef., 1862	Lavatère ponctuée
Malvaceae	<i>Malva setigera</i> K.F.Schimp. & Spenn., 1829	Mauve hérissée
Malvaceae	<i>Malva subovata</i> (DC.) Molero & J.M.Monts., 2005	Lavetère maritime
Malvaceae	<i>Malva sylvestris</i> L., 1753	Mauve sylvestre, Grande mauve, Mauve sauvage
Malvaceae	<i>Tilia cordata</i> Mill., 1768	Tilleul à petites feuilles, Tilleul des bois
Malvaceae	<i>Tilia platyphyllos</i> Scop., 1771 [nom. et typ. cons.]	Tilleul à grandes feuilles, Tilleul à feuilles larges, Tilleul à larges feuilles
Metzgeriaceae	<i>Metzgeria furcata</i> (L.) Corda, 1829	
Mniaceae	<i>Plagiomnium undulatum</i> (Hedw.) T.J.Kop., 1968	
Moraceae	<i>Broussonetia papyrifera</i> (L.) Vent., 1799	Mûrier à papier, Broussonétia à papier, Broussonétie à papier
Moraceae	<i>Ficus carica</i> L., 1753	Figuier d'Europe
Myrtaceae	<i>Eucalyptus</i> L'Hér., 1789	Eucalyptus
Myrtaceae	<i>Myrtus communis</i> L., 1753	Myrte commun
Namaceae	<i>Wigandia urens</i> (Ruiz & Pav.) Kunth, 1819	Wigandie brûlante, Wigandie de Caracas, Caracus Wigandia
Neckeraceae	<i>Leptodon smithii</i> (Hedw.) F.Weber & D.Mohr, 1803	
Nyctaginaceae	<i>Mirabilis jalapa</i> L., 1753	Belle-de-nuit, Merveille du Pérou, Faux jalape

Oleaceae	<i>Fraxinus ornus</i> L., 1753	Orne, Frêne à fleurs, Orne d'Europe, Frêne orne
Oleaceae	<i>Jasminum fruticans</i> L., 1753	Jasmin arbustif, Jasmin ligneux, Jasmin jaune, Jasmin d'été
Oleaceae	<i>Ligustrum lucidum</i> W.T.Aiton, 1810	Troène luisant
Oleaceae	<i>Ligustrum vulgare</i> L., 1753	Troène commun, Troène, Raisin de chien
Oleaceae	<i>Olea europaea</i> L., 1753	Olivier d'Europe
Oleaceae	<i>Phillyrea latifolia</i> L., 1753	Phillyrée à feuilles larges, Phillyrée à larges feuilles, Alavert à feuilles larges, Filaire à feuilles larges
Orchidaceae	<i>Anacamptis fragrans</i> (Pollini) R.M.Bateman, 2003	Orchis à odeur de vanille
Orchidaceae	<i>Anacamptis morio</i> subsp. <i>morio</i> (L.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Anacamptide bouffon, Orchis bouffon
Orchidaceae	<i>Anacamptis pyramidalis</i> (L.) Rich., 1817	Orchis pyramidal, Anacamptis en pyramide
Orchidaceae	<i>Cephalanthera damasonium</i> (Mill.) Druce, 1906	Céphalanthère à grandes fleurs, Céphalanthère pâle, Céphalanthère blanche, Elléborine blanche
Orchidaceae	<i>Cephalanthera longifolia</i> (L.) Fritsch, 1888	Céphalanthère à feuilles longues, Céphalanthère à longues feuilles, Céphalanthère à feuilles en épée
Orchidaceae	<i>Cephalanthera rubra</i> (L.) Rich., 1817	Céphalanthère rouge, Elléborine rouge
Orchidaceae	<i>Epipactis helleborine</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactis à larges feuilles, Elléborine à larges feuilles
Orchidaceae	<i>Epipactis microphylla</i> (Ehrh.) Sw., 1800	Épipactide à petites feuilles, Épipactis à petites feuilles
Orchidaceae	<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Épipactide des marais, Épipactis des marais
Orchidaceae	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Spreng., 1826	Orchis bouc, Himantoglosse à odeur de bouc
Orchidaceae	<i>Himantoglossum robertianum</i> (Loisel.) P.Delforge, 1999	Orchis géant, Orchis à longues bractées, Barlie
Orchidaceae	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Sw., 1799	Limodore avorté, Limodore sans feuille
Orchidaceae	<i>Neotinea tridentata</i> (Scop.) R.M.Bateman, Pridgeon & M.W.Chase, 1997	Néotinée tridentée, Orchis à trois dents, Orchis tridenté
Orchidaceae	<i>Neottia ovata</i> (L.) Bluff & Fingerh., 1837	Néottie ovale, Grande Listère, Double-feuille, Listère à feuilles ovales, Listère ovale
Orchidaceae	<i>Ophrys arachnitiformis</i> Gren. & M.Philippe, 1860	Ophrys à forme d'araignée, Ophrys en forme d'araignée, Ophrys arachnitiforme, Ophrys brillant
Orchidaceae	<i>Ophrys aranifera</i> subsp. <i>massiliensis</i> (Viglione & Véla), 2007	Ophrys de Marseille
Orchidaceae	<i>Ophrys bertolonii</i> Moretti, 1823	Ophrys de Bertoloni, Ophrys Aurélia
Orchidaceae	<i>Ophrys exaltata</i> Ten., 1819	Ophrys
Orchidaceae	<i>Ophrys virescens</i> Philippe, 1859	Ophrys verdissant
Orchidaceae	<i>Orchis militaris</i> L., 1753	Orchis militaire, Casque militaire, Orchis casqué
Orchidaceae	<i>Orchis olbiensis</i> Reut. ex Gren., 1859	Orchis d'Hyères
Orchidaceae	<i>Spiranthes spiralis</i> (L.) Chevall., 1827	Spiranthe d'automne, Spiranthe spiralée
Orobanchaceae	<i>Lathraea squamaria</i> L., 1753	Lathrée écailleuse, Clandestine écailleuse
Orobanchaceae	<i>Melampyrum nemorosum</i> subsp. <i>catalaunicum</i> (Freyn) Beauverd, 1912	Mélampyre de Catalogne
Orobanchaceae	<i>Odontites luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Euphrase jaune, Odontitès jaune
Orobanchaceae	<i>Odontites luteus</i> subsp. <i>luteus</i> (L.) Clairv., 1811	Odontite jaune, Euphrase jaune, Odontitès jaune
Orobanchaceae	<i>Orobanche hederæ</i> Vaucher ex Duby, 1828	Orobanche du lierre
Orobanchaceae	<i>Orobanche teucrii</i> Holandre, 1829	Orobanche de la germandrée
Orobanchaceae	<i>Parentucellia latifolia</i> (L.) Caruel, 1885	Parentucelle à feuilles larges, Parentucelle à larges feuilles, Eufragie à feuilles larges
Orobanchaceae	<i>Phelipanche lavandulacea</i> (F.W.Schultz) Pomel, 1874	Phélipanche couleur lavande, Orobanche couleur de lavande, Orobanche couleur lavande
Orobanchaceae	<i>Phelipanche nana</i> (Reut.) Soják, 1972	Phélipanche naine, Orobanche naine
Orthotrichaceae	<i>Nyholmiella obtusifolia</i> (Brid.) Holmen & E.Warncke, 1969	
Orthotrichaceae	<i>Orthotrichum anomalum</i> Hedw., 1801	
Orthotrichaceae	<i>Orthotrichum tenellum</i> Bruch ex Brid., 1827	
Orthotrichaceae	<i>Pulviger lyellii</i> (Hook. & Taylor) Plášek, Sawicki & Ochyra, 2015	
Oxalidaceae	<i>Oxalis articulata</i> Savigny, 1798	Oxalis articulé
Oxalidaceae	<i>Oxalis corniculata</i> L., 1753	Oxalis corniculé, Trèfle jaune
Papaveraceae	<i>Fumaria capreolata</i> L., 1753	Fumeterre grimpante, Fumeterre capréolée, Fumeterre blanche
Papaveraceae	<i>Fumaria officinalis</i> L., 1753	Fumeterre officinale, Herbe à la veuve
Papaveraceae	<i>Papaver dubium</i> L., 1753	Pavot douteux
Papaveraceae	<i>Papaver rhoeas</i> L., 1753	Coquelicot
Phytolaccaceae	<i>Phytolacca americana</i> L., 1753	Phytolaque d'Amérique, Raisin d'Amérique, Phytolaque américaine, Laque végétale
Pinaceae	<i>Pinus halepensis</i> Mill., 1768	Pin d'Alep, Pin blanc de Provence, Pin blanc
Pittosporaceae	<i>Pittosporum tobira</i> (Thunb.) W.T.Aiton, 1811	Arbre des Hottentots

Plantaginaceae	<i>Antirrhinum latifolium</i> Mill., 1768	Muflier à feuilles larges, Muflier à larges feuilles
Plantaginaceae	<i>Antirrhinum majus</i> L., 1753	Muflier à grandes fleurs, Gueule-de-lion
Plantaginaceae	<i>Chaenorhinum rubrifolium</i> (Robill. & Castagne ex DC.) Fourr., 1869	Chénorrhine à feuilles rouges, Petite linaire à feuilles rouges
Plantaginaceae	<i>Cymbalaria muralis</i> G.Gaertn., B.Mey. & Scherb., 1800	Cymbalaire, Ruine de Rome, Cymbalaire des murs, Linaire cymbalaire, Ruine de Rome, Lierre fleuri
Plantaginaceae	<i>Globularia bisnagarica</i> L., 1753	Globulaire commune, Globulaire vulgaire, Globulaire ponctuée
Plantaginaceae	<i>Globularia repens</i> Lam., 1779	Globulaire rampante
Plantaginaceae	<i>Linaria simplex</i> (Willd.) DC., 1805	Linaire simple
Plantaginaceae	<i>Misopates orontium</i> (L.) Raf., 1840	Misopates rubicond
Plantaginaceae	<i>Plantago lanceolata</i> L., 1753	Plantain lancéolé, Herbe aux cinq coutures
Plantaginaceae	<i>Plantago major</i> L., 1753	Plantain élevé, Plantain majeur, Grand plantain, Plantain à bouquet
Plantaginaceae	<i>Plantago sempervirens</i> Crantz, 1766	Oeil de chien, Plantain toujours vert
Plantaginaceae	<i>Veronica arvensis</i> L., 1753	Véronique des champs, Velvete sauvage
Plantaginaceae	<i>Veronica cymbalaria</i> Bodard, 1798	Véronique cymbalaire
Plantaginaceae	<i>Veronica persica</i> Poir., 1808	Véronique de Perse
Poaceae	<i>Andropogon distachyos</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Andropogon à deux épis, Barbon double
Poaceae	<i>Anisantha madritensis</i> (L.) Nevski, 1934	Anisanthe de Madrid, Brome de Madrid
Poaceae	<i>Anisantha rigida</i> (Roth) Hyl., 1945	Brome raide, Anisanthe raide, Brome rigide, Brome d'Husnot
Poaceae	<i>Anisantha rubens</i> (L.) Nevski, 1934	Brome rouge, Brome rougi, Brome rougeâtre, Anisanthe rougie
Poaceae	<i>Anisantha sterilis</i> (L.) Nevski, 1934	Brome stérile, Anisanthe stérile
Poaceae	<i>Anisantha tectorum</i> (L.) Nevski, 1934	Brome des toits, Anisanthe des toits
Poaceae	<i>Anthoxanthum odoratum</i> L., 1753	Flouve odorante
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Ray-grass français
Poaceae	<i>Arrhenatherum elatius</i> subsp. <i>elatius</i> (L.) P.Beauv. ex J.Presl & C.Presl, 1819	Fromental élevé, Avoine élevée, Fromental, Fénasse, Ray-grass français
Poaceae	<i>Arundo donax</i> L., 1753	Canne de Provence, Grand roseau
Poaceae	<i>Avena barbata</i> Pott ex Link, 1799	Avoine barbue
Poaceae	<i>Avena sterilis</i> L., 1762 [nom. et typ. cons.]	Avoine stérile, Avoine à grosses graines
Poaceae	<i>Bothriochloa ischaemum</i> (L.) Keng, 1936	Bothriochloa pied-de-poule, Barbon pied-de-poule, Barbon digité, Bothriochloa ischème
Poaceae	<i>Brachypodium phoenicoides</i> (L.) Roem. & Schult., 1817	Brachypode fausse ivraie
Poaceae	<i>Brachypodium pinnatum</i> (L.) P.Beauv., 1812	Brachypode penné
Poaceae	<i>Brachypodium retusum</i> (Pers.) P.Beauv., 1812	Brachypode tronqué, Brachypode rameux
Poaceae	<i>Brachypodium rupestre</i> (Host) Roem. & Schult., 1817	Brachypode rupestre, Brachypode des rochers
Poaceae	<i>Brachypodium sylvaticum</i> (Huds.) P.Beauv., 1812	Brachypode des bois, Brome des bois
Poaceae	<i>Briza minor</i> L., 1753	Petite amourette, Brize mineure
Poaceae	<i>Bromopsis erecta</i> (Huds.) Fourr., 1869	Brome érigé
Poaceae	<i>Bromopsis ramosa</i> (Huds.) Holub, 1973	Brome rameux, Brome rude, Brome âpre, Faux brome rameux
Poaceae	<i>Bromus hordeaceus</i> L., 1753	Brome mou, Brome orge
Poaceae	<i>Catapodium rigidum</i> (L.) C.E.Hubb., 1953	Pâturin rigide, Desmazérie rigide
Poaceae	<i>Cortaderia selloana</i> (Schult. & Schult.f.) Asch. & Graebn., 1900	Herbe de la Pampa, Roseau à plumes
Poaceae	<i>Cynodon dactylon</i> (L.) Pers., 1805	Cynodon dactyle, Petit-chiendent, Chiendent fil-de-fer, Capriole, Chiendent pied-de-poule
Poaceae	<i>Cynosurus cristatus</i> L., 1753	Crételle
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> L., 1753	Dactyle aggloméré, Pied-de-poule
Poaceae	<i>Dactylis glomerata</i> subsp. <i>hispanica</i> (Roth) Nyman, 1882	Dactyle d'Espagne
Poaceae	<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop., 1771	Digitaire sanguine, Digitaire commune
Poaceae	<i>Elytrigia repens</i> (L.) Desv. ex Nevski, 1934	Chiendent rampant, Chiendent commun, Élytrigie rampante
Poaceae	<i>Festuca cinerea</i> Vill., 1786	Fétuque cendrée
Poaceae	<i>Festuca heterophylla</i> Lam., 1779	Fétuque hétérophylle
Poaceae	<i>Festuca</i> L., 1753	Fétuque
Poaceae	<i>Festuca rubra</i> L., 1753	Fétuque rouge
Poaceae	<i>Helictochloa bromoides</i> (Gouan) Romero Zarco, 2011	Hélictochloa faux brome, Avénule faux brome, Avoine faux brome, Avoine brome
Poaceae	<i>Holcus lanatus</i> L., 1753	Houlque laineuse, Blanchard
Poaceae	<i>Hordeum murinum</i> L., 1753	Orge sauvage, Orge queue-de-rat, Orge des rats
Poaceae	<i>Hordeum murinum</i> subsp. <i>leporinum</i> (Link) Arcang., 1882	Orge des lièvres

Poaceae	<i>Hyparrhenia hirta</i> (L.) Stapf, 1919	Hyparrhénie hérissée, Hyparrhénia hérissé, Andropogon hérissé
Poaceae	<i>Lolium perenne</i> L., 1753	Ivraie vivace, Ray-grass anglais
Poaceae	<i>Melica ciliata</i> L., 1753	Mélique ciliée
Poaceae	<i>Melica uniflora</i> Retz., 1779	Mélique uniflore
Poaceae	<i>Nassella tenuissima</i> (Trin.) Barkworth, 1990	Nasselle très ténue, Stipe très ténue
Poaceae	<i>Oloptum miliaceum</i> (L.) Röser & Hamasha, 2012	Piptathère faux Millet
Poaceae	<i>Paspalum dilatatum</i> Poir., 1804	Paspale dilaté
Poaceae	<i>Phalaris aquatica</i> L., 1755	Alpiste aquatique
Poaceae	<i>Phleum pratense</i> L., 1753	Fléole des prés
Poaceae	<i>Poa annua</i> L., 1753	Pâturin annuel
Poaceae	<i>Poa bulbosa</i> L., 1753	Pâturin bulbeux
Poaceae	<i>Poa pratensis</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Pâturin des prés
Poaceae	<i>Poa trivialis</i> L., 1753	Pâturin commun, Gazon d'Angleterre
Poaceae	<i>Polypogon monspeliensis</i> (L.) Desf., 1798	Polypogon de Montpellier
Poaceae	<i>Polypogon viridis</i> (Gouan) Breistr., 1966	Polypogon vert, Polypogon vrai
Poaceae	<i>Schedonorus arundinaceus</i> (Schreb.) Dumort., 1824 [nom. cons.]	Fétuque Roseau
Poaceae	<i>Sesleria argentea</i> (Savi) Savi, 1808	Seslérie argentée, Seslérie argentée, Seslérie cylindrique
Poaceae	<i>Sesleria caerulea</i> (L.) Ard., 1763	Seslérie bleue, Seslérie blanchâtre
Poaceae	<i>Setaria pumila</i> (Poir.) Roem. & Schult., 1817	Sétaire naine, Sétaire glauque
Poaceae	<i>Setaria verticillata</i> (L.) P.Beauv., 1812	Sétaire verticillée, Panic verticillé
Poaceae	<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers., 1805	Sorgho d'Alep, Herbe de Cuba
Polygalaceae	<i>Polygala nicaeensis</i> Risso ex W.D.J.Koch, 1830	Polygale de Nice, Polygala de Nice
Polygonaceae	<i>Fallopia convolvulus</i> (L.) Á.Löve, 1970	Fallopie liseron, Vrillée liseron, Renouée liseron, Vrillée sauvage, Vrillée bâtarde, Faux liseron
Polygonaceae	<i>Rumex acetosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Oseille des prés, Rumex oseille
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue
Polygonaceae	<i>Rumex crispus</i> subsp. <i>crispus</i> L., 1753	Patience crépue, Oseille crépue, Parelle crépue, Rumex crépu
Polygonaceae	<i>Rumex pulcher</i> L., 1753	Patience élégante, Oseille élégante, Rumex joli, Violon, Patience jolie
Polypodiaceae	<i>Polypodium cambricum</i> L., 1753	Polypode du Pays de Galles, Polypode austral
Pottiaceae	<i>Aloina aloides</i> (Koch ex Schultz) Kindb., 1883	
Pottiaceae	<i>Cinclidotus fontinaloides</i> (Hedw.) P.Beauv., 1805	
Pottiaceae	<i>Crossidium squamiferum</i> (Viv.) Jur., 1882	
Pottiaceae	<i>Didymodon luridus</i> Hornsch., 1827	
Pottiaceae	<i>Didymodon sinuosus</i> (Mitt.) Delogne, 1873	
Pottiaceae	<i>Gymnostomum calcareum</i> Nees & Hornsch., 1823	
Pottiaceae	<i>Syntrichia montana</i> Nees, 1819	
Pottiaceae	<i>Syntrichia papillosa</i> (Wilson) Jur., 1882	
Pottiaceae	<i>Tortella nitida</i> (Lindb.) Broth., 1902	
Pottiaceae	<i>Tortella squarrosa</i> (Brid.) Limpr., 1888	
Pottiaceae	<i>Tortula muralis</i> subsp. <i>muralis</i> Hedw., 1801	
Pottiaceae	<i>Trichostomum crispulum</i> Bruch, 1829	
Primulaceae	<i>Coris monspeliensis</i> L., 1753	Coris de Montpellier
Primulaceae	<i>Lysimachia arvensis</i> (L.) U.Manns & Anderb., 2009	Mouron rouge, Fausse Morgeline
Primulaceae	<i>Lysimachia foemina</i> (Mill.) U.Manns & Anderb., 2009	Lysimaque bleue, Mouron femelle, Mouron bleu
Primulaceae	<i>Lysimachia linum-stellatum</i> L., 1753	Lysimaque lin-étoilé, Astérolinon lin-étoilé, Lin-étoilé, Astérolinon
Primulaceae	<i>Primula vulgaris</i> subsp. <i>vulgaris</i> Huds., 1762	Primevère commune, Primevère acaule, Primevère à grandes fleurs
Pteridaceae	<i>Adiantum capillus-veneris</i> L., 1753	Capillaire de Montpellier, Cheveux de Vénus, Capillaire Cheveu-de-Vénus
Pteridaceae	<i>Oosporangium acrosticum</i> (Balb.) L.Sáez & Aymerich, 2017	Allosore acrostic, Cheilanthes acrostic
Radulaceae	<i>Radula complanata</i> (L.) Dumort., 1831	
Ranunculaceae	<i>Clematis flammula</i> L., 1753	Clématite flamme, Clématite odorante
Ranunculaceae	<i>Clematis vitalba</i> L., 1753	Clématite des haies, Clématite vigne blanche, Herbe aux gueux
Ranunculaceae	<i>Delphinium fissum</i> Waldst. & Kit., 1802	Dauphinelle fendue, Pied-d'alouette fendu
Ranunculaceae	<i>Helleborus foetidus</i> L., 1753	Hellébore fétide, Pied-de-griffon
Ranunculaceae	<i>Hepatica nobilis</i> Schreb., 1771	Hépatique à trois lobes, Hépatique noble, Anémone hépatique
Ranunculaceae	<i>Nigella damascena</i> L., 1753	Nigelle de Damas, Herbe de Capucin
Ranunculaceae	<i>Ranunculus bulbosus</i> L., 1753	Renoncule bulbeuse
Ranunculaceae	<i>Ranunculus muricatus</i> L., 1753	Renoncule à petites pointes, Pied-de-coq

Ranunculaceae	<i>Ranunculus parviflorus</i> L., 1758	Renoncule à petites fleurs
Ranunculaceae	<i>Ranunculus repens</i> L., 1753	Renoncule rampante, Bouton-d'or rampant
Resedaceae	<i>Reseda phyteuma</i> L., 1753	Réséda raiponce
Rhamnaceae	<i>Rhamnus alaternus</i> L., 1753	Nerprun alaterne, Alaterne
Ricciaceae	<i>Riccia sorocarpa</i> Bisch., 1835	
Ricciaceae	<i>Riccia trabutiana</i> Steph., 1889	
Rosaceae	<i>Agrimonia eupatoria</i> L., 1753	Aigremoine, Francormier
Rosaceae	<i>Amelanchier ovalis</i> Medik., 1793	Amélanchier ovale, Amélanchier commun, Amélanchier à feuilles ovales
Rosaceae	<i>Aria edulis</i> (Willd.) M.Roem., 1847	Alisier blanc, Alisier de Bourgogne, Alouchier, Sorbier des Alpes
Rosaceae	<i>Cormus domestica</i> (L.) Spach, 1834	Cormier, Sorbier domestique
Rosaceae	<i>Cotoneaster coriaceus</i> Franch., 1890	Cotonéaster coriace, Cotonéaster laiteux
Rosaceae	<i>Crataegus monogyna</i> Jacq., 1775	Aubépine à un style, Épine noire, Bois de mai
Rosaceae	<i>Filipendula vulgaris</i> Moench, 1794	Filipendule vulgaire, Spirée filipendule
Rosaceae	<i>Fragaria vesca</i> L., 1753	Fraisier sauvage, Fraisier des bois
Rosaceae	<i>Geum urbanum</i> L., 1753	Benoîte des villes, Benoîte commune, Herbe de saint Benoît
Rosaceae	<i>Potentilla pedata</i> Willd. ex Hornem., 1815	Potentille pédalée
Rosaceae	<i>Potentilla reptans</i> L., 1753	Potentille rampante, Quintefeuille
Rosaceae	<i>Potentilla verna</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Potentille de Tabernaemontanus
Rosaceae	<i>Poterium sanguisorba</i> L., 1753	Pimprenelle à fruits réticulés
Rosaceae	<i>Prunus avium</i> (L.) L., 1755	Prunier merisier, Cerisier
Rosaceae	<i>Prunus mahaleb</i> L., 1753	Prunier mahaleb, Bois de Sainte-Lucie, Prunier de Sainte-Lucie, Amarel, Cerisier de Sainte-Lucie
Rosaceae	<i>Prunus spinosa</i> L., 1753	Épine noire, Prunellier, Pelossier
Rosaceae	<i>Pyracantha coccinea</i> M.Roem., 1847 [nom. cons.]	Buisson ardent
Rosaceae	<i>Rosa canina</i> L., 1753	Rosier des chiens, Rosier des haies
Rosaceae	<i>Rosa</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Rosier, Églantier
Rosaceae	<i>Rosa rubiginosa</i> L., 1771	Rosier rouillé, Rosier rubigineux, Rosier à odeur de pomme
Rosaceae	<i>Rosa sempervirens</i> L., 1753	Rosier toujours vert, Rosier de tous les mois
Rosaceae	<i>Rubus aetnacus</i> Weston, 1770	Ronce de l'Etna
Rosaceae	<i>Rubus caesius</i> L., 1753	Ronce bleue, Ronce bleu-vert, Ronce à fruits bleus, Ronce glauque
Rosaceae	<i>Rubus</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	
Rosaceae	<i>Rubus ulmifolius</i> Schott, 1818	Ronce à feuilles d'Orme
Rubiaceae	<i>Asperula cynanchica</i> L., 1753	Herbe à l'esquinancie, Aspérule des sables
Rubiaceae	<i>Asperula purpurea</i> (L.) Ehrend., 1973	Aspérule pourpre
Rubiaceae	<i>Crucianella angustifolia</i> L., 1753	Crucianelle à larges feuilles, Crucianelle à feuilles étroites
Rubiaceae	<i>Crucianella latifolia</i> L., 1753	Crucianelle à feuilles larges
Rubiaceae	<i>Galium album</i> Mill., 1768	Gaillet dressé
Rubiaceae	<i>Galium aparine</i> L., 1753	Gaillet gratteron, Herbe collante, Gratteron
Rubiaceae	<i>Galium corrudifolium</i> Vill., 1779	Gaillet à feuilles d'asperge sauvage, Gaillet à feuilles d'asperge
Rubiaceae	<i>Galium murale</i> (L.) All., 1785	Gaillet des murs, Shérardie des murs
Rubiaceae	<i>Galium obliquum</i> Vill., 1779	Gaillet oblique
Rubiaceae	<i>Galium verum</i> L., 1753	Gaillet vrai, Gaillet jaune, Caille-lait jaune
Rubiaceae	<i>Rubia peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
Rubiaceae	<i>Rubia peregrina</i> subsp. <i>peregrina</i> L., 1753	Garance voyageuse, Petite garance
Rubiaceae	<i>Sherardia arvensis</i> L., 1753	Rubéole des champs, Gratteron fleuri
Rubiaceae	<i>Theligionum cynocrambe</i> L., 1753	Cynocrambe, Thélégone Chou-de-chien
Rutaceae	<i>Dictamnus albus</i> L., 1753	Dictame blanc, Fraxinelle blanche
Rutaceae	<i>Ruta angustifolia</i> Pers., 1805	Rue à feuilles étroites
Salicaceae	<i>Populus alba</i> L., 1753	Peuplier blanc
Salicaceae	<i>Populus nigra</i> subsp. <i>neapolitana</i> (Ten.) Maire, 1932	Peuplier de Naples
Salicaceae	<i>Salix alba</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Saule blanc, Saule commun, Osier blanc
Salicaceae	<i>Salix eleagnos</i> Scop., 1772	Saule drapé, Saule blanchâtre
Salicaceae	<i>Salix purpurea</i> L., 1753	Osier rouge, Osier pourpre
Santalaceae	<i>Osyris alba</i> L., 1753	Rouvet blanc
Sapindaceae	<i>Acer campestre</i> L., 1753	Érable champêtre, Acérailie
Sapindaceae	<i>Acer opalus</i> subsp. <i>opalus</i> Mill., 1768	Érable à feuilles d'obier, Érable opale, Érable d'Italie
Saxifragaceae	<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulée, Herbe à la gravelle, Casse-pierre
Saxifragaceae	<i>Saxifraga tridactylites</i> L., 1753	Saxifrage à trois doigts, Petite saxifrage
Scrophulariaceae	<i>Buddleja davidii</i> Franch., 1887	Buddleja du père David, Arbre à papillon, Arbre aux papillons
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia auriculata</i> L., 1753 [nom. et typ. cons.]	Scrofulaire auriculée, Scrofulaire aquatique, Scrofulaire de Balbis
Scrophulariaceae	<i>Scrophularia provincialis</i> Rouy, 1909	Scrofulaire de Provence
Scrophulariaceae	<i>Verbascum blattaria</i> L., 1753	Molène blattaire, Herbe-aux-mites, Bouillon-mitier

Scrophulariaceae	<i>Verbascum boerhavii</i> L., 1767	Molène de Boerhaave, Molène de mai
Scrophulariaceae	<i>Verbascum</i> L., 1753	Molène
Scrophulariaceae	<i>Verbascum sinuatum</i> L., 1753	Molène sinuée
Scrophulariaceae	<i>Verbascum thapsus</i> L., 1753	Molène bouillon-blanc, Herbe-de-saint-Fiacre, Bouillon-blanc
Simaroubaceae	<i>Ailanthus altissima</i> (Mill.) Swingle, 1916	Faux vernis du Japon, Ailante glanduleux, Ailante, Ailanthé
Smilacaceae	<i>Smilax aspera</i> L., 1753	Salsepareille rude, Salsepareille, Liseron épineux
Solanaceae	<i>Hyoscyamus albus</i> L., 1753	Jusquiame blanche
Solanaceae	<i>Salpichroa origanifolia</i> (Lam.) Baill., 1888	Muguet des pampas
Solanaceae	<i>Solanum chenopodioides</i> Lam., 1794	Morelle faux chénopode, Morelle sublobée
Solanaceae	<i>Solanum nigrum</i> L., 1753	Morelle noire
Targioniaceae	<i>Targionia hypophylla</i> L., 1753	
Thesiaceae	<i>Thesium humifusum</i> subsp. <i>divaricatum</i> (Mert. & W.D.J.Koch) Bonnier & Layens, 1894	Thésium divariqué
Thymelaeaceae	<i>Daphne laureola</i> L., 1753	Daphné lauréole, Laurier des bois
Ulmaceae	<i>Ulmus minor</i> Mill., 1768	Orme mineur, Petit orme, Orme cilié, Orme champêtre, Ormeau
Urticaceae	<i>Parietaria judaica</i> L., 1756	Pariétaire de Judée, Pariétaire des murs, Pariétaire diffuse
Urticaceae	<i>Urtica dioica</i> L., 1753	Ortie dioïque, Grande ortie
Urticaceae	<i>Urtica pilulifera</i> L., 1753	Ortie à pilules
Verbenaceae	<i>Verben officinalis</i> L., 1753	Verveine officinale, verveine sauvage
Viburnaceae	<i>Sambucus nigra</i> L., 1753	Sureau noir, Sampéchier
Viburnaceae	<i>Viburnum tinus</i> L., 1753	Viorne tin, Fatamot, Laurier tin, Laurentin
Violaceae	<i>Viola alba</i> Besser, 1809	Violette blanche
Violaceae	<i>Viola jordanii</i> Hanry, 1853	Violette de Jordan
Violaceae	<i>Viola reichenbachiana</i> Jord. ex Boreau, 1857	Violette de Reichenbach, Violette des bois

Annexe B : Liste des espèces d'insectes recensés sur la commune de Saint-Jeannet (taxons ciblés par l'étude)



Nom latin	Nom vernaculaire
RHOPALOCERES	
<i>Aglais io</i> (Linnaeus, 1758)	Paon-du-jour (Le), Paon de jour (Le), Oeil -de-Paon-du-Jour (Le), Paon (Le), Oeil-de-Paon (L')
<i>Aglais urticae</i> (Linnaeus, 1758)	Petite Tortue (La), Vanesse de l'Ortie (La), Petit-Renard (Le)
<i>Anthocharis cardamines</i> (Linnaeus, 1758)	Aurore (L')
<i>Anthocharis euphenoides</i> Staudinger, 1869	Aurore de Provence (L')
<i>Apatura ilia</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Petit Mars changeant (Le), Petit Mars (Le), Miroitant (Le)
<i>Aporia crataegi</i> (Linnaeus, 1758)	Gazé (Le), Piéride de l'Aubépine (La), Piéride gazée (La), Piéride de l'Alisier (La), Piéride de l'Aubergine (La)
<i>Arethusana arethusa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mercure (Le), Petit Agreste (Le)
<i>Argynnis paphia</i> (Linnaeus, 1758)	Tabac d'Espagne (Le), Nacré vert (Le), Barre argentée (La), Empereur (L')
<i>Aricia agestis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Collier-de-corail (Le), Argus brun (L')
<i>Boloria dia</i> (Linnaeus, 1767)	Petite Violette (La), Nacré violet (Le)
<i>Brenthis daphne</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Ronce (Le), Nacré lilacé (Le), Nacré lilas (Le), Daphné (Le), Grande Violette (La)
<i>Brenthis hecate</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nacré de la Filipendule (Le), Agavé (L')
<i>Brintesia circe</i> (Fabricius, 1775)	Silène (Le), Circé (Le)
<i>Cacyreus marshalli</i> Butler, 1898	Brun du pélargonium (Le), Argus des Pélargoniums (L')
<i>Calophrys rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Thécia de la Ronce (La), Argus vert (L')
<i>Carcharodus alceae</i> (Esper, 1780)	Hespérie de l'Alcée (L'), Hespérie de la Passe-Rose (L'), Grisette (La), Hespérie de la Guimauve (L'), Hespérie de la Mauve (L')
<i>Celastrina argiolus</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré des Nerpruns (L'), Argus à bande noire (L'), Argus bordé (L'), Argiolus (L')
<i>Charaxes jasius</i> (Linnaeus, 1767)	Nymphale de l'Arbousier (La), Jason (Le), Pacha à deux queues (Le), Jasius (Le)
<i>Chazara briseis</i> (Linnaeus, 1764)	Hermite (L'), Ermite (L')
<i>Coenonympha arcania</i> (Linnaeus, 1761)	Céphale (Le), Arcanie (L')
<i>Coenonympha pamphilus</i> (Linnaeus, 1758)	Fadet commun (Le), Procris (Le), Petit Papillon des foin (Le), Pamphile (Le)
<i>Colias alfaccariensis</i> Ribbe, 1905	Fluoré (Le)
<i>Colias crocea</i> (Geoffroy in Fourcroy, 1785)	Souci (Le)
<i>Cupido minimus</i> (Fuessly, 1775)	Argus frêle (L'), Argus minime (L'), Lycène naine (La), Pygmée (Le), Azuré murcian (L')
<i>Cupido osiris</i> (Meigen, 1829)	Azuré de la Chevette (L'), Azuré osiris (L'), Petit Argus (Le)
<i>Danaus chrysippus</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Monarque (Le)
<i>Erynnis tages</i> (Linnaeus, 1758)	Point de Hongrie (Le), Grisette (La)
<i>Euchloe crameri</i> Butler, 1869	Piéride des Biscutelles (La)
<i>Euphydryas aurinia</i> (Rottemburg, 1775)	Damier de la Succise (Le), Artémis (L'), Damier printanier (Le), Mélitée des marais (La), Mélitée de la Scabieuse (La), Damier des marais (Le)
<i>Glaucopteryx alexis</i> (Poda, 1761)	Azuré des Cytises (L')
<i>Glaucopteryx melanops</i> (Boisduval, 1828)	Azuré de la Badasse (L')
<i>Gonepteryx cleopatra</i> (Linnaeus, 1767)	Citron de Provence (Le), Cléopâtre (La), Piéride Cléopâtre (La)
<i>Gonepteryx rhamni</i> (Linnaeus, 1758)	Citron (Le), Limon (Le), Piéride du Nerprun (La)
<i>Hesperia comma</i> (Linnaeus, 1758)	Virgule (La), Comma (Le)
<i>Hipparchia fagi</i> (Scopoli, 1763)	Sylvandre (Le), Portier de la forêt (Le), Silène (Le), Grand Sylvandre (Le)
<i>Hipparchia fidia</i> (Linnaeus, 1767)	Chevron blanc (Le), Faune (Le), Ocellé pindique (L')
<i>Hipparchia genava</i> (Fruhstorfer, 1908)	Sylvandre helvète (Le)
<i>Hipparchia semele</i> (Linnaeus, 1758)	Agreste (L')
<i>Hipparchia statilinus</i> (Hufnagel, 1766)	Faune (Le), Arachné (L'), Coronis (Le)
<i>Iphiclides podalirius</i> (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)
<i>Issoria lathonia</i> (Linnaeus, 1758)	Petit Nacré (Le), Latonia (Le), Lathone (Le)
<i>Lampides boeticus</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré porte-queue (L'), Argus porte-queue (L'), Porte-Queue bleu strié (Le), Lycène du Baguenaudier (Le), Strié (Le)
<i>Lasiommata maera</i> (Linnaeus, 1758)	Némusien (Le), Ariane (L'), Némutilien (Le), Satyre (Le)
<i>Lasiommata megera</i> (Linnaeus, 1767)	Mégère (La), Satyre (Le)
<i>Lasiommata petropolitana</i> (Fabricius, 1787)	Gorgone (La)
<i>Leptidea duponcheli</i> (Staudinger, 1871)	Piéride du Sainfoin (La), Piéride de Duponchel (La)
<i>Leptidea sinapis</i> (Linnaeus, 1758)	Piéride du Lotier (La), Piéride de la Moutarde (La), Blanc-de-lait (Le)
<i>Leptotes pirithous</i> (Linnaeus, 1767)	Azuré de la Luzerne (L'), Azuré de Lang (L'), Argus courte-queue (L'), Petit Argus porte-queue (Le)
<i>Libythea celtis</i> (Laicharting, 1782)	Échancré (L'), Libythée du Micocoulier (La), Échancrée (L'), Libithée (La)
<i>Limenitis reducta</i> Staudinger, 1901	Sylvain azuré (Le), Camille (Le)
<i>Lycaena alciphron</i> (Rottemburg, 1775)	Cuivré mauvin (Le), Cuivré flamboyant (Le), Argus pourpre (L')
<i>Lycaena phlaeas</i> (Linnaeus, 1761)	Cuivré commun (Le), Argus bronzé (L'), Bronzé (Le)

<i>Lycaena tityrus</i> (Poda, 1761)	Cuivré fuligineux (Le), Argus myope (L'), Polyommate Xanthé (Le)
<i>Lysandra bellargus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré bleu-céleste (L'), Bel-Argus (Le), Argus bleu céleste (L'), Lycène Bel-Argus (Le), Argus bleu ciel (L')
<i>Lysandra coridon</i> (Poda, 1761)	Argus bleu-nacré (L')
<i>Maniola jurtina</i> (Linnaeus, 1758)	Myrtil (Le), Myrtille (Le), Jurtine (La), Janire (La)
<i>Melanargia galathea</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-Deuil (Le), Échiquier (L'), Échiquier commun (L'), Arge galathée (L')
<i>Melanargia occitanica</i> (Esper, 1793)	Échiquier d'Occitanie (L'), Demi-Deuil occitan (Le)
<i>Melitaea celadussa</i> Fruhstorfer, 1910	Mélitée de Fruhstorfer (La)
<i>Melitaea cinxia</i> (Linnaeus, 1758)	Mélitée du Plantain (La), Déesse à ceinturons (La), Damier du Plantain (Le), Damier pointillé (Le), Damier (Le), Mélitée de la Piloselle (La)
<i>Melitaea didyma</i> (Esper, 1778)	Mélitée orangée (La), Damier orangé (Le), Diane (La)
<i>Melitaea parthenoides</i> Keferstein, 1851	Mélitée de la Lancéole (La), Mélitée des Scabieuses (La), Damier Parthénie (Le)
<i>Melitaea phoebe</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Mélitée des Centaurées (La), Grand Damier (Le)
<i>Muschampia floccifera</i> (Zeller, 1847)	Hespérie du Marrube (L'), Hespérie de la Bétoine (L'), Hespérie du Marrube (L'), Hespérie de la Guimauve (L'), Lisette (La), Hespérie de la Mauve (L'), Spilothyre (Le)
<i>Muschampia lavatherae</i> (Esper, 1783)	Hespérie de l'Épiaire (L'), Hespérie de la Lavatère (L'), Marbré (Le)
<i>Nymphalis antiopa</i> (Linnaeus, 1758)	Morio (Le), Manteau royal (Le), Velours (Le), Manteau-de-deuil (Le)
<i>Nymphalis polychloros</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Tortue (La), Vanesse de l'Orme (La), Grand-Renard (Le), Doré (Le)
<i>Ochlodes sylvanus</i> (Esper, 1777)	Sylvaine (La), Sylvain (Le), Sylvine (La)
<i>Papilio alexanor</i> Esper, 1800	Alexanor (L'), Grand Sélésier (Le)
<i>Papilio machaon</i> Linnaeus, 1758	Machaon (Le), Grand Porte-Queue (Le)
<i>Pararge aegeria</i> (Linnaeus, 1758)	Tircis (Le), Argus des Bois (L'), Égérie (L')
<i>Phengaris alcon</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré de la Croisette (L'), Argus bleu marine (L')
<i>Phengaris arion</i> (Linnaeus, 1758)	Azuré du Serpolet (L'), Azuré d'Arion (L'), Argus à bandes brunes (L'), Arion (L'), Argus Arion (L')
<i>Pieris brassicae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Chou (La), Grande Piérade du Chou (La), Papillon du Chou (Le)
<i>Pieris mannii</i> (Mayer, 1851)	Piérade de l'Ibérie (La), Piérade jumelle (La)
<i>Pieris napi</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade du Navet (La), Papillon blanc veiné de vert (Le)
<i>Pieris rapae</i> (Linnaeus, 1758)	Piérade de la Rave (La), Petit Blanc du Chou (Le), Petite Piérade du Chou (La)
<i>Polygonia c-album</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le), Robert-le-diable (Le), C-blanc (Le), Dentelle (La), Vanesse Gamma (La), Papillon-C (Le)
<i>Polyommatus amandus</i> (Schneider, 1792)	Azuré de la Jarosse (L'), Argus ligné (L')
<i>Polyommatus dorylas</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Azuré du Mélilot (L'), Argus turquoise (L'), Azuré (L')
<i>Polyommatus icarus</i> (Rottemburg, 1775)	Azuré de la Bugrane (L'), Argus bleu (L'), Azuré d'Icare (L'), Icare (L'), Lycène Icare (Le), Argus Icare (L')
<i>Pontia daplidice</i> (Linnaeus, 1758)	Marbré-de-vert (Le), Piérade du Réséda (La), Marbré (Le), Piérade marbrée (La), Piérade du Radis (La)
<i>Pseudophilotes baton</i> (Bergsträsser, 1779)	Azuré du Thym (L'), Azuré de la Sariette (L'), Argus du Thym (L'), Argus pointillé (L')
<i>Pyrgus armoricanus</i> (Oberthür, 1910)	Hespérie des Potentilles (L'), Armoricaïn (L')
<i>Pyrgus carthami</i> (Hübner, 1813)	Hespérie du Carthame (L'), Bigarré (Le), Grande Hespérie (La), Plain-Chant (Le)
<i>Pyrgus onopordi</i> (Rambur, 1839)	Hespérie de la Malope (L'), Vergeté (Le)
<i>Pyronia cecilia</i> (Vallantin, 1894)	Ocellé de le Canche (Le), Ida (L')
<i>Quercusia quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Chêne (La), Porte-Queue bleu à une bande blanche (Le)
<i>Satyrium acaciae</i> (Fabricius, 1787)	Thécla de l'Amarel (La), Thécla de l'Acacia (La)
<i>Satyrium esculi</i> (Hübner, 1804)	Thécla du Kermès (La), Thécla du Marronnier (La)
<i>Satyrium ilicis</i> (Esper, 1779)	Thécla de l'Yeuse (La), Lyncée (Le), Porte-Queue brun à tâches fauves (Le)
<i>Satyrium spini</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Thécla des Nerpruns (La), Thécla du Prunellier (La), Thécla de l'Aubépine (La), Porte-Queue brun à tâches bleues (Le), Porte-Queue gris-brun (Le)
<i>Satyrium w-album</i> (Knoch, 1782)	Thécla de l'Orme (La), Thécla à W blanc (La), W blanc (Le), Thécla W-album (La), Thécla W-Blanc (La), Porte-Queue brun à une ligne blanche (Le)
<i>Satyrus actaea</i> (Esper, 1781)	Petite Coronide (La), Actéon (L'), Coronis (Le), Actée (L')
<i>Satyrus ferula</i> (Fabricius, 1793)	Grande Coronide (La), Pupillé (Le), Semi-Actéon (Le)
<i>Scolitantides orion</i> (Pallas, 1771)	Azuré des Orpins (L'), Polyommate de l'Orpin (Le), Argus tigré (L'), Argus brun (L')
<i>Spialia sertorius</i> (Hoffmannsegg, 1804)	Hespérie des Sanguisorbes (L'), Sao (La), Roussâtre (Le), Tacheté (Le)
<i>Thecla betulae</i> (Linnaeus, 1758)	Thécla du Bouleau (La), Thécla du Bouleau (La), Porte-Queue à bandes fauves (Le)
<i>Thymelicus acteon</i> (Rottemburg, 1775)	Hespérie du Chiendent (L'), Hespérie Actéon (L'), Actéon (L')
<i>Thymelicus sylvestris</i> (Poda, 1761)	Hespérie de la Houque (L'), Thaumais (Le), Bande noire (La)
<i>Vanessa atalanta</i> (Linnaeus, 1758)	Vulcain (Le), Amiral (L'), Vanesse Vulcain (La), Chiffre (Le), Atalante (L')
<i>Vanessa cardui</i> (Linnaeus, 1758)	Vanesse des Chardons (La), Belle-Dame (La), Vanesse de l'Artichaut (La), Vanesse du Chardon (La), Nympe des Chardons (La)
<i>Zerynthia polyxena</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Diane (La), Thaïs (La)



HETERO CERES	
<i>Achyra nudalis</i> (Hübner, 1796)	
<i>Acleris forsskaleana</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Acleris</i> Hübner, 1825	
<i>Acontia lucida</i> (Hufnagel, 1766)	Collier blanc (Le)
<i>Acrobasis consociella</i> (Hübner, 1813)	
<i>Acrobasis getuliella</i> (Zerny, 1914)	
<i>Acrobasis legatea</i> (Haworth, 1811)	
<i>Acrobasis obliqua</i> (Zeller, 1847)	
<i>Acrobasis repandana</i> (Fabricius, 1798)	
<i>Acrobasis tumidana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Acrocercops brongniardella</i> (Fabricius, 1798)	
<i>Acronicta rumicis</i> (Linnaeus, 1758)	Noctuelle de la Patience (La)
<i>Adscita Retzius</i> , 1783	
<i>Agrotis ipsilon</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle baignée (La)
<i>Agrotis puta</i> (Hübner, 1803)	Noctuelle des Renouées (La)
<i>Alabonia geoffrella</i> (Linnaeus, 1767)	
<i>Alophia combustella</i> (Herrich-Schäffer, 1855)	
<i>Amphipyra effusa</i> Boisduval, 1828	Noctuelle diffuse (La)
<i>Anarta trifolii</i> (Hufnagel, 1766)	Noctuelle de l'Anserine (La)
<i>Ancylolysis cinnamomella</i> (Duponchel, 1836)	
<i>Antigastra catalaunalis</i> (Duponchel, 1833)	
<i>Apatema</i> Walsingham, 1900	
<i>Aphomia cephalonica</i> (Stainton, 1866)	
<i>Aphomia sociella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Aproaerema anthyllidella</i> (Hübner, 1813)	
<i>Aproaerema</i> Durrant, 1897	
<i>Archips xylosteana</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Arctia villica</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille fermière (L'), Ecaille villageoise (L')
<i>Argyrotaenia ljugiana</i> (Thunberg, 1797)	
<i>Autographa gamma</i> (Linnaeus, 1758)	Gamma (Le)
<i>Batia</i> Stephens, 1834	
<i>Bena bicolorana</i> (Fuessly, 1775)	Halias du Chêne (La)
<i>Biston strataria</i> (Hufnagel, 1767)	Biston marbré (Le)
<i>Blastobasis glandulella</i> (Riley, 1871)	
<i>Blastobasis</i> Zeller, 1855	
<i>Bostra obsoletalis</i> (Mann, 1864)	
<i>Bucculatrix</i> Zeller, 1839	
<i>Cadra calidella</i> (Guenée, 1845)	
<i>Cadra</i> Walker, 1864	
<i>Callopietria latreillei</i> (Duponchel, 1828)	Flammèche (La)
<i>Caloptilia robustella</i> Jäckh, 1972	
<i>Capperia hellenica</i> Adamczewski, 1951	
<i>Capperia</i> Tutt, 1905	
<i>Caradrina flavirena</i> Guenée, 1852	Caradrine trouée (La)
<i>Carcina quercana</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Catarhoe basochesiata</i> (Duponchel, 1831)	Mélanthie précoce
<i>Catephia alchymista</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Alchimiste (L')
<i>Catocala diversa</i> (Geyer, 1828)	Répudiée (La)
<i>Catocala nymphagoga</i> (Esper, 1787)	Nymphagogue (La)
<i>Catocala promissa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Promise (La)
<i>Catoptria pinella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Cephimallota Bruand</i> , 1851	
<i>Cerastis faceta</i> (Treitschke, 1835)	Cérastide australe (La)
<i>Chrysocrambus linetella</i> (Fabricius, 1781)	
<i>Cilix glaucata</i> (Scopoli, 1763)	Petite Epine (La)
<i>Cilix hispanica</i> Pérez De-Gregorio, Torruella, Miret, Rondós Casas & Vallhonrat i Figueras, 2002	Epine ibérique (L')
<i>Clepsis consimilana</i> (Hübner, 1817)	
<i>Coccidiphila Danilevsky</i> , 1950	
<i>Coenoteophria ablutaria</i> (Boisduval, 1840)	Nebuleuse délavée (La)
<i>Coleophora albella</i> (Thunberg, 1788)	
<i>Coleophora flavipennella</i> (Duponchel, 1843)	
<i>Coleophora</i> Hübner, 1822	
<i>Coleophora ochrea</i> (Haworth, 1828)	

<i>Conistra erythrocephala</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Orrhodie érythrocéphale (L'), Hyacinthe (L')
<i>Conistra rubiginea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Orrhodie tigrée (L')
<i>Conistra staudingeri</i> (Graslin, 1863)	Noctuelle des Abbés (La)
<i>Cossus cossus</i> (Linnaeus, 1758)	Cossus gâte-bois (Le)
<i>Craniophora ligustri</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Troënière (La)
<i>Crociosema plebejana</i> Zeller, 1847	
<i>Cryphia algae</i> (Fabricius, 1775)	Bryophile vert-mousse (La)
<i>Cryphia Hübner</i> , 1818	
<i>Cryphia ochsi</i> (Boursin, 1940)	Bryophile modeste (La)
<i>Cryptoblabes gnidiella</i> (Millière, 1867)	
<i>Cucullia thapsiphaga</i> Treitschke, 1826	Cucullie de la Fausse-Phlomide (La)
<i>Cucullia verbasci</i> (Linnaeus, 1758)	Brèche (La)
<i>Cyclophora Hübner</i> , 1822	
<i>Cyclophora punctaria</i> (Linnaeus, 1758)	Ephyre ponctuée (L'), Soutenue (La)
<i>Cyclophora pupillaria</i> (Hübner, 1799)	Ephyre pupillée (L')
<i>Cyclophora ruficiliaria</i> (Herrich-Schäffer, 1855)	Ephyre Trois-Cerceaux (L')
<i>Cyclophora suppunctaria</i> (Zeller, 1847)	Ephyre blond-roux (L')
<i>Cydalima perspectalis</i> (Walker, 1859)	Pyrale du buis
<i>Cydia fagiglandana</i> (Zeller, 1841)	
<i>Cydia pomonella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Cymbalophora pudica</i> (Esper, 1785)	Ecaille tessellée (L'), Ecaille pudique (L')
<i>Cynaeda dentalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Dasycera oliviella</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Diacrisia sannio</i> (Linnaeus, 1758)	Bordure ensanglantée (La), Roussette (La)
<i>Diaphora mendica</i> (Clerck, 1759)	Ecaille mendicante (L')
<i>Dicycla Guenée</i> , 1852	
<i>Dicycla oo</i> (Linnaeus, 1758)	Double Zéro (Le)
<i>Diloba caeruleocephala</i> (Linnaeus, 1758)	Double-Omega (Le)
<i>Dioryctria abietella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Dioryctria robinella</i> (Millière, 1865)	
<i>Ditula angustiorana</i> (Haworth, 1811)	
<i>Dolicharthria punctalis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Drymonia dodonaea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Triple Tache (La)
<i>Drymonia ruficornis</i> (Hufnagel, 1766)	Demi-Lune noire (La)
<i>Dysericrania subpurpurella</i> (Haworth, 1828)	
<i>Dysgonia algira</i> (Linnaeus, 1767)	Passagère (La)
<i>Dypsessa ulula</i> (Borkhausen, 1790)	Petite marbrure (La), Cossus marbré (Le)
<i>Earias clorana</i> (Linnaeus, 1761)	Halias du Saule (La)
<i>Eccopisa effractella</i> Zeller, 1848	
<i>Ectoedemia caradjai</i> (Groschke, 1944)	
<i>Egira conspiciellaris</i> (Linnaeus, 1758)	Conspicillaire (La)
<i>Eilema caniola</i> (Hübner, 1808)	Manteau pâle (Le)
<i>Eilema Hübner</i> , 1819	
<i>Elachista Treitschke</i> , 1833	
<i>Elegia atrifasciella</i> Ragonot, 1887	
<i>Emmelina monodactyla</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Endothenia Stephens</i> , 1852	
<i>Endotricha flammealis</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Enolmis acanthella</i> (Godart, 1824)	
<i>Enolmis Duponchel</i> , 1845	
<i>Ephestia Guenée</i> , 1845	
<i>Ephestia woodiella</i> Richards & Thomson, 1932	
<i>Epinotia festivana</i> (Hübner, 1799)	
<i>Eriogaster lanestris</i> (Linnaeus, 1758)	Laineuse du Cerisier (La), Bombyx laineux (Le)
<i>Esperia sulphurella</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Eteobalea Hodges</i> , 1962	
<i>Ethmia quadrillella</i> (Goeze, 1783)	
<i>Etiella zinckenella</i> (Treitschke, 1832)	
<i>Eublemma candidana</i> (Fabricius, 1794)	Anthophile superbe (L')
<i>Eublemma ostrina</i> (Hübner, 1808)	Anthophile pourprée (L')
<i>Eublemma parva</i> (Hübner, 1808)	Anthophile des Inules (L')
<i>Eublemma pura</i> (Hübner, 1813)	Anthophile chaulée (L')

<i>Euclidia mi</i> (Clerck, 1759)	Mi (Le)
<i>Eudonia angustea</i> (Curtis, 1827)	
<i>Eudonia Billberg</i> , 1820	
<i>Eudonia delunella</i> (Stainton, 1849)	
<i>Eudonia lacustrata</i> (Panzer, 1804)	
<i>Eudonia mercurella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Eupithecia abbreviata</i> Stephens, 1831	Eupithécie printanière (L')
<i>Eupithecia centaureata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Eupithécie des Centaurées (L'), Eupithécie oblongue (L')
<i>Eupithecia dodoneata</i> Guenée, 1858	Eupithécie sagittée (L')
<i>Eupithecia gemellata</i> Herrich-Schäffer, 1861	Eupithécie de la Tunique (L')
<i>Eupithecia oxycedrata</i> (Rambur, 1833)	Eupithécie de l'Oxycèdre (L')
<i>Eupithecia semigraphata</i> Bruand, 1851	Eupithécie des Labiées (L')
<i>Euplagia quadripunctaria</i> (Poda, 1761)	Écaille chinée (L')
<i>Euproctis chrysorrhoea</i> (Linnaeus, 1758)	Cul-brun (Le)
<i>Eurodachtha canigella</i> (Caradja, 1920)	
<i>Eurodachtha Gozmány</i> , 1978	
<i>Eurodachtha pallicornella</i> (Staudinger, 1859)	
<i>Evergestis mundalis</i> (Guenée, 1854)	Evergète café-au-lait
<i>Galleria mellonella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Gymnoscelis rufifasciata</i> (Haworth, 1809)	Fausse-Eupithécie (La)
<i>Haplochromis ochraceella</i> (Rebel, 1903)	
<i>Harpyia milhauseri</i> (Fabricius, 1775)	Dragon (Le)
<i>Helicoverpa armigera</i> (Hübner, 1808)	Armigère (L')
<i>Hellula undalis</i> (Fabricius, 1781)	
<i>Holcopogon bubulcellus</i> (Staudinger, 1859)	
<i>Homoeosoma sinuella</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Horisme Hübner</i> , 1825	
<i>Horisme radicularia</i> (de La Harpe, 1855)	Horisme jumeau (L')
<i>Horisme tersata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Horisme élégant (L'), Essuyée (L')
<i>Horisme vitalbata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Horisme rayé (L')
<i>Hypena lividalis</i> (Hübner, 1796)	Hypène livide (L')
<i>Hypsopygia costalis</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Hypsopygia glaucinalis</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Hypsopygia incarnatalis</i> (Zeller, 1847)	
<i>Idaea cervantaria</i> (Millière, 1869)	Acidalie barcelonaise (L')
<i>Idaea degeneraria</i> (Hübner, 1799)	Acidalie dégénérée (L')
<i>Idaea filicata</i> (Hübner, 1799)	Acidalie rustique du Midi (L')
<i>Idaea infirmaria</i> (Rambur, 1833)	Acidalie chétive (L')
<i>Idaea libycata</i> (Bartel, 1906)	Acidalie discrète (L'), Acidalie de Bartel (L')
<i>Idaea moniliata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Coquille (La), Acidalie chapelet (L')
<i>Idaea ochrata</i> (Scopoli, 1763)	Acidalie ocreuse (L')
<i>Idaea ostrinaria</i> (Hübner, 1813)	Acidalie purpurine (L')
<i>Idaea politaria</i> (Hübner, 1799)	Acidalie glacée (L'), Acidalie luisante (L')
<i>Idaea predotaria</i> (Hartig, 1952)	Acidalie insignifiante
<i>Idaea rubraria</i> (Staudinger, 1901)	Acidalie ombrée (L')
<i>Idaea rusticata</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Acidalie campagnarde (L'), Acidalie des ibères (L')
<i>Idaea seriata</i> (Schränk, 1802)	Vieillie (La), Voisine (La)
<i>Idaea subsericeata</i> (Haworth, 1809)	Acidalie blanchâtre (L')
<i>Idaea Treitschke</i> , 1825	
<i>Idaea trigeminata</i> (Haworth, 1809)	Acidalie retournée (L')
<i>Idaea typicata</i> (Guenée, 1858)	Acidalie typique (L')
<i>Indalia pygmaeola pallifrons</i> (Zeller, 1847)	
<i>Infurcitinea albicomella</i> (Stainton, 1851)	
<i>Infurcitinea atrifasciella</i> (Staudinger, 1871)	
<i>Infurcitinea Spuler</i> , 1910	
<i>Jodia croceago</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Xanthie safranée (La)
<i>Jodis lactearia</i> (Linnaeus, 1758)	Hémithée éruginée (L')
<i>Katha depressa</i> (Esper, 1787)	Lithosie ocre (La), Lithosie deprimee (La)
<i>Lamoria anella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Lasiocampa quercus</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx du Chêne (Le), Minime à bandes jaunes (Le)
<i>Lasiocampa quercus quercus</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Lecithocera nigrana</i> (Duponchel, 1836)	
<i>Lithosia quadra</i> (Linnaeus, 1758)	Lithosie quadrille (La)
<i>Lobesia bicinctana</i> (Duponchel, 1844)	

<i>Loryma egregialis</i> (Herrich-Schäffer, 1838)	
<i>Lycia hirtaria</i> (Clerck, 1759)	Phalène hérissée (La)
<i>Lymantria dispar</i> (Linnaeus, 1758)	Disparate (Le), Spongieuse (La), Zigzag (Le)
<i>Macroglossum stellatarum</i> (Linnaeus, 1758)	Moro-Sphinx (Le), Sphinx du Caille-Lait (Le)
<i>Macrothylacia rubi</i> (Linnaeus, 1758)	Bombyx de la Ronce (Le), Polyphage (La)
<i>Marumba quercus</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Sphinx du Chêne vert (Le)
<i>Meganola strigula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Nole striolée (La)
<i>Menophra abruptaria</i> (Thunberg, 1792)	Boarmie pétrifiée (La)
<i>Mesapamea Heinicke</i> , 1959	
<i>Mesapamea secalella</i> Remm, 1983	Noctuelle didyme (La)
<i>Mesapamea secalis</i> (Linnaeus, 1758)	Hiéroglyphe (L')
<i>Mesoligia furuncula</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle furuncule (La)
<i>Mesophleps corsicella</i> Herrich-Schäffer, 1856	
<i>Metasia corsicalis</i> (Duponchel, 1833)	
<i>Metasia cuencalis</i> Ragonot, 1894	
<i>Metzneria Zeller</i> , 1839	
<i>Micropterix aglaella</i> Duponchel, 1840	
<i>Minucia lunaris</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Lunaire (La)
<i>Mniotype solieri</i> (Boisduval, 1829)	Xylène provençale (La)
<i>Mythimna albipuncta</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Point blanc (Le)
<i>Mythimna ferrago</i> (Fabricius, 1787)	Noctuelle lythargyrée (La)
<i>Mythimna l-album</i> (Linnaeus, 1767)	L blanc (Le)
<i>Mythimna sicula</i> (Treitschke, 1835)	Leucanie sicilienne (La)
<i>Mythimna unipuncta</i> (Haworth, 1809)	Leucanie orbicole (La)
<i>Nemapogon agenjo</i> Petersen, 1959	
<i>Nemapogon Schrank</i> , 1802	
<i>Noctua comes</i> Hübner, 1813	Hulotte (La)
<i>Noctua fimbriata</i> (Schreber, 1759)	Frangée (La)
<i>Noctua janthe</i> (Borkhausen, 1792)	Collier soufré (Le)
<i>Noctua Linnaeus</i> , 1758	
<i>Nola cicatricalis</i> (Treitschke, 1835)	Cicatrice (La)
<i>Nola confusalis</i> (Herrich-Schäffer, 1847)	Nole crêtée (La), Nole-Aigrette (La)
<i>Nomophila noctuella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Nycteola columbana</i> (Turner, 1925)	Nyctéole du Chêne-Liège (La)
<i>Nycteola Hübner</i> , 1822	
<i>Nycteola revayana</i> (Scopoli, 1772)	Sarrothripe de Revay (La)
<i>Ochromolopis ictella</i> (Hübner, 1813)	
<i>Ochromolopis staintonellus</i> (Millière, 1869)	
<i>Ochroleura plecta</i> (Linnaeus, 1761)	Cordon blanc (Le)
<i>Ocnieria rubea</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Bombyx rubicond (Le), Liparis rosâtre (Le)
<i>Odice jucunda</i> (Hübner, 1813)	Anthophile gracieuse (L')
<i>Odites kollarella</i> (O. Costa, 1832)	
<i>Oegoconia caradjai</i> Popescu-Gorj & Capuse, 1965	
<i>Oegoconia Stainton</i> , 1854	
<i>Orectis massiliensis</i> (Millière, 1864)	Herminie marseillaise (L')
<i>Orthosia cerasi</i> (Fabricius, 1775)	Orthosie du Cerisier (L')
<i>Orthosia cruda</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Orthosie farineuse (L')
<i>Oxybia transversella</i> (Duponchel, 1836)	
<i>Palpita vitrealis</i> (Rossi, 1794)	
<i>Palumbina guerinii</i> (Stainton, 1858)	
<i>Pammene argyran</i> (Hübner, 1799)	
<i>Pammene oxycedrana</i> (Millière, 1876)	
<i>Paraboarmia viertlii</i> (Bohatsch, 1883)	Boarmie de Bohatsch (La)
<i>Paracolax tristalis</i> (Fabricius, 1794)	Herminie dérivée (L')
<i>Parastenolechia nigrinotella</i> (Zeller, 1847)	
<i>Patania ruralis</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Penestoglossa dardoinella</i> (Millière, 1863)	
<i>Peribatodes rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Boarmie rhomboidale (La), Boarmie commune (La)
<i>Peribatodes rhomboidaria rhomboidaria</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Peridea anceps</i> (Goeze, 1781)	Timide (La)
<i>Peridroma saucia</i> (Hübner, 1808)	Noctuelle blessée (La)
<i>Perigune convergata</i> (Villers, 1789)	Pétrophore convergente (La)
<i>Perigune narbonea</i> (Linnaeus, 1767)	Pétrophore narbonnaise (La)

<i>Phaioagramma etruscaria</i> (Zeller, 1849)	Phalène verte des Ombellifères (La)
<i>Phalera bucephaloides</i> (Ochsenheimer, 1810)	Bucéphaloïde (La)
<i>Phalonidia contractana</i> (Zeller, 1847)	
<i>Pheosia tremula</i> (Clerck, 1759)	Porcelaine (La)
<i>Phlogophora meticulosa</i> (Linnaeus, 1758)	Méticuleuse (La)
<i>Phragmatobia fuliginosa</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille cramoisie (L')
<i>Phycita roborella</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Phycitodes binaevella</i> (Hübner, 1813)	
<i>Phycitodes Hampson</i> , 1917	
<i>Phyllonorycter Hübner</i> , 1822	
<i>Phyllonorycter trifasciella</i> (Haworth, 1828)	
<i>Pleurota aristella</i> (Linnaeus, 1767)	
<i>Plutella xylostella</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Polyphaenis sericata</i> (Esper, 1787)	Noctuelle du Camérisier (La)
<i>Polyploca ridens</i> (Fabricius, 1787)	Rieuse (La), Tête rouge (La)
<i>Polypogon plumigeralis</i> (Hübner, 1825)	Herminie de la Garance (L')
<i>Pseudacrobasis tergestella</i> (Ragonot & Hampson, 1901)	
<i>Pseudargyrotoza conwagana</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Pseudopanthera macularia</i> (Linnaeus, 1758)	Panthère (La)
<i>Pterophorus Geoffroy</i> , 1762	
<i>Pyrallis regalis</i> Denis & Schiffermüller, 1775	
<i>Pyrausta castalis</i> Treitschke, 1829	
<i>Pyrausta despicata</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Pyrausta purpuralis</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Pyrausta sanguinalis</i> (Linnaeus, 1767)	
<i>Rhodostrophia calabra</i> (Petagna, 1786)	Phalène calabraise (La)
<i>Saturnia pavoniella</i> (Scopoli, 1763)	Paon de nuit austral (Le)
<i>Scopula imitaria</i> (Hübner, 1799)	Acidalie fausse-Timandre (L')
<i>Scopula ornata</i> (Scopoli, 1763)	Acidalie ornée (L')
<i>Scopula submutata</i> (Treitschke, 1828)	Acidalie embrouillée (L')
<i>Scopula submutata roseonitens</i> (Wagner, 1926)	
<i>Selania resedana</i> (Obratzov, 1959)	
<i>Spatalia argentina</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Argentine (L'), Bombyx argentin (Le)
<i>Spilonota ocellana</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	
<i>Spiris striata</i> (Linnaeus, 1758)	Ecaille striée (L')
<i>Spodoptera ciliu</i> Guenée, 1852	Spodoptère canarienne (La)
<i>Spodoptera exigua</i> (Hübner, 1808)	Noctuelle exiguë (La)
<i>Spudaea ruticilla</i> (Esper, 1791)	
<i>Stegania trimaculata</i> (Villers, 1789)	Stéganie du peuplier (La)
<i>Stemmatophora brunnealis</i> (Treitschke, 1829)	
<i>Symmoca signatella</i> Herrich-Schäffer, 1854	
<i>Symmocoides oxybiella</i> (Millière, 1872)	
<i>Synaphe punctalis</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Tephronia sepiaria</i> (Hufnagel, 1767)	Gymnospile commune (La), Gymnospile crème (La)
<i>Thaumetopoea pityocampa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Processionnaire du Pin (La)
<i>Thera obeliscata</i> (Hübner, 1787)	Corythée sobre (La)
<i>Theresimima ampellophaga</i> (Bayle-Barelle, 1808)	Procris de la Vigne (Le), Turquoise de la Vigne (La)
<i>Tischeria</i> Zeller, 1839	
<i>Triberta helianthemella</i> (Herrich-Schäffer, 1860)	
<i>Trichoplusia ni</i> (Hübner, 1803)	Ni (Le), Plusie ni (La)
<i>Tyta luctuosa</i> (Denis & Schiffermüller, 1775)	Noctuelle en deuil (La)
<i>Udea ferrugalis</i> (Hübner, 1796)	
<i>Uresiphita gilvata</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Vulcaniella</i> Riedl, 1965	
<i>Watsonalla binaria</i> (Hufnagel, 1767)	Hameçon (Le), Binaire (Le)
<i>Watsonalla</i> Minet, 1985	
<i>Watsonalla uncinula</i> (Borkhausen, 1790)	Hameçon méridional (Le)
<i>Wittia sororcula</i> (Hufnagel, 1766)	
<i>Xenochlorodes olympiaria</i> (Herrich-Schäffer, 1852)	Smaragdine des Philaires (La)
<i>Xestia c-nigrum</i> (Linnaeus, 1758)	C-noir (Le)
<i>Xylocampa areola</i> (Esper, 1789)	Noctuelle areolée (La)
<i>Zelleria oleastrella</i> (Millière, 1864)	
<i>Zygaena carniolica</i> (Scopoli, 1763)	Zygène du Sainfoin (La), Zygène de la Carniole (La)

<i>Zygaena fausta</i> (Linnaeus, 1767)	Zygène de la Petite coronille (La)
<i>Zygaena filipendulae</i> (Linnaeus, 1758)	Zygène du Pied-de-Poule (La), Zygène des Lotiers (La), Zygène de la Filipendule (La)
<i>Zygaena lavandulae</i> (Esper, 1783)	Zygène de la Badasse (La), Zygène de la Lavande (La)
<i>Zygaena lonicerae</i> (Scheven, 1777)	Zygène des bois (La), Zygène du Trèfle-de-montagne (La)
<i>Zygaena nevadensis</i> Rambur, 1858	Zygène ibérique (La), Zygène des Gesses (La), Zygène andalouse (La)
<i>Zygaena occitanica</i> (Villers, 1789)	Zygène d'Occitanie (La), Zygène occitane (La), Zygène de la Badasse (La)
<i>Zygaena romeo</i> Duponchel, 1835	Zygène de la Gesse (La), Zygène des Vesces (La)
<i>Zygaena viciae</i> charon (Hübner, 1796)	
ORTHOPTERES, MANTES ET PHASMES	
<i>Aiolopus strepens</i> (Latreille, 1804)	OEdipode automnale, Criquet farouche
<i>Anacridium aegyptium</i> (Linnaeus, 1764)	Criquet égyptien
<i>Antaxius pedestris</i> (Fabricius, 1787)	Antaxie marbrée, Antaxie commune, Decticelle marbrée
<i>Antaxius pedestris pedestris</i> (Fabricius, 1787)	Antaxie marbrée
<i>Arcyptera brevipennis</i> kheili Azam, 1900	
<i>Barbitistes fischeri</i> (Yersin, 1854)	Barbitiste languedocien, Bourdragc, Odontura de Fisher
<i>Calliptamus siciliae</i> Ramme, 1927	Caloptène provençal, Criquet sicilien
<i>Chorthippus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	Criquet duettiste, Sauteriot
<i>Chorthippus brunneus brunneus</i> (Thunberg, 1815)	
<i>Chorthippus vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins
<i>Chorthippus vagans vagans</i> (Eversmann, 1848)	Criquet des Pins
<i>Clonopsis gallica</i> (Charpentier, 1825)	Phasme gaulois
<i>Decticus albifrons</i> (Fabricius, 1775)	Dectique à front blanc, Sauterelle à front blanc
<i>Dolichopoda azami</i> Saulcy, 1893	Sauterelle des grottes, Dolichopode dauphinois
<i>Empusa pennata</i> (Thunberg, 1815)	Empuse commune, Diablotin
<i>Ephippiger terrestris</i> Yersin, 1854	Ephippigère terrestre
<i>Euchorthippus elegantulus</i> Zeuner, 1940	
<i>Eugryllodes pipiens</i> (Dufour, 1820)	Grillon testacé, Grillon de montagne
<i>Eupholidoptera chabrieri</i> (Charpentier, 1825)	Decticelle splendide
<i>Grylloperpa dalmatina</i> (Ocskay, 1832)	Grillon des bastides, Grillon de Dalmatie
<i>Melanogryllus desertus</i> (Pallas, 1771)	Grillon noirâtre, Grillon pubescent
<i>Nemobius sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois, Grillon forestier, Nemobie forestier, Némobie forestière
<i>Nemobius sylvestris sylvestris</i> (Bosc, 1792)	Grillon des bois
<i>Oecanthus pellucens pellucens</i> (Scopoli, 1763)	Grillon d'Italie
<i>Oedipoda caerulescens caerulescens</i> (Linnaeus, 1758)	Oedipode turquoise
<i>Oedipoda germanica</i> (Latreille, 1804)	OEdipode rouge, Criquet à ailes rouges, Criquet rubané, Criquet rouge, Oedipode germanique
<i>Omocestus raymondi</i> (Yersin, 1863)	Criquet des garrigues
<i>Omocestus rufipes</i> (Zetterstedt, 1821)	Criquet noir-ébène
<i>Paratettix meridionalis</i> (Rambur, 1838)	Tétrix des plages, Tétrix méridional
<i>Pezotettix giornae</i> (Rossi, 1794)	Criquet pansu
<i>Phaneroptera nana</i> Fieber, 1853	Phanéroptère méridional
<i>Pholidoptera femorata</i> (Fieber, 1853)	Decticelle des roselières, Decticelle des friches
<i>Pijnackeria masettii</i> Scali, Milani & Passamonti, 2013	Phasme de Massetti
<i>Platycleis intermedia intermedia</i> (Audinet-Serville, 1838)	Decticelle intermédiaire
<i>Stenobothrus</i> Fischer, 1853	
<i>Stenobothrus fischeri glaucescens</i> Bolívar, 1897	Sténobothre cigalin
<i>Tettigonia viridissima</i> (Linnaeus, 1758)	Grande Sauterelle verte, Sauterelle verte (des prés), Tettigonie verte, Sauterelle à coutelas
<i>Tylopsis lilifolia</i> (Fabricius, 1793)	Phanéroptère lilifolia, Phi.Inéroptère feuille-de-lys, Sauterelle feuille-de-lys
<i>Xya variegata</i> Latreille, 1809	Tridactyle panaché, Tridactyle varié
HEMIPTERES	
<i>Acrosternum</i> Fieber, 1860	
<i>Acrosternum heegeri</i> Fieber, 1861	
<i>Acrosternum millierei</i> (Mulsant & Rey, 1866)	
<i>Aelia notata</i> Rey, 1887	
<i>Alebra</i> Fieber, 1872	
<i>Aphrophora corticea</i> Germar, 1821	
<i>Beosus maritimus</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Camptopus lateralis</i> (Germar, 1817)	Alydide des genêts
<i>Canthophorus melanopterus</i> (Herrich-Schäffer, 1835)	

<i>Carpocoris pudicus</i> (Poda, 1761)	
<i>Centrotus cornutus</i> (Linnaeus, 1758)	Demi-diable
<i>Cercopis intermedia</i> Kirschbaum, 1868	
<i>Cicada orni</i> Linnaeus, 1758	Cigale grise (la), Cigale de l'orne (la), Cigale panachée (la), Cacan (le)
<i>Coreus marginatus</i> (Linnaeus, 1758)	Corée marginée
<i>Coriomeris</i> Westwood, 1842	
<i>Corizus hyoscyami</i> (Linnaeus, 1758)	Corise de la jusquiame
<i>Cydnus aterrimus</i> (Forster, 1771)	
<i>Cyphodema instabilis</i> (Lucas, 1849)	
<i>Deraeocoris flavilinea</i> (A. Costa, 1862)	
<i>Deraeocoris punctum</i> (Rambur, 1839)	
<i>Deraeocoris ruber</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Deraeocoris schach</i> (Fabricius, 1781)	
<i>Deraeocoris serenus</i> (Douglas & Scott, 1868)	
<i>Dictyla echii</i> (Schränk, 1782)	
<i>Dictyophara multireticulata</i> Mulsant & Rey, 1855	
<i>Eurydema ornata</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Eurydema ventralis</i> Kolenati, 1846	
<i>Eurygaster maura</i> (Linnaeus, 1758)	
<i>Gonocerus acuteangulatus</i> (Goeze, 1778)	Gonocère du buis
<i>Gonocerus insidiator</i> (Fabricius, 1787)	
<i>Graphosoma italicum</i> (O.F. Müller, 1766)	Punaise arlequin
<i>Graphosoma semipunctatum</i> (Fabricius, 1775)	
<i>Haematoloma dorsata</i> (Ahrens, 1812)	
<i>Halyomorpha halys</i> (Stål, 1855)	Punaise diabolique
<i>Himacerus mirmicoides</i> (O. Costa, 1834)	Nabide-fourmi
<i>Hishimonus</i> Ishihara, 1953	
<i>Iassus lanio</i> (Linnaeus, 1761)	
<i>Liorhyssus hyalinus</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Lygaeus equestris</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise écuyère
<i>Lyristes plebejus</i> (Scopoli, 1763)	Cigale plébéienne (la), Grande Cigale commune (la)
<i>Maccevetus</i> Dallas, 1852	
<i>Macrolophus pygmaeus</i> (Rambur, 1839)	
<i>Macroplax fasciata</i> (Herrich-Schäffer, 1835)	
<i>Metcalfa pruinosa</i> (Say, 1830)	Cicadelle blanche, Cicadelle pruneuse, Cicadelle américaine
<i>Nezara viridula</i> (Linnaeus, 1758)	Punaise verte ponctuée, Punaise verte puante
<i>Odontotarsus robustus</i> Jakovlev, 1884	
<i>Oligoglena tibialis</i> (Panzer, 1798)	Cigalette aux tibia armés (la)
<i>Phymata crassipes</i> (Fabricius, 1775)	Punaise à pattes de crabe
<i>Phytocoris</i> Fallén, 1814	
<i>Piezodorus lituratus</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Platyplax inermis</i> (Rambur, 1839)	
<i>Raglius confusus</i> (Reuter, 1886)	
<i>Rhopalus subrufus</i> (Gmelin, 1790)	
<i>Rhynocoris erythropus</i> (Linnaeus, 1767)	Rèduve à pattes rouges
<i>Sphedanolestes lividigaster</i> (Mulsant & Rey, 1852)	
<i>Sphedanolestes sanguineus</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Spilostethus pandurus</i> (Scopoli, 1763)	
<i>Spilostethus saxatilis</i> (Scopoli, 1763)	Punaise à damier
<i>Staria lunata</i> (Hahn, 1835)	
<i>Stenodema calcarata</i> (Fallén, 1807)	
<i>Stenotus binotatus</i> (Fabricius, 1794)	
<i>Strongylocoris cicadifrons</i> A. Costa, 1853	
<i>Syromastus rhombeus</i> (Linnaeus, 1767)	
<i>Tettigettula pygmaea</i> (Olivier, 1790)	Cigalette pygmée (la)
<i>Ventocoris rusticus</i> (Fabricius, 1781)	Pentatome de la nigelle

Annexe C : Fiches récapitulatives des « bonnes pratiques » à adopter en faveur de la biodiversité à l'échelle communale élaborées par le CEN PACA



OBLIGATIONS RÉELLES ENVIRONNEMENTALES (ORE)

Les ORE sont un dispositif foncier de protection environnementale volontaire, permettant aux communes de passer un contrat avec le propriétaire d'un bien immobilier pour conserver, gérer et restaurer des éléments de la biodiversité ou des fonctions écologiques de ce terrain privé.

Ces ORE sont attachées au bien immobilier, et de ce fait, se transmettent donc aux propriétaires ultérieurs de ce bien, qui doit les appliquer pendant toute la durée prévue au contrat.

La mise en place de ce contrat peut faire appel à un co-contractant agissant pour la protection de l'environnement, tel que le CEN PACA, afin de définir les mesures de gestion du site, souvent rattachées à un cahier des charges.

<https://www.ecologie.gouv.fr/obligation-reelle-environnementale>

CO-GESTION D'UN SITE COMMUNAL

Si une parcelle communale présente un intérêt de conservation important et qu'il n'est pas soumis à une mesure de gestion particulière (ex. cas des forêts communales gérées par l'Office national des forêts – ONF), la commune peut se tourner vers un organisme tiers de préservation de l'environnement, tel que le CEN PACA, pour définir les mesures de gestion du site en assurant la mise en place et le respect de ces dernières.

Le co-gestionnaire devra alors réaliser ou compléter l'état des lieux de la biodiversité du site et définir les mesures de gestion qui lui sont associées, généralement associées à la mise en place d'un cahier des charges.

A noter que le co-gestionnaire ne devient pas nécessairement co-propriétaire du site.

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)

Une meilleure prise en compte de la biodiversité et des continuités écologiques à l'échelle communale peut s'inscrire à l'issue d'une révision du PLU.

En particulier, il est possible de redéfinir le type d'affectation des sols, de manière à préserver des espaces naturels, agricoles et forestiers et de limiter la fragmentation de la trame verte et bleue entre ces différents zonages.

Il est également possible de :

- Inscrire une protection réglementaire des éléments de la trame verte et bleue, telle qu'une classification des haies associée à une obligation de préservation ou a minima de remplacement en cas de travaux d'aménagements
- Définir des espaces inconstructibles en zone urbaine (zone U) nécessaires au maintien de ces continuités écologiques
- Imposer une part minimale des surfaces non imperméabilisables
- Redéfinir les éléments classés en espace boisé classé (EBC) : espaces forestiers, arbres isolés, haies, etc.
- Délimiter des secteurs dans lesquels le règlement du PLU impose aux constructions, travaux, installations et aménagements de respecter des performances environnementales renforcées qu'il définit
- Imposer des installations nécessaires à la gestion des eaux pluviales
- Imposer la mise en place de clôtures facilitant le passage de la petite faune

<https://outil2amenagement.cerema.fr/protger-la-biodiversite-et-les-continuites-r772.html>



EN RÉSUMÉ

- Définir une liste d'éléments en faveur de la biodiversité et des continuités écologiques à inscrire dans le PLU
- Valoriser la préservation d'un site à enjeux fort de conservation par la mise en place par exemple d'une co-gestion ou d'une ORE



UNE GESTION DIFFÉRENCIÉE

Ce type de gestion vise à maintenir et favoriser la biodiversité avec des pratiques écologiques pour l'entretien des espaces publics (espaces verts, aménagements autour des bâtiments publics, trottoirs, bords de chemins communaux, etc.). Si ce mode de gestion est choisi, il s'applique évidemment dans la mesure du possible, en prenant en compte les obligations légales de débroussaillage (OLD) si celles-ci sont appliquées sur le territoire.

FAUCHE/TONTE HAUTE, TARDIVE OU DIFFÉRÉE

L'entretien des espaces verts publics peut se faire par gestion différenciée, qui consiste à adapter la hauteur des fauches et la fréquence des tontes.

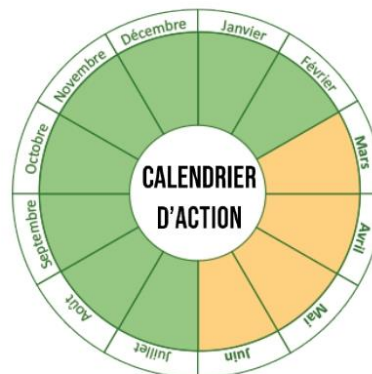
La fauche haute est particulièrement favorable à la biodiversité. Idéalement, la hauteur de coupe doit se situer entre 10 et 20 cm. Concernant la tonte, la hauteur de coupe conseillée varie entre 5 cm l'été et 8 cm l'hiver.

La fauche/tonte tardive consiste à faucher une parcelle le plus tardivement possible dans la saison printanière. En entretenant moins fréquemment ces espaces (bordures de routes, de sentiers, prairies, parcs, etc.), on respecte davantage la faune locale qui s'y réfugie, s'y nourrit et s'y reproduit.

Ainsi, le nombre de tontes peut être réduit et les fauches peuvent être retardées à la fin de l'été, voire au début de l'automne ou en hiver.

D'autant plus que les fauches précoces favorisent l'assèchement du sol en créant des zones éclaircies et décapées où le risque d'incendie est accru. Une strate herbacée plus haute permettrait de maintenir un taux d'humidité plus important.

De la même manière, une fauche ou tonte partielle/différée/en mosaïque peut être mise en place pour permettre à la faune environnante de constamment disposer d'une zone de ressources et de refuge à exploiter. Lors de la tonte du site, il est particulièrement conseillé de laisser quelques mètres carrés, un linéaire, ou encore le pied des arbres et arbustes en végétation spontanée qui seront fauchés en décalé, lorsque le reste du site recommencera à pousser pour accueillir la biodiversité environnante.



TONTES ET FAUCHES

PÉRIODE PRÉCONISÉE
 À ÉVITER

RÉDUCTION DES INTRANTS CHIMIQUES

La gestion différenciée implique aussi de restreindre l'utilisation de produits chimiques (engrais et produits phytosanitaires) pour favoriser des alternatives sans danger pour les habitants et la biodiversité. Comme mentionné dans la Loi Labbé, « Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités territoriales, les établissements publics et l'Etat ne peuvent plus utiliser ou faire utiliser des pesticides pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé. ». D'autres solutions beaucoup plus sélectives existent pour éliminer les organismes indésirables : désherbeur mécanique ou thermique, pâturages, etc.



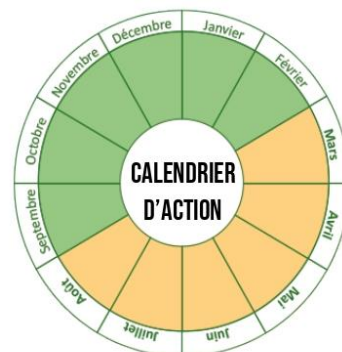
LA PRISE EN COMPTE DES ESPÈCES VÉGÉTALES PROTÉGÉES

La présence d'espèces végétales protégées est aussi à prendre en considération dans les actions de fauche et tonte. Les espèces végétales soumises à une protection régionale sont réglementées de la manière suivante : « Afin de prévenir la disparition d'espèces végétales menacées et de permettre la conservation des biotopes correspondants, sont interdits, en tout temps, sur le territoire de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, la destruction, la coupe, la mutilation, l'arrachage, la cueillette ou l'enlèvement, le colportage, l'utilisation, la mise en vente, la vente ou l'achat de tout ou partie des spécimens sauvages des espèces ci-après énumérées. » (Arrêté du 9 mai 1994 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Provence-Alpes-Côte d'Azur).

TAILLE DES HAIES

La taille des arbres et haies est réglementée dans le cadre de La PAC (Politique agricole commune), réactualisée en 2023 et doit respecter la conditionnalité des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) qui prévoit que la taille des haies et des arbres n'est pas autorisée entre le 16 mars et le 15 août sauf pour quelques conditions particulières. Tous les exploitants agricoles sont concernés par le respect de cette réglementation.

Sur le même modèle, l'Office français de la biodiversité (OFB) encourage les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres sur cette même période, correspondant à la saison de reproduction et de nidification des oiseaux.



ELAGAGE ET TAILLE DES HAIES

PÉRIODE PRÉCONISÉE
 À ÉVITER

SENSIBILISER LES PRIVÉS À CES PRATIQUES

Si des changements de gestion des espaces végétalisés peuvent être menés dans les espaces verts communaux, il reste important de sensibiliser les habitants et les usagers de la commune à ces pratiques vertueuses. De même, les acteurs publics autres que la commune, en charge des aménagements qui traversent la commune, peuvent être concernés comme le Conseil départemental des Alpes-Maritimes pour l'entretien des routes départementales.

Des actions de communication peuvent être mises en place pour les informer de cette démarche écologique en faveur de la biodiversité et de les inciter à pratiquer aussi ce type de gestion (fauche retardée, fauche partielle, prise en compte des espèces végétales protégées ...).



EN RÉSUMÉ

- Limiter le nombre de tontes de mi-mars à mi-juin
- Adapter les périodes de fauches et tontes à la présence d'espèces protégées
- Favoriser une fauche raisonnée ou différée
- Éviter le broyage au gyrobroyeur
- Bannir l'utilisation de produits phytosanitaires
- Éviter l'élagage des arbres du 16 mars au 15 août



PRISE EN COMPTE DE LA BIODIVERSITÉ EN MILIEU RURAL

Les milieux agricoles et les friches post-culturelles abritent une faune et une flore qu'il est aussi important de prendre en considération.

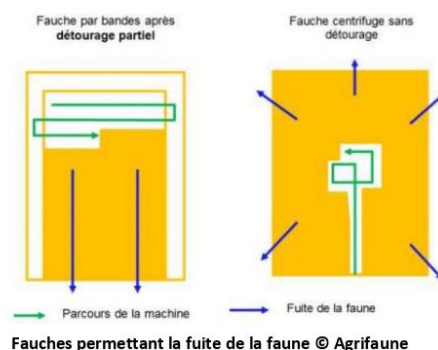
D'une part, l'intégration de la biodiversité au sein des parcelles cultivées contribue à diversifier les niches écologiques et favoriser l'installation « d'auxiliaires de cultures », organismes contribuant à lutter contre les ravageurs. D'autre part, le maintien d'îlots ou de couloirs laissés en libre évolution assure une continuité dans les corridors écologiques.

Enfin, certaines espèces sont susceptibles d'être peu communes et bénéficient parfois d'un statut de protection.

FAUCHE PAR BANDES OU FAUCHE CENTRIFUGE

Pour garantir une fuite plus efficace de la faune lors des actions d'entretien des parcelles agricoles, il est recommandé d'équiper les machines de systèmes favorisant la fuite de la faune : barre d'effarouchement ou système à chaînes ou à dents pendantes jusqu'au sol.

Il convient également d'éviter de piéger la faune dans le centre de la parcelle en réalisant une fauche de l'intérieur vers l'extérieur ou par détournement partiel, et de diminuer la vitesse de travail sur les lisières afin de permettre à la faune de fuir et se réfugier en dehors des zones de coupe.



GESTION DIFFÉRÉE ET FAUCHE TARDIVE

A l'image de l'ensemble des milieux ouverts présents sur la commune, il convient de réaliser une gestion différée des milieux ruraux pour en préserver la biodiversité.

Il est préconisé de réaliser une fauche haute (entre 10 et 20 cm) et tardive, une à deux fois par an, privilégiant un calendrier d'intervention à la fin de l'été, voire en automne-hiver. Le cycle naturel de la prairie, l'aspect esthétique et les espèces affiliées à ces sont à prendre en compte dans le choix des dates d'intervention. Le retard de fauche a un bénéfice direct sur la protection de la faune sauvage notamment en privilégiant l'implantation de culture tardive. Ces fauches tardives peuvent être soutenues financièrement au travers de Mesures Agro-Environnementales (MAE).

Une fauche partielle/différée/en mosaïque peut également être mise en place pour permettre à la faune environnante de constamment disposer d'une zone de ressources et de refuge à exploiter.

PÂTURAGE

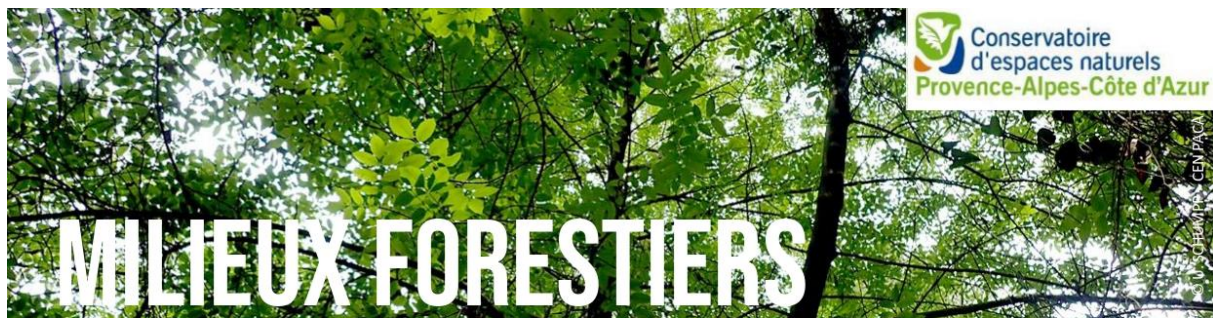
Un pâturage de ces zones peut également être envisagé, s'il permet la conservation du milieu et de la biodiversité.

Il nécessite cependant un engagement de l'exploitant avec le respect d'un cahier des charges définissant, entre autres, un calendrier de pâturage, la prise en charge d'un traitement antiparasitaire des bêtes, le gardiennage du troupeau et la prise en charge d'animaux morts si cas échéant.



EN RÉSUMÉ

- Favoriser la diversité des essences végétales au sein des espaces ruraux
- Prendre en compte la possible présence d'espèces protégées et/ou à enjeux dans les calendriers d'intervention de fauche en milieux rural
- Pratiquer une fauche haute, différée et centrifuge
- Intégrer la possibilité de réaliser du pâturage

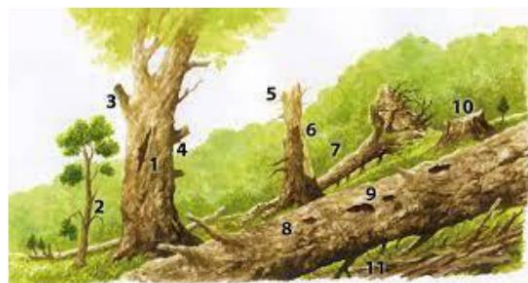


TRAME VIEUX BOIS

Le développement d'une trame de vieux bois s'inscrit dans la trame verte et repose sur le principe suivant : assurer une continuité des forêts matures d'un point de vue écologique.

En effet, de nombreuses espèces dépendent de cet écosystème particulier pour se nourrir, nicher ou se reproduire. Il est donc important de leur conserver des habitats favorables et de proposer une continuité de ces habitats dans les espaces forestiers.

Ces écosystèmes sont caractérisés par la présence d'arbres conservés au-delà de leur âge d'exploitabilité (âge optimal de coupe). Ils sont ainsi constitués d'arbres de gros diamètres et de bois mort au sol ou sur pied.



Où trouver du bois mort © CEN Rhône-Alpes

GESTION DU BOIS MORT

Les arbres morts sont des hôtes spécifiques d'une faune et d'une flore variées. Environ 1/5 des espèces des forêts est tributaire du bois mort : coléoptères, mousses, lichens, champignons. Il abrite en particulier des espèces dites « saproxyliques », inféodées au bois mort, qui les abrite, les nourrit et permet leur reproduction.

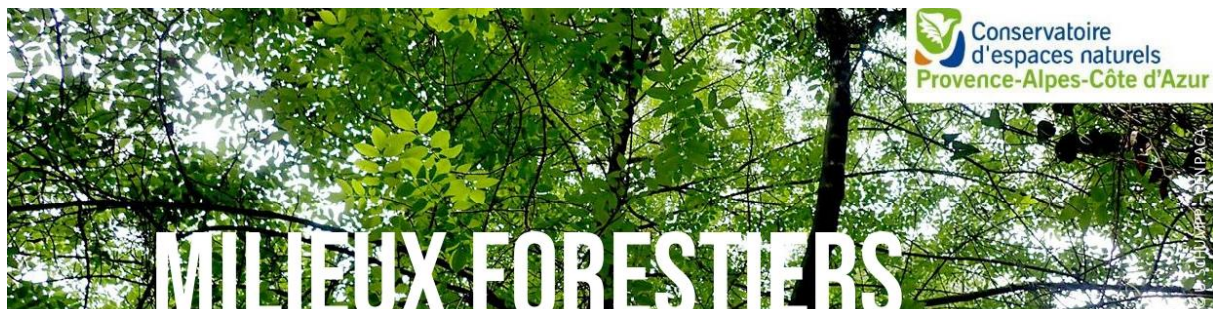
Chaque type de bois mort a son usage :

- Branches mortes et troncs nourrissent les insectes saproxylophages (qui mangent le bois mort)
- Petits et gros bois morts contribuent à la diversité fongique (champignons)
- Les arbres morts au sol abritent divers insectes et vertébrés terrestres
- Les arbres morts sur pied servent d'abri aux oiseaux cavicoles et aux chauves-souris.

Dans certains parcs et espaces naturels, à la mort de l'arbre et en l'absence de risque pour la sécurité des usagers, on pourra laisser l'arbre mort sur pied en taillant les branches secondaires et principales pour former un arbre totem. La hauteur de l'arbre totem sera alors à adapter aux problématiques de sécurité.

Lorsque l'arbre doit être abattu, on laissera, si cela est possible, la souche implantée et/ou le tronc au sol. Afin de restituer la matière organique au sol, les branches coupées pourront être broyées in situ et utilisées en paillage. Ces coupes et ces abattages seront réalisés en respectant les périodes les moins impactantes pour la faune, au début de l'automne.

L'élagage des arbres peut aussi se traduire par une simple coupe de branches. Dans ce cas, on disposera les branches coupées au pied de l'arbre sous la forme d'un tas de bois (relativement rangé et de taille uniformisée pour la sécurité du passage), qui pourra servir d'abris à divers insectes, reptiles et petits mammifères.



LAISSER VIEILLIR LES FORÊTS

Pour conserver la biodiversité forestière, il convient de maintenir du bois mort et de très gros arbres sur les parcelles à interventions, au moins dans les Parcs naturels départementaux. Il est généralement conseillé de laisser un minimum de 6 pièces de bois mort de grosse dimension (debout et/ou au sol) et de 5 très gros arbres vivants par hectare (préconisations Carnino & Touroult, 2010). Basés sur les seuils de l'Indice de Biodiversité Potentielle pour la zone méditerranéenne (Gonin & Larrieu, 2022), ces diamètres peuvent aller de 27,5 cm pour les bois morts à 57,5 cm pour les très gros arbres vivants. Les individus présentant des décollements d'écorce, des champignons lignicoles, des branches cassées sont également à préserver.

Le long des chemins de randonnées notamment dans les vallons, il est recommandé de toujours laisser le bois mort sur place là où il ne gêne pas la circulation des promeneurs, et dans le cas des arbres débités pour être écartés après être tombés en travers des chemins de ne pas les tronçonner trop finement pour éviter que le bois puisse être emporté par des particuliers.

PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Les forêts communales sont soumises à un plan d'aménagement forestier, c'est-à-dire, une feuille de route de la gestion durable des forêts publiques établie par l'Office national des forêts (ONF) en concertation avec les collectivités territoriales et acteurs du territoire concerné.

Ce plan d'aménagement peut être révisé de manière à préserver d'avantage la présence d'arbres remarquables. Dans ce cas, il est indispensable d'y pérenniser l'absence d'intervention, si possible par un classement « hors sylviculture en évolution naturelle » ou une mise en îlot de sénescence lorsque le document sera révisé.

CONTRAT NATURA 2000

Il est également possible de mettre en place un contrat forestier « protection des îlots et arbres sénescents » sur des sites Natura 2000.

Ce contrat permet de garantir une absence totale d'intervention sylvicole sur des boisements sénescents et/ou remarquables pour une durée de 30 ans. Il s'accompagne d'un recensement des arbres à gros diamètre et des îlots de sénescence, mais aussi, d'une compensation financière pour non exploitation de ces arbres, cofinancée par l'Etat, l'Union Européenne et le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

ESPACES BOISÉS CLASSÉS (EBC)

Les PLU peuvent classer comme espaces boisés classés (EBC) :

- Les bois, forêts, parcs à conserver, à protéger ou à créer, qu'ils relèvent ou non du régime forestier, enclos ou non, attenant ou non à des habitations
- Des arbres isolés
- Les haies ou réseaux de haies
- Des plantations d'alignements.

Ils correspondent à des zones forestières où les défrichements sont interdits et où les coupes de bois sont réglementées (arrêté préfectoral AP_2008-08300).

Le classement en EBC doit être justifié dans le rapport de présentation du PLU et motivé par des raisons d'urbanisme, la carte des différents zonages indiquant les EBC n'est pas suffisante.



EN RÉSUMÉ

- Laisser les forêts vieillir
- Laisser du bois mort sur pieds ou au sol à proximité des sites d'élagage
- Travailler à la restauration d'une trame de vieux bois
- (Re)définir les espaces boisés classés (EBC) de la commune
- (Re)calibrer le statut des boisements communaux dans les plans d'aménagement forestiers



CARTOGRAPHIER LES STATIONS D'ESPÈCES

Cette première étape permet de disposer des informations les plus exhaustives et actuelles possibles sur la répartition des espèces suivies.

Ce travail est à mener régulièrement, idéalement chaque année.

ACCOMPAGNER LES AGENTS EN CHARGE DE L'ENTRETIEN DES PISTES ET ESPACES NATURELS DIVERS

Des secteurs sensibles peuvent être déterminés sur la base de cartes de répartition. Dans le cas où des travaux sont à effectuer à proximité d'une ou plusieurs stations de ces espèces, un balisage temporaire peut être envisagé.

Sur ces secteurs précis il conviendrait :

- D'éviter toute fauche durant les périodes de floraison (généralement de février à mai)
- De maintenir une fauche régulière durant la période de dormance des espèces (toute l'année en dehors des mois de février à mai)
- D'éviter toute perturbation du sol (creusement, drainages, remblais, tassement)
- D'éviter tout passage de véhicule d'intervention.

Ces précautions peuvent être complétées par un temps de formation des intervenants à l'identification des plantes.

SUIVRE LES STATIONS D'ESPÈCES

La mise en place de suivis contribue à connaître différents paramètres :

- Les fluctuations des effectifs
- L'évolution des habitats
- L'efficacité des opérations d'entretien

Ces différentes informations aident à comprendre l'évolution des populations et, le cas échéant, d'apporter des hypothèses pour expliquer les changements constatés.

Ce travail nécessite cependant des compétences techniques précises en botanique (détermination des espèces, connaissance des habitats). Dans le cas où la commune ne disposerait pas de ces compétences en interne, un accompagnement dans le cadre d'un partenariat est possible.



EN RÉSUMÉ

- Cartographier les stations d'espèces végétales ciblées
- Pratiquer des opérations de fauche en dehors des périodes de floraison (généralement février à mai)
- Éviter toute perturbation du sol
- Assurer un suivi des espèces végétales ciblées



RÉDUIRE ET LIMITER L'IMPERMÉABILISATION DES SOLS

La commune peut utiliser le Plan local d'urbanisme (PLU) pour éviter l'urbanisation et maintenir la « couverture végétale » de la commune. Elle peut notamment imposer une part minimale de surfaces non-imperméabilisées, généralement 50% à 75% dans les différentes zones U. Une évaluation de ce coefficient d'espaces végétalisés (CEV) permettrait d'identifier si les taux sont efficaces ou si une modification à la hausse est nécessaire.

Depuis quelques années le duo végétalisation/désimperméabilisation des cours d'écoles, des grands parkings etc., s'est imposé comme une réponse politique à ces nouveaux enjeux d'adaptation climatique. Ce duo fait également écho à la notion de Solutions Fondées sur la Nature (SFN), constituant une réponse à un véritable enjeu de société. L'agence de l'eau (AERMC) propose régulièrement des appels à projets visant des projets de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'écoles pour gérer les eaux pluviales, et s'adapter au changement climatique, en attribuant des aides financières jusqu'à 70 % du montant du projet.

DIFFÉRENTS REVÊTEMENTS

Si une désimperméabilisation totale n'est généralement pas concevable, il existe une multitude de revêtements des sols adaptés à différents usages et affectant différemment la biodiversité. Le choix des matériaux ainsi que la mise en œuvre seront déterminants pour l'installation de la faune et de la flore. Un revêtement perméable fonctionnel à l'usage recherché permettra de lutter contre les ruptures de continuités écologiques en supprimant les surfaces bétonnées non attractives et parfois infranchissables pour les animaux. D'autres bénéfices sont attendus :

- Lutte contre les inondations et la sécheresse en laissant l'eau s'infiltrer naturellement dans le sol
- Lutte contre la pollution en évitant le ruissellement des eaux chargées en polluants
- Lutte contre les îlots de chaleur en réduisant le rayonnement des surfaces minérales
- Lutte contre les risques d'appauvrissement et de destruction de sols.

Cette désimperméabilisation peut aussi concerner des secteurs à échelle plus réduite, notamment au pied des arbres, pour y laisser s'exprimer la flore spontanée. Ces îlots constituent une part importante dans l'accueil de la biodiversité en milieu urbain dense.

VÉGÉTALISER LES ESPACES PUBLICS

La végétalisation des espaces désimperméabilisés se fait à la fois par le maintien des espèces sauvages déjà présentes et une intégration d'essences locales et adaptées aux conditions climatiques du secteur. Il convient dans ce cas de définir une palette végétale permettant de prendre en compte des aspects liés aux fonctionnalités écologiques qu'entraînent ces choix de végétaux.

« Il s'agit par exemple de :

- Favoriser des espèces ayant un intérêt pour la faune, particulièrement sur les fonctions alimentaires : nectar, pollen, baies, fruits ou graines
- Favoriser des mélanges d'espèces avec des périodes de floraison et de fructification larges, pour proposer des ressources le plus longtemps possible sur l'année
- Organiser la plantation afin de favoriser la création ou la reconnexion de corridors écologiques. »

Faire le choix d'espèces mésophiles, ayant modérément besoin d'eau, sur des terrains dont la flore semble indiquer des sols humides une partie de l'année, peut constituer une anticipation aux futurs changements.



PRIVILÉGIER LES ESSENCES LOCALES

Dans le cas d'achats en pépinière, il est recommandé de faire appel à des fournisseurs à proximité et produisant des espèces végétales autochtones à notre région (espèces présentes spontanément). Il existe un label « Végétal local » qui garantit une production de plantes locales adaptées à chaque région biogéographique.

La végétalisation est une restauration des milieux naturels et de leurs fonctionnalités. Plus elle s'approche de ce qui est susceptible de pousser naturellement dans un scénario optimal plus ses chances de réussite sont importantes.

Les plantes figurant dans les tableaux « implantation de nouvelles espèces végétales » sont disponibles sous ce label chez différents pépiniéristes. La liste des producteurs portant le label « Végétal local » en PACA est disponible sous ce lien : <https://www.fcba.fr/ressource/liste-descollecteurs-et-producteurs-vegetal-local-vraies-messicoles>.

FAVORISER LA BIODIVERSITÉ AU SEIN DES STRUCTURES VÉGÉTALISÉES

Il convient dans un premier temps de diversifier la stratification de la végétation, idéalement en 3 niveaux : strate herbacée (5 cm à 1 m), strate arbustive (1 m à 7 m) et strate arborée (au-delà de 7 m) ; puis de diversifier la composition de ces différentes strates par des espèces végétales variées. Bien souvent, les strates herbacées et arbustives ne sont pas très présentes en ville et la plupart des espaces verts se limitent à la présence de grands arbres d'une seule espèce.

La présence d'une strate herbacée permet d'attirer une grande diversité d'insectes qui serviront d'alimentation pour des groupes supérieurs comme les reptiles, les oiseaux ou les chiroptères. La présence de fleurs permettra aussi d'attirer d'avantage d'insectes pollinisateurs.

Les réseaux de haies forment un linéaire où la faune sauvage peut trouver des abris et des refuges saisonniers, des lieux de nidification, des ressources alimentaires. De plus, ces réseaux de haies peuvent servir de support de connectivité entre plusieurs espaces de biodiversité. Elles vont accueillir aussi bien oiseaux, insectes et petits mammifères dont chauves-souris. Il est conseillé de s'orienter vers des haies mixtes, c'est-à-dire composées de plusieurs essences végétales, pour apporter des variations de saisonnalité de tailles, de ressources et d'abris afin d'accueillir une biodiversité animale plus riche.

De la même manière, un apport de diversité d'espèces dans la strate arborée permettra de favoriser le passage et d'offrir un refuge pour un cortège d'espèces plus vaste, plus efficacement qu'avec une simple rangée d'arbres monospécifiques. Le choix du nombre et des espèces d'arbres plantés en ville est particulièrement important pour la régulation de la température et l'atténuation de l'effet « îlot de chaleur », la régulation des ravageurs, le stockage de carbone ou encore la fixation des polluants de l'air et du sol.



EN RÉSUMÉ

- Favoriser la désimperméabilisation des sols avec une végétalisation locale et adaptée aux conditions climatiques
- Favoriser une végétalisation sur différentes strates
- Diversifier les haies (essences végétales et strates)



LES DISPOSITIFS EXISTANTS

De nombreuses stratégies de lutte contre les espèces exotiques envahissantes ont été développées, particulièrement pour la flore, ou sont encore aujourd'hui à l'étude afin d'optimiser l'efficacité des interventions et leur gestion sur le long terme. En France, l'Union internationale pour la conservation et la nature (UICN) a élaboré un guide organisé en deux volets, présentant :

- Les principaux dispositifs juridiques existants, les stratégies développées et des recommandations générales pour gérer ces espèces
- La présentation détaillée de douze méthodes de gestion (arrachage, piégeage, etc.) et des fiches pour identifier des espèces animales et végétales exotiques envahissantes communes.

Ces guides sont disponibles à l'adresse suivante : <https://uicn.fr/un-guide-sur-la-gestion-especes-exotiques/>.

CONCERNANT LA FAUNE INTRODUITE

L'introduction d'espèces exotiques peut modifier ou engendrer de nouvelles interactions avec les espèces indigènes : compétition interspécifique, prédation et transmission de parasites.

Des interactions négatives entre la Tortue de Floride, espèce exotique envahissante, et la Cistude d'Europe indigène sont notamment supposées.

Cependant, l'incidence de la Tortue de Floride sur la dynamique des populations de Cistude d'Europe n'est pas encore connue, de ce fait, il reste préférable de ne pas intervenir sur les populations de Tortue de Floride présentes sur la commune.

ESPÈCES VÉGÉTALES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EVEE)

Le Conservatoire botanique méditerranéen de Porquerolles donne une liste d'Espèces végétales exotiques envahissantes à l'échelle de la région PACA et de son territoire d'agrément. Les plantes appartenant à cette liste sont apportées par l'Homme, hors des zones géographiques où elles poussent spontanément ; elles ont une forte capacité de reproduction et occupent une part significative de milieux naturels. Se développant au détriment de la flore autochtone, la programmation d'actions de maîtrise de leur propagation est nécessaire.

De nombreuses EVEE sont utilisées en tant que plantes ornementales. Elles se sont échappées des jardinières et de propriétés et se sont progressivement adaptées aux conditions offertes par les habitats naturels à proximité.

Dans un premier temps il conviendrait de sensibiliser les services espaces verts et les résidents de la commune à cette problématique et les inciter à opter pour des espèces végétales autochtones. Dans un second temps il est important d'observer quelques précautions afin de ne pas favoriser davantage leur propagation. Les principales mesures qu'il est conseillé de mettre en œuvre :

- Éviter de débroussailler lors de la période de fructification (risques de dispersion des graines) ;
- Ne pas composter les EVEE ;
- Procéder à la destruction des EVEE dans des centres de traitement adaptés (la destruction de ce type de déchets est réglementée).

Pour plus d'informations, le site www.invmmed.fr présente les modes de traitements adaptés basés sur des retours d'expériences internationaux.



EN RÉSUMÉ

- Identifier les EEE présentes sur la commune et les risques associés pour la biodiversité
- Sensibiliser les équipes techniques et citoyens à cette problématique
- Respecter les précautions permettant de limiter leur propagation
- Diversifier les haies (essences végétales et strates)



LIMITER LES EFFETS DES TRAVAUX SUR LA BIODIVERSITÉ

En règle générale, il est préférable de réaliser un inventaire écologique avant tout chantier afin de déterminer la présence d'espèces protégées et/ou patrimoniales et de les préserver. Grâce à cet ABC, la commune bénéficie à présent d'informations plus complètes sur la présence d'espèces à enjeu sur son territoire.

Il est aussi conseillé pour les futurs projets d'aménagements, de tenir en compte autant que possible de l'existant (ex : bâtiments pouvant être remobilisés et contribuant à la biodiversité).

La sensibilisation des privés est aussi à réfléchir dans les moments où ils envisagent de mener des travaux (réhabilitation, réfection façade et murs extérieurs, toitures, etc.).

RÉGULATION DES CLÔTURES

Il s'agit ici de sensibiliser les privés aux déplacements de la faune du sol d'une propriété à une autre. Par exemple, le hérisson fait partie de ces animaux qui se retrouvent parfois emmurés et emprisonnés à l'échelle d'un jardin. Ainsi, prévoir dans le PLU des aménagements, des petits trous, des passages qui facilitent, la circulation de la petite faune est envisageable.

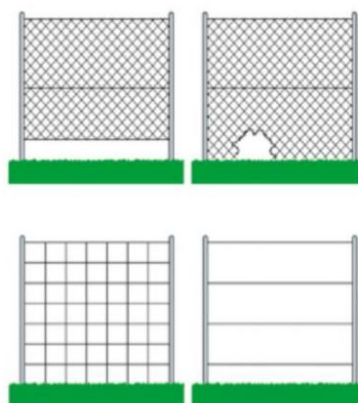
Par ailleurs, une loi permettant de réglementer la taille des clôtures sur les zones naturelles et boisées définies par le PLU est récemment passée en février 2023. Ces clôtures doivent être :

- Posées 30 cm au-dessus de la surface du sol
- D'une hauteur maximale de 1 m 20
- En matériaux naturels ou traditionnels.

Le détail de la loi et de son application est décrit dans le lien suivant :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047087031>.

Il est aussi possible d'inscrire dans le futur PLU, les aspects réglementaires concernant l'aménagement de clôtures avec des films plastiques qui se dégradent au fil du temps.



Exemples de clôtures permettant le passage de la petite faune © Programme Nature en ville Genève



FAVORISER LA PRÉSENCE DE CAVITÉS

Les oiseaux et chauves-souris en particulier, recherchent souvent des cavités, généralement dans les vieux arbres, leur servant de gîtes, c'est-à-dire de sites nécessaires pour y réaliser une partie de leur cycle biologique : reproduction, nidification, hibernation, abris, transit printanier ou automnal. Rares en villes car considérés comme dangereux, ces vieux arbres sont souvent abattus.

Ces espèces peuvent aussi s'abriter dans le vieux bâti (combles, volets, sous la toiture, etc.), qui peut être remis aux normes ou détruit. Pour lutter contre la raréfaction de ces cavités et gîtes en milieu urbain, des propositions d'aménagements assez simples peuvent être initiées dans les parcs et bâtiments communaux comme la pose de nichoirs pour les oiseaux ou des aménagements des toitures favorables à l'accueil des chauves-souris.

Une pose de nichoirs à oiseaux peut être envisagée en milieu urbain, notamment dans les parcs et espaces verts communaux. Ils servent à augmenter les lieux de nidification pour les oiseaux semi-cavernicoles et nidicoles. Cette démarche nécessite une analyse des espèces rencontrées sur site et des caractéristiques du milieu environnant pour définir quels types de nichoirs installer. Dans l'idéal, ces nichoirs sont placés à plusieurs mètres de hauteur, de manière non invasive sur des arbres (sangles), orientés sud, sud-est. Ils nécessitent un suivi et un entretien de la part des services techniques (installation en hiver, nettoyage en automne) et sont souvent associés à l'entretien et l'approvisionnement de mangeoires et abreuvoirs installés à proximité. Installés dans des espaces verts publics, tels que des parcs ou jardins communaux, ils sont de bons outils de sensibilisation des riverains à la biodiversité.

Pour les chauves-souris, une étude de la potentialité d'accueil des bâtiments communaux peut être menée par un expert chiroptérologue afin de proposer des solutions d'amélioration et d'aménagement du bâti pour le passage et l'installation de certaines espèces de chiroptères. Cette expertise nécessite de définir quelles sont les espèces potentielles pouvant fréquenter ces sites, et peut se traduire par des propositions d'ouverture de certaines tuiles, d'installation de chiroptières ou encore d'installation de gîtes à chauves-souris en milieu péri-urbain.

ENTRETIEN DES MURS ET MURETS

Les murs en pierres sèches représentent un habitat et une zone de refuge à part entière pour de nombreuses espèces faunistiques (insectes, reptiles, oiseaux, mollusques continentaux) et végétales. En tant qu'éléments linéaires servant à délimiter des parcelles, ils mettent en contact proche des milieux exploités comme des cultures avec des milieux extensifs comme des prairies permanentes ou des zones humides ou des forêts ; ils participent à l'effet de lisière dont on sait qu'il stimule fortement la diversité des espèces installées.

L'entretien de ces murets nécessite une prise en compte de la biodiversité associée à ces surfaces. Il est possible d'inscrire dans le PLU, la rénovation des murs et murets extérieurs respectant les potentialités d'accueil des reptiles et des mollusques continentaux (interstices entre les pierres).



EN RÉSUMÉ

- Réaliser des inventaires naturalistes avant travaux
- Favoriser les clôtures avec des passages pour la petite faune
- Renforcer la présence de cavités en milieu urbain avec la pose de nichoirs à oiseaux ou de gîtes à chauves-souris
- Limiter les travaux de rénovation des murs et murets en pierres sèches



EAU ET AMÉNAGEMENTS

Pour améliorer sa gestion de la ressource en eau, la France possède depuis la loi sur l'eau de 1992, deux outils de planification dédiés : les Schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Le SDAGE est un document essentiel destiné à assurer la gestion équilibrée et responsable des ressources en eau. Le SAGE est une déclinaison locale du SDAGE.

À l'échelle de la commune et de ces citoyens, la prise en compte de l'eau dans les aménagements commence par une gestion durable des eaux pluviales. Il convient dans un premier temps de limiter les surfaces imperméables et favoriser le cheminement de l'eau vers des espaces d'infiltration végétalisés. En parallèle, les eaux pluviales peuvent être récupérées pour les usages autorisés comme l'arrosage, l'alimentation des toilettes et le nettoyage des sols. Des toitures avec stockage temporaire et/ou végétalisées peuvent aussi être installées.

La prise en compte de l'eau et du réchauffement climatique sont présentées dans divers cahiers techniques à l'intention des différents acteurs des communes et disponibles en ligne tels qu'au lien suivant : [Mémento "Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature" \(arbe-regionsud.org\)](https://arbe-regionsud.org/).

FAUCHES SUR PRAIRIES HUMIDES

Il est généralement conseillé de faucher au minimum une fois à l'année afin de limiter la quantité de ligneux. La fauche peut avoir lieu en première exploitation ce qui permet de valoriser les pousses de printemps et de favoriser un couvert épais et feuillu pour un pâturage d'été. Il peut être nécessaire de procéder à une deuxième fauche en fin de saison.

ENTRETIEN EN BORDURE DE COURS D'EAU

Pour les secteurs bordant les cours d'eau, il est également recommandé de favoriser la fauche tardive ou différée. Il est important de laisser des plantes en contact avec la surface de l'eau, nécessaires au développement et à la reproduction des odonates.

Une sensibilisation des privés à ces pratiques est également à engager pour les encourager à reproduire ce mode de gestion en faveur de la biodiversité.

Un document récapitulatif réalisé par le SMIAGE résume les bonnes pratiques à adopter par les riverains et peut servir de base pour une communication auprès des citoyens : <https://www.smiage.fr/lentretien-de-la-vegetation-des-cours-deau-par-les-riverains/>



ENTRETIEN ET CRÉATION DE MARES

La création de mares peut être envisagée dans le cadre de la TVB afin de favoriser la connexion entre les différents foyers de biodiversités associés aux milieux humides. La création de ces structures est également un bon outil pédagogique de sensibilisation et d'initiation à la biodiversité.

Différents cahiers techniques existent pour l'accompagnement de la création de ces mares pédagogiques nécessitant la prise en compte :

- D'une végétation locale adaptée et servant de refuge pour la faune
- D'une fonctionnalité écologique de la mare (réseau hydrique et biologique connecté)
- De conseils de gestion en privilégiant des interventions douces (travaux en plusieurs fois, zones de refuge, période d'entretien, etc.).

https://pedagogie.ac-strasbourg.fr/fileadmin/pedagogie/edd/Elaborer_un_projet/Outils_pedagogiques/guide-mares-pedagogiques_corps_11_final_A4_BD.pdf

RENATURATION DES COURS D'EAU

La renaturation des cours d'eau permet de retrouver l'état naturel des cours d'eau et des milieux associés avant leur dégradation par les activités humaines. Ces aménagements permettent de :

- Retrouver une faune et une flore diversifiée
- Favoriser l'efficacité des cours d'eau en tant que corridors écologiques
- Structurer le paysage
- Restaurer la ripisylve
- Limiter le risque d'inondation.

De plus, ces aménagements peuvent permettre de proposer des espaces de promenades et de découverte de la nature pour les riverains.



EN RÉSUMÉ

- Adapter les types et les périodes de fauches aux milieux humides rencontrés sur la commune
- Éviter la fauche rase et trop précoce en bordure de cours d'eau
- Envisager la création d'une mare pédagogique



TRAME NOIRE

La mise en place d'une Trame noire permet de préserver ou recréer un réseau écologique propice à la vie nocturne. Cette mesure concrète est relativement facile à mettre en application, à la fois simple et forte en termes de réduction des impacts sur la biodiversité, en particulier sur les hétérocères (papillons de nuit), les chauves-souris, mais aussi les oiseaux et les amphibiens. Cette mesure peut concerner autant le nombre de points lumineux que la durée de l'éclairage nocturne.

Cette démarche commence en général par définir des actions d'extinction de l'éclairage public à certaines plages horaires et périodes de l'année, de requalifier le parc de luminaires avec des systèmes d'éclairage moins néfastes, voire de supprimer certains luminaires inutiles. Elle se complète par la volonté d'associer les entreprises privées à s'impliquer également dans cette démarche, en éteignant l'éclairage de leurs boutiques, enseignes de magasins, etc. Le guide « Trame noire » élaboré par l'OFB (Office Français de la Biodiversité) / UMS PatriNat relate notamment les outils pour la mettre en œuvre.

MIEUX ÉCLAIRER

Pour mieux respecter la biodiversité nocturne, quelques conseils d'éclairage peuvent être appliqués :

- Éviter les éclairages diffusants, non dirigés
- Eteindre les axes peu fréquentés à partir de 23h
- Si nécessaire, prévoir un allumage par détecteur de mouvement
- Baisser l'intensité des lampes à partir d'une heure définie
- Éviter les sols trop réfléchissants
- Eteindre un lampadaire sur deux dans le cœur de ville à partir d'une heure définie.

LA CHARTE DE L'ÉCLAIRAGE « DURABLE »

Les associations de protection de la nature proposent une charte de l'éclairage « durable » aux communes. Celles-ci s'engagent à prendre en compte la pollution lumineuse et à la limiter lors de nouvelles installations. Elles peuvent ainsi obtenir le label « commune étoilée ». Pour initier une démarche pour un éclairage « durable », il est demandé de :

- Inventorier la biodiversité
- Impliquer l'ensemble des acteurs techniques et politiques
- Identifier les zones stratégiques à protéger
- Signer la charte proposée par les associations.



EN RÉSUMÉ

- Mise en place d'une trame noire
- Réduction du nombre de points lumineux et/ou de la durée d'éclairage public
- Sensibilisation des entreprises privées à cette thématique
- Labélisation « commune étoilée »

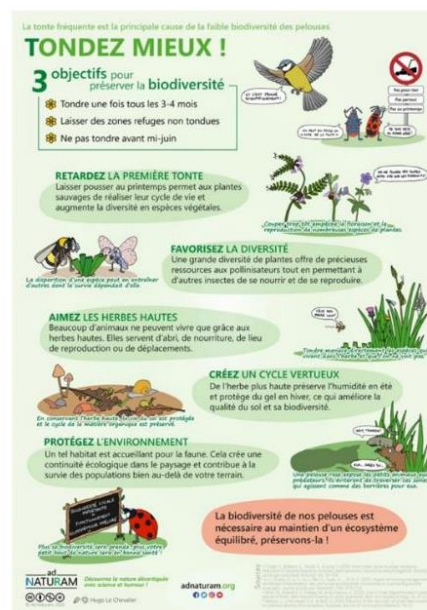


SENSIBILISATION DU PUBLIC

La prise en compte et la sensibilisation des riverains constitue une part primordiale de l'accueil de la biodiversité en ville et de sa préservation. Le respect de la nature et sa compréhension doivent être assurés afin d'acter l'acceptation de ces aménagements en milieu urbain et les reproduire en milieu privé. Il convient de régulièrement informer les citoyens sur la préservation de la biodiversité, les méthodes de gestion et les aménagements entrepris par la commune, les espèces rencontrées, les continuités écologiques, etc. De nombreux exemples de sensibilisation des citoyens à la nature existent, et peuvent être affichés, distribués ou mis en ligne.

Comme initiées avec cet ABC, diverses actions avec le grand public peuvent être poursuivies (inventaires participatifs, conférences annuelles sur un sujet précis, sensibilisation à la nature sur les réseaux sociaux de la commune, communiqués de presse, panneaux explicatifs, etc.). Faire perdurer la base de données des observations citoyennes constituées lors de cet ABC, permettrait notamment de poursuivre la dynamique lancée.

De même, susciter la participation citoyenne pour enrichir la liste du patrimoine communal architectural et paysager (intégrée dans le PLU par la mise en application de l'article L151-19 du Code de l'urbanisme) – une liste composée d'éléments bâtis remarquables et d'éléments paysagers ou floristiques remarquables repérés sur des espaces privés ou publics – accentuerait cette prise de conscience.



Exemple d'affiche de sensibilisation sur l'entretien des pelouses © adNATURAM

SENSIBILISATION DU JEUNE PUBLIC

Les enfants sont également un public cible et sont les premiers concernés par les actes entrepris par les collectivités. Ainsi, des dispositifs d'éducation à l'environnement, à destination des scolaires de cycle 3 (CM1, CM2, 6ème) existent et reposent par exemple sur une démarche participative des enfants qui se voient confier la gestion d'une petite zone naturelle terrestre, à l'image d'un gestionnaire d'espace naturel en herbe. Ces dispositifs peuvent être portés en trinôme par les enseignants, la commune et les acteurs de l'EEDD (Education à l'Environnement et au Développement Durable).

L'ARPE-ARB a été missionnée pour coordonner cette action en Région. Elle s'est entourée de la DREAL, la DIRM, la Région, la DIR OFB ainsi que des Académies d'Aix-Marseille et de Nice pour former le Groupe régional des Aires éducatives de Provence-Alpes-Côte d'Azur (GRAE). La commune pourrait notamment se faire accompagner par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN PACA) dans cette démarche.



POURSUIVRE LES INVENTAIRES NATURALISTES

Si la commune a accumulé de nombreuses données faunistiques et floristiques à l'aide des divers inventaires et de la participation de ses citoyens, il reste néanmoins conseillé de continuer à recenser la biodiversité rencontrée sur son territoire, à la fois pour un suivi des espèces à enjeux mais aussi pour une prise en compte de la biodiversité à une échelle extra-communale. En effet, une communication des résultats d'inventaires entre communes avoisinantes permettrait d'évaluer, à plus grande échelle, les moyens de connections entre les différents réservoirs de biodiversité à l'aide de corridors écologiques plus réalistes – puisque la répartition des espèces ne se limite pas aux limites d'une commune.

Si des propositions d'aménagements et de gestion proposées dans ce rapport venaient à être validées et mises en œuvre, des inventaires supplémentaires seraient nécessaires afin de confirmer l'efficacité de ces nouvelles structures en comparant la biodiversité présente avant et après ces aménagements.

Enfin, la commune peut laisser à la disposition des citoyens son formulaire de recensement de la biodiversité. Dans un but premier de sensibilisation, celui-ci permettra aussi à la commune de poursuivre un suivi de la biodiversité, notamment en hiver et dans les quartiers résidentiels, suivi qui pourrait ensuite être potentiellement étudié et utilisé pour de futures études.

SENSIBILISATION DES AGENTS COMMUNAUX

Enfin, la sensibilisation et la formation des agents communaux pour l'intégration de la biodiversité dans leur pratique professionnelle est également indispensable. Ce type de formation permet de :

- **Accompagner les agents communaux en charge de l'entretien de l'espace public**, pour favoriser l'intégration des enjeux de la biodiversité/développement durable dans leur pratique professionnelle sans engendrer une surcharge de travail. Les agents pourront ainsi avoir un rôle de médiation auprès du grand public pour relayer les enjeux de la biodiversité.
- **Informier et former les agents responsables de l'entretien des espaces verts** sur les listes d'espèces à proscrire (EVEE) et les pratiques favorisant la propagation de ces espèces (nettoyage d'aquarium privés, dépôts de déchets verts dans les jardins ou à proximité de cours d'eau ou fossés, plantations ornementales).



EN RÉSUMÉ

- Continuer les actions de sensibilisation du grand public
- Former les agents techniques à la prise en compte de la biodiversité
- Accompagner le jeune public à l'éducation à l'environnement
- Poursuivre les inventaires naturalistes dans le temps

le moyen pays (le 'plateau'). Dans ce secteur entre La Gaude et Gattières, ils sont soumis à une pression foncière importante.

Dans le cas de Saint-Jeannet, les coteaux sont largement classés 'Na' ou agricole ; ce qui ne semble pas avoir empêché la poursuite du projet pavillonnaire des 'Coteaux du Var'.

Les vallons de la rive droite du Var sont depuis peu un sujet d'intérêt environnemental, y compris de la part de la MNCA, qui réalise actuellement des études sur les vallons des Trigands, du Fongéri, des Vars et du Font Cailloure.



3.3. La vallée de la Cagne

La vallée de la Cagne est identifiée comme continuité écologique importante au niveau régional.

Sur la majorité de sa longueur, elle est classée ZNIEFF, y compris sur les communes de Vence, Saint-Jeannet et la Gaude.



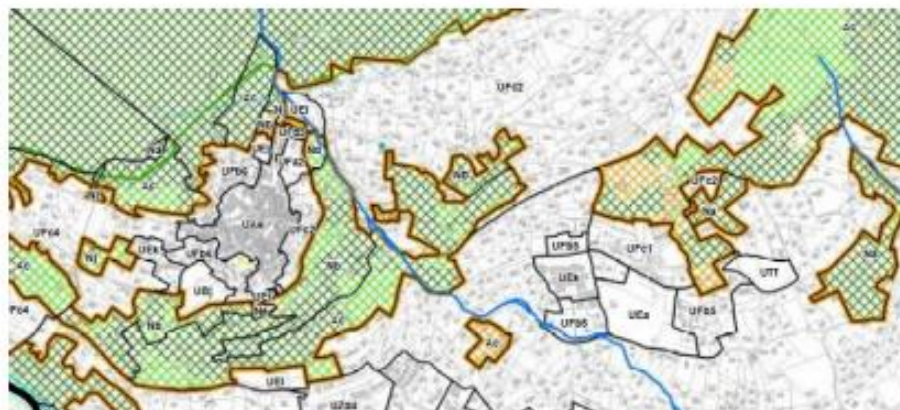
Les documents d'urbanisme respectent en grande partie cette classification.

3.4. Les coteaux des Baous

Il s'agit des pentes qui descendent des deux Baous vers le plateau central de la commune.

Du côté du Baou de Saint-Jeannet, en dehors du village historique, les coteaux sont plutôt protégés du développement urbain. A l'est du village, le terrain est largement en zone rouge, interdit à toute nouvelle construction. Au sud, le socle du village est depuis longtemps interdit à la construction, sauf pour de rares exceptions.

A l'ouest, sur les pentes qui remontent du Parriaou, le zonage actuel est UFc2, c'est-à-dire avec un bâti relativement dispersé. De plus, le PLU actuel propose des trames vertes et bleues en forme de ceinture. Le GEP proposera de renforcer la continuité de cette ceinture, en l'élargissant et en classant encore quelques parcelles en TVB. Il propose également de créer une 'zone tampon' de quelques centaines de mètres en forme de TVB longeant l'aire protégée Natura 2000, au pied des deux Baous.



A noter que l'ensemble des coteaux, jusqu'à la route de Gattières se trouve à l'intérieur du périmètre du PNR.

4. Les modes de protection

Dans ces zones partiellement urbanisées et largement privatisées des coteaux et du plateau central, les modes de protection possibles sont d'ordre administratif mais aussi éducatif et incitatif. L'idéal serait que les mesures de protection d'une zone soient inscrites dans les documents d'urbanisme ; communiquées de façon pédagogique aux personnes concernées ; et soutenues largement par la société civile.

La section 5 ci-dessous concerne les '**couloirs sombres**' : les zones où la faune nocturne pourrait bénéficier d'une réduction de la luminosité la nuit, y compris en soirée. Sur ces zones, la Métropole pourrait déterminer des **trames noires**, avec obligations d'éteindre ou de réduire les émissions lumineuses.

La section 6 concerne les '**couloirs écologiques**' dont l'objectif est la protection de la flore et la faune. L'identification de ces couloirs peut aider la Métropole à déterminer les **trames vertes et bleues** (TVB) dans les documents d'urbanisme. Ces trames imposent aux propriétaires concernés des règlements supplémentaires favorisant le maintien des milieux naturels et le déplacement de la faune.

5. Propositions 'couloirs sombres'

Depuis quelques années, les politiques des communes du moyen pays favorisent de toute façon l'extinction de lumières (exemple de Vence ; recherche d'une troisième étoile à Saint-Jeannet ...).

Sur un territoire si riche en biodiversité, l'idéal serait très certainement une extinction totale des lumières sur l'ensemble des communes du moyen pays, y compris en soirée et à l'aube. Devant répondre à d'autres besoins, les communes abordent l'extinction de lumières de façon progressive.

Les propositions ci-dessous pourront aider la Commune et la Métropole à se fixer des priorités dans le temps, et établir un planning sur les années à venir.

5.1. Vallée de la Cagne

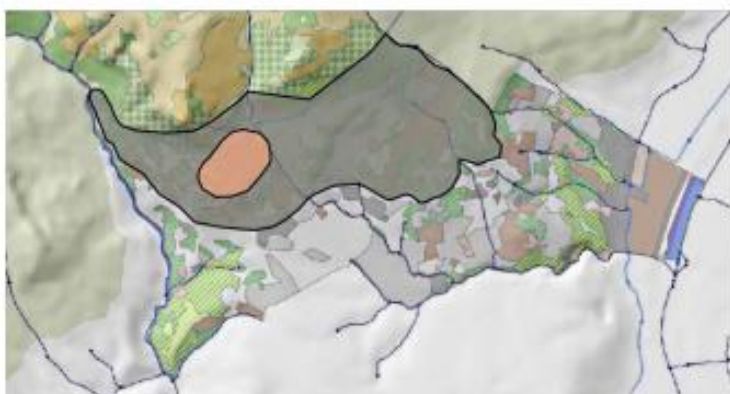
La proposition serait que le CEN préconise de fortes contraintes en termes de luminosité sur l'ensemble de la vallée, sur une distance significative du cours d'eau.



Cette proposition prend comme base approximative les contours de la ZNIEFF (3.3 ci-dessus), incluant aussi les habitations sur les côtes raides qui descendent sur la Cagne à l'est du village, et traversant la route de Vence. On pourra ainsi assurer à la faune un couloir long et large, protégé de part et d'autre par les Baous (des Noirs et de Saint-Jeannet), et les profondeurs de la vallée de la Cagne.

5.2. Les coteaux des Baous

Dans nos propositions, le 'couloir' couvrirait l'ensemble des coteaux : tout ce qui est dans le périmètre du PNR, et au-dessus de la Route de Gattières.



Les observations du GEP, confirmées par l'Atlas, nous mènent à penser que cette zone entre Baous et plateau, très variée en termes de milieu et relativement protégée du développement urbain, est d'une grande importance pour la biodiversité du territoire, y compris pour la faune nocturne.

On pourrait envisager des allègements sur certaines zones habitées ou pour certaines infrastructures, par exemple autour du Peyron et sur la route de Gattières. Nous avons marqué sur la carte les contours du village, qui sera certainement traité de façon particulière.

5.3. Le vallon des Trigands

A part les vallées du Var et de la Cagne, le vallon des Trigands est le vallon le plus large, le plus ombragé, le plus encaissé de la commune. Il est alimenté par les cours d'eau et eaux pluviales d'une zone de plus de 700 hectares. Il sert certainement de zone de passage pour de nombreuses espèces, y compris pour la faune nocturne, et mérite ainsi qu'on définisse un large couloir sombre sur toute sa longueur.



5.4. L'Anguille

Depuis les Trigands, ce couloir sombre longerait la colline du Château (désignée réservoir de biodiversité) et remonterait à travers des zones boisées vers les coteaux du Baou de la Gaude.



5.5. Le Parriaou

De toutes les préconisations de ce rapport, celle-ci est peut-être la plus critique.

Le plateau central de Saint-Jeannet est largement urbanisé, avec un tissu pavillonnaire plus ou moins dense, encore en développement. Pour la faune, le déplacement entre les larges zones boisées de la Gaude d'une part, et les milieux naturels qui entourent les Baous de l'autre, devient de plus en plus difficile ; en particulier pour la faune nocturne.

Ce couloir pourrait donc faciliter le déplacement pour les chiroptères et autres espèces nocturnes, à condition d'être assez large et d'être respecté. Ceci nécessiterait réflexion, car le Parriaou traverse des zones assez urbanisées, par exemple entre la zone commerciale autour du Peyron et le collège et le plateau sportif. Il traverse également trois routes bien fréquentées.



Sur la partie haute, au-dessus de la Fontonne, nous préconisons que le couloir englobe toute la colline sur la rive gauche (en face du village), pour éviter la luminosité du parking Veyssi. Cette colline ferait de toute façon partie de la zone sombre des coteaux des Baous (5.2 ci-dessus).

5.6. Coteaux du Var

Pour les raisons données ci-dessus (3.2), l'ensemble des coteaux devrait rester 'sombre', y compris la zone industrielle, en préconisant également que cela s'étende sur les communes voisines.



5.7. Vars et Font Cailloure

Ce couloir suit les vallons parallèles des Vars et du Font Cailloure. (Voir 3.2 ci-dessus).



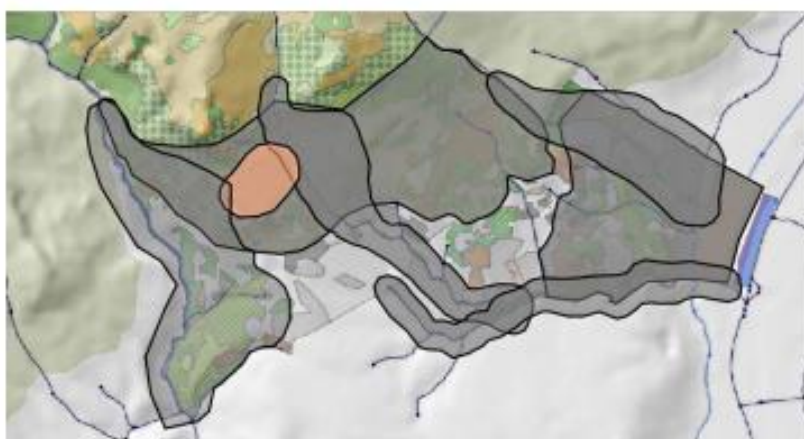
Il couvre en grande partie le même territoire que celui des coteaux du Var. Comme pour le Parriaou, nous souhaiterions renforcer les mesures de réduction de luminosité sur cette continuité 'sombre' depuis la basse vallée du Var jusqu'aux contreforts des Baous.

5.8. Conclusion sur les couloirs sombres

Suivre les recommandations ci-dessus impliquerait qu'une grande partie de la zone habitée de la commune, y compris sur le plateau central, sur les coteaux du Var et sur les coteaux des Baous, serait considérée zone 'sombre'.

Il pourrait être imposé de façon progressive, présentée aux résidents comme objectif sur plusieurs années.

Par ce moyen, on étendrait vers le sud la zone sombre du plateau des Baous. Ce plateau, à son tour, se rapproche de la Réserve internationale de ciel étoilé (RICE) Alpes Azur Mercantour (l'îlot du Cheiron).



De notre point de vue, que Saint-Jeannet se positionne comme leader dans ce domaine, nous semble tout à fait approprié.

6. Les propositions 'réserves et couloirs écologiques'

Pour le GEP, les grands objectifs seraient surtout

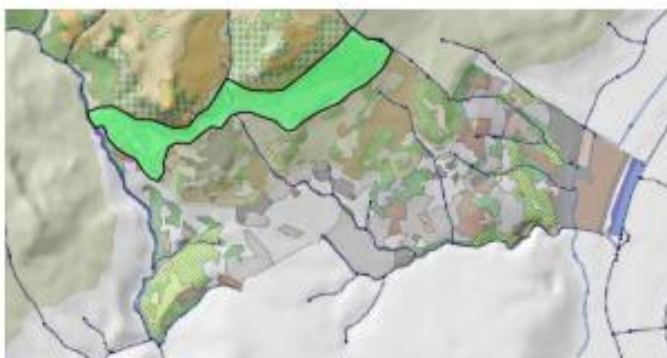
- D'identifier des espaces sur le plateau central et sur les coteaux qui sont en voie d'urbanisation, qui auraient une biodiversité encore relativement riche et qui mériteraient une protection accrue.
- De créer ou renforcer des couloirs végétalisés, boisés et/ou humides suffisamment larges pour permettre le déplacement de la faune, en particulier la petite faune (insectes, reptiles, petits mammifères ...).

6.1. Vallée de la Cagne



L'importance de protéger les abords de la Cagne est bien établi. Pour ce document, nous reprenons donc la même zone de protection que pour la faune nocturne.

6.2. Les coteaux des Baous



En complément aux observations du GEP ci-dessus concernant les coteaux des Baous (5.2), des témoignages de résidents font paraître que :

- La faune visible (petits mammifères, reptiles, insectes ...) serait nettement plus présente dans les zones plus élevées des coteaux des Baous, s'approchant du périmètre de l'aire Natura 2000 que plus bas, s'approchant de la route de Gattières.

- Dans les parties plus urbanisées, certaines espèces (blaireau, hérisson, crapaud, martre ...) seraient en nette diminution.

D'où l'importance de l'élargissement et du renforcement de l'ensemble de ces continuités sur les coteaux, sur la base des mesures présentées en 3.4. ; et l'intérêt de protéger en particulier ces zones plus riches en biodiversité.

6.3. Le Parriaou

En cohérence avec 6.5 ci-dessus, et comme pour la faune nocturne, le Parriaou est le seul couloir écologique potentiellement viable, entre deux zones plus riches en biodiversité ordinaire. Sachant toutefois que ce couloir rencontre quelques obstacles significatifs, tels les routes qui le traversent.



Aujourd'hui cette continuité écologique importante est à risque et peu valorisée. Il est clair que les protections 'normales' accordées à des cours d'eau ne suffisent pas, et qu'il faudrait déterminer un couloir nettement plus conséquent.

Il serait souhaitable que le CEN recommande de mener une réflexion en profondeur sur les moyens de rétablir, élargir et renforcer ce couloir du Parriaou, même de 'renaturer' certaines zones.

6.4. Les Trigands et l'Anguille

L'intérêt du couloir des Trigands a été présenté dans la première partie de ce rapport. Il assure également une continuité en termes de zones ombragées et relativement humides avec le Parriaou.



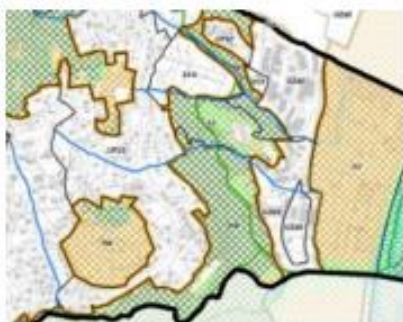
De même, en moindre mesure, on peut affirmer l'intérêt de l'Anguille, qui n'a pas la même importance que le Parriaou, toutefois, certains passages étant fortement artificialisés.



6.5. Les coteaux du Var

Les coteaux du Var représentent une continuité écologique et une zone de transition importante. (Voir 3.2 ci-dessus).

Le zonage dans les documents d'urbanisme actuels lui accorde ainsi une protection importante :

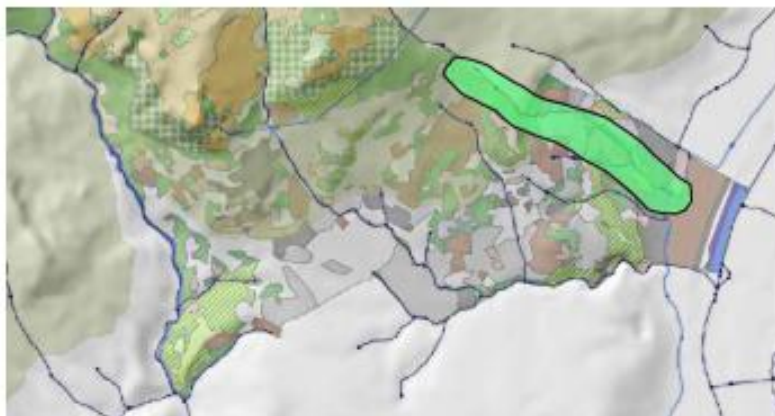


Nos préconisations suivraient la même logique :



6.6. Vallon des Vars

Comme pour la faune nocturne (5.7), nous soulignons en particulier l'importance d'un couloir est-ouest par le vallon des Vars, qui relie la plaine du Var aux zones boisées et agricoles des coteaux du Baou de la Gaude.



6.7. Conclusions sur les continuités écologiques



Les vallons de Saint-Jeannet structurent le territoire. Ils servent de couloirs naturels pour le passage de la faune ; de protection à la végétation qui a besoin d'ombre et d'humidité ; et une certaine protection des interventions humaines les plus nocives.

Le rapport du CEN soulignera le rôle essentiel de ces couloirs, pour le maintien de la biodiversité sur le territoire.

A noter : le couloir en bleu sur la carte ci-dessus qui représente la connexion souhaitable entre les Trigands et la vallée du Var, qui passerait par la commune de la Gauze.

Bibliographie

Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur, ARBE PACA, (2022). Aménager nos villes et villages avec l'eau et la nature, une opportunité face au changement climatique en Provence-Alpes-Côte d'Azur, Mémento, 20 p.

Bence, S., Delauge, J., Dusacq, M., Meyer, D. (2016). Liste rouge régionale des orthoptères de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20 p.

Bence, S., Delauge, J., Richaud, S., Meyer, D., Hayot, C. (2016). Liste rouge régionale des papillons de jour de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20 p.

Bence S. & Richaud S. (2020). Atlas des papillons de jour et zygènes Provence-Alpes Côte d'Azur. CEN PACA. Le Naturographe, Gap. 544p.

Bertrou, J., Parayre, M.-J., Parc naturel régional du Haut-Languedoc (2014), La haie au service des continuités écologiques, Entretien et réhabilitation, 24 p.

Boyes, D. H., Evans, D. M., Fox, R., Parsons, M. S., & Pocock, M. J. (2021). Street lighting has detrimental impacts on local insect populations. *Science Advances*, 7(35), eabi8322.

Carnino, N. & Touroult, J., 2010. — Évaluation de l'état de conservation des habitats forestiers à l'échelle d'un site Natura 2000 du concept vers un outil pour le gestionnaire, *Revue forestière française*, 62 : p.127-140.

CAUE de l'Isère, LPO (2012). Guide technique Biodiversité et bâti, Comment concilier nature et habitat ? 20 p.

CAUE de l'Isère, LPO (2016). Guide technique Biodiversité et paysage urbain, Généralités sur les espaces végétalisés, 118 p.

CAUE de l'Isère, LPO (2016). Guide technique Biodiversité et paysage urbain, Préconisations écologiques, Introduction aux fiches techniques, 50 p.

CAUE de l'Isère, LPO (2016). Guide technique Biodiversité et paysage urbain, Stratification végétale, 68 p.

Chassaing B., Plante & Cité (2014). La gestion différenciée : méthodologie de mise en œuvre, 17 p.

Cramer, W., Guiot, J., Fader, M., Garrabou, J., Gattuso, J. P., Iglesias, A., ... & Xoplaki, E. (2018). Climate change and interconnected risks to sustainable development in the Mediterranean. *Nature Climate Change*, 8(11), 972-980.

Curt, T., Borgniet, L., & Bouillon, C. (2013). Wildfire frequency varies with the size and shape of fuel types in southeastern France : Implications for environmental management. *Journal of environmental management*, 117, 150-161.

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte

d'Azur, DREAL PACA (2017). PLU(i) et biodiversité, Concilier nature et aménagement, 60 p.

France Nature Environnement. Que peut faire ma commune pour mieux végétaliser son territoire ? 2 p.

Goncalvez V., Hennequin A., Michel A., Dentz C., 2019, PLU(i) et BIODIVERSITE – Concilier Nature et Aménagement, Guide technique (ARBE-paca) - 118p.

Gonin P. & Larrieu L. (2022). Indice de Biodiversité Potentielle (IBP Fr v3.0) : fiches de relevé. CNPF, INRAE Dynafor, 03/03/22, 16 p.

Knop, E., Zoller, L., Ryser, R., Gerpe, C., Hörler, M., & Fontaine, C. (2017). Artificial light at night as a new threat to pollination. *Nature*, 548(7666), 206-209.

Lafranchis, T., & Jutzeler, D. (2014). Papillons de France : guide de détermination des papillons diurnes (Rhopalocères, Zygènes et Hétérocères diurnes). Diatheo.

Lescroart, M., & Boulaire, C. (Office Français de la biodiversité) (2022). L'Atlas de la biodiversité communale, Pour connaître, partager et sauvegarder la biodiversité de son territoire, 23 p.

Lowe S., Browne M., Boudjelas S. & De Poorter M. (2007). 100 Espèces Exotiques Envahissantes parmi les plus néfastes au monde. Une sélection de la Global Invasive Species Database. Publié par le Groupe de spécialistes des espèces envahissantes, UICN, [En ligne] <https://portals.iucn.org/library/sites/library/files/documents/2000-126-Fr.pdf>, Consulté le 05/09/2022.

Maciejewski L., 2012. État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 1. Rapport SPN 2012-22, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire Naturelle, Paris. 64 p.

McKinney M. L. (2006). Urbanization as a major cause of biotic homogenization. *Biological Conservation* 127, 247–60.

McKinney M. L. (2008). Effects of urbanization on species richness : a review of plants and animals. *Urban Ecosystems* 11, 161–76.

Ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'Énergie, la Trame Vert et bleue, 2013, 6p.

Owens, A. C., Cochard, P., Durrant, J., Farnworth, B., Perkin, E. K., & Seymoure, B. (2020). Light pollution is a driver of insect declines. *Biological Conservation*, 241, 108259.

Pawson, S. M., & Bader, M. F. (2014). LED lighting increases the ecological impact of light pollution irrespective of color temperature. *Ecological Applications*, 24(7), 1561-1568.

Proske, A., Lokatis, S., & Rolff, J. (2022). Impact of mowing frequency on arthropod abundance and diversity in urban habitats : A meta-analysis. *Urban Forestry & Urban Greening*, 76, 127714.

Rossello P. (coordinateur). 2018. Impacts du changement climatique et transition(s) dans les Alpes du Sud. Les Cahiers du GREC-SUD, association pour l'Innovation et la recherche au service du climat (AIR), Marseille. 48 p.

Rossi, M & Vallauri, D. (2013). Evaluer la naturalité. Guide pratique version 1.2. 10.13140/2.1.4973.8565.

Seguin L., Plante & Cité (2015). Nature en ville et changements climatiques Capitale française de la biodiversité Recueil d'actions de collectivités en faveur de la biodiversité, 136p.

Steidle, J. L., Kimmich, T., Csader, M., & Betz, O. (2022). Negative impact of roadside mowing on arthropod fauna and its reduction with 'arthropod-friendly' mowing technique. *Journal of Applied Entomology*.

Stone, E. L., Harris, S., & Jones, G. (2015). Impacts of artificial lighting on bats : a review of challenges and solutions. *Mammalian Biology*, 80(3), 213-219.

Sordello, R., Conruyt-Rogeeon, G., Merlet, F., Houard, X., & Touroult, J. (2013). Synthèses bibliographiques sur les traits de vie de 39 espèces proposées pour la cohérence nationale de la Trame verte et bleue relatifs à leurs déplacements et besoins de continuité écologique. Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)-Service du Patrimoine naturel et Office pour les insectes et leur environnement (Opie), 20.

Tanguy, A., & Gourdain, P. (2011). Atlas de la biodiversité dans les communes. ABC Guide méthodologique pour les

inventaires faunistiques des espèces métropolitaines « terrestres » (volet 2). Rapport SPN, MNHN.

Tavin, A., Leseur, A. (2016). Végétaliser la ville, Pour quels bénéfices, avec quels financements, suivis et gouvernances des projets ? 36 p.

Tison, J. M., & de Foucault, B. (2014). Flora gallica : flore de France. Biotopie.

Tison, J. M., Jauzein, P., Michaud, H., & Michaud, H. (2014). Flore de la France méditerranéenne continentale (Vol. 2080, p. 265). Turriers : Naturalia publications.

UICN France, 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 1 : Connaissances et recommandations générales, Paris, France, 40 pages

UICN France, 2015. Les espèces exotiques envahissantes sur les sites d'entreprises. Livret 2 : Identifier et gérer les principales espèces, Paris, France, 96 pages

Vauclair, S., Deverchère, P., DarkSkyLab (2018). Guide de l'éclairage, Réserve internationale de ciel étoilé du parc national des Cévennes, 19 p.

Vittoz, P., & Guisan, A. (2007). How reliable is the monitoring of permanent vegetation plots ? A test with multiple observers. *Journal of Vegetation Science*, 18(3), 413-422.

Zschokke, S., Dolt, C., Rusterholz, H. P., Oggier, P., Braschler, B., Thommen, G. H., ... & Baur, B. (2000). Short-term responses of plants and invertebrates to experimental small-scale grassland fragmentation. *Oecologia*, 125(4), 559-572.



Siège :

4, avenue Marcel Pagnol
Immeuble Atrium Bât B.
13 100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 20 03 83

Fax : 04 42 20 05 98

Email : contact@cen-paca.org

www.cen-paca.org

Pôle Alpes-Maritimes

90 Chemin Gustave Raymond

06160 ANTIBES

Tél : 04 92 38 64 76

Le Conservatoire d'espaces naturels
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
est membre de la Fédération
des Conservatoires d'espaces naturels



Ce travail a été réalisé grâce au soutien financier des partenaires suivants :

Saint-Jeannet
PORTE DES BAOUS

